



EDF Cameroun SA



JDA Cameroun-SFI-EDF-RTA

République du Cameroun

Plan de Gestion des Afflux Sociaux

PROJET HYDROELECTRIQUE DE NACHTIGAL

Rapport FINAL

Version 04

25 Septembre 2015



En association avec



Informations qualité du document

Informations générales

Auteur(s)	Tatyana VASSILEVSKAYA [TV], Martial MASSIKE LOKE [MML]
Titre du projet	Plan de Gestion des Afflux Sociaux
Titre du document	Rapport FINAL, Rapport FINAL
Date	25/09/2015
Référence	CSL140204S

Destinataires

Envoyé à :		
Nom	Organisme	Envoyé le :
Florence ARDORINO [FA]	Directrice E&S Projet Nachtigal	25/09/2015
Copie à :		
Nom	Organisme	Envoyé le :
Thomas BIECHE	EGIS Cameroun	25/09/2015

Historique modifications

Version	Date	Rédigé par	Visé par :
01	03/06/2015	TV, MML	FA
02 Préliminaire	10/07/2015	TV, MML	FA
03 FINAL	03/09/2015	TV, MML	FA
04 FINAL DEFINITIVE	25/09/2015	TV, MML	FA

Sommaire

Chapitre 1- Introduction.....	7
1.1 L'objectif du Plan de Gestion d'Afflux Sociaux.....	7
1.2 Structure du Plan de Gestion	8
Chapitre 2- Récapitulatif du Projet Hydroélectrique de Nachtigal	9
2.1 Brève description du Projet Hydroélectrique de Nachtigal	9
2.2 Composants du Projet	9
2.2.1 Barrage.....	9
2.2.2 Évacuateurs	9
2.2.3 Ouvrage de prise d'eau sur la Sanaga.....	9
2.2.4 Canal d'amenée	9
2.2.5 Centrale	10
2.3 Principales phases de réalisation du Projet Nachtigal	12
2.4 Main-d'œuvre et effectifs du Projet	13
2.4.1 Les besoins en main d'œuvre pour la Phase de construction	13
2.4.2 Stratégie envisagée pour le déploiement des entreprises sous- traitants sur le site	13
2.5 Infrastructures d'hébergement des ouvriers (camp, base-vie)	14
2.5.1 Solutions en matière d'hébergement	14
2.5.2 Aire des Entreprises - Campement temporaire des ouvriers du chantier	15
2.5.3 Cité d'exploitation pour le personnel de l'aménagement hydroélectrique.....	16
2.5.4 Autres services relatifs au cadre de vie	16
2.5.5 Services de sécurité de la base-vie	16
2.6 Voies d'accès au site Nachtigal.....	16
Chapitre 3- Démarche méthodologique de l'étude	18
3.1 Conduite des entretiens sur le terrain et visites des sites du Projet Nachtigal	18
3.2 Activités réalisées	18
3.3 Note sur les critères de sélection des villages pour l'enquête de terrain.....	19
Chapitre 4- Contexte socio-économique de la zone du Projet Nachtigal.....	21
4.1 Communautés avoisinantes du Projet.....	21
4.2 Les communautés directement touchées par le Projet	21
4.3 Les communautés indirectement concernées	22
4.4 Description de l'état des lieux socio-économique dans la Zone du Projet.....	23
4.4.1 Répartition des divers secteurs d'activités	23
4.4.1.1 Le secteur primaire	23
4.4.1.2 Le secteur secondaire.....	23
4.4.1.3 Le secteur tertiaire	24
4.4.1.4 Les services étatiques	24
4.5 Diagnostic du niveau d'équipement en services publics/ infrastructures de base.....	25
4.5.1 Etablissements scolaires et l'éducation	25
4.5.2 Structures d'hébergement.....	29

4.5.3	Approvisionnement en eau	30
4.6	Identification et analyse des parties prenantes et des acteurs clés pour la gestion du phénomène d'afflux	31
4.6.1	Inventaire des acteurs clés, des parties prenantes, et des entités concernées par les flux migratoires associés au Projet Nachtigal	31
	Les interlocuteurs du Gouvernement Central.....	31
	Les interlocuteurs au niveau régional et départemental et d'arrondissement	31
	Les interlocuteurs de la société civile.....	31
	Les représentants du Projet et de l'industrie	31
4.7	L'analyse des interlocuteurs et des parties prenantes clés	31
4.8	Principales conclusions et observations découlant des entretiens avec les habitants de la zone d'étude durant l'enquête de terrain.....	36
4.8.1	Principales attentes	36
4.8.2	Principales craintes:	36
4.8.3	Constats clés :	37
4.9	Tendances migratoires actuelles (pré-Projet)	38
4.9.1	Aperçu historique	38
4.9.2	L'exode rural.....	39
4.10	Principaux moteurs des migrations intra- et inter-régionales	40
4.10.1	Migrations intra-régionales.....	40
4.10.2	Migrations inter-régionales.....	40
4.11	Dynamique migratoire dans la zone du Projet.....	41
Chapitre 5-	Cadre institutionnel et juridique	42
5.1	Analyse des textes règlementaires encadrant les obligations relatives à la gestion des afflux migratoires.....	42
5.1.1	Loi n° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972.....	42
5.1.2	Décret n° 93/571 du 15 juillet 1993 fixant les conditions d'emploi des travailleurs de nationalité étrangère pour certaines professions ou certains niveaux de qualification professionnelle.....	43
5.1.3	Décret n°2008/0739/PM du 23 avril 2008 fixant les règles d'utilisation du sol et de la construction	43
5.1.4	Convention d'établissement et de circulation des personnes entre la république fédérale du Cameroun et la république du Mali, relatif à la suppression des visas pour les détenteurs des passeports diplomatiques, de services ou officiels	43
5.1.5	Le traité révisé de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) du 25 juin 2008	43
Chapitre 6-	Bonnes pratiques et les expériences existantes dans des contextes comparables	44
6.1	Bonne pratique internationale applicable à la gestion des afflux sociaux.....	44
6.1.1	Guide de la Société Financière Internationale	44
6.2	Comparaison de la situation sur des projets similaires au Cameroun	45
6.2.1	Afflux en phase de construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun : Batchenga et Gbemboy	45
6.2.2	L'expérience du Projet d'aménagement hydroélectrique Lom Pangar.....	47
6.2.2.1	Résumé de l'expérience du Projet Lom Pangar.....	47
6.2.2.2	Notre compréhension de la situation actuelle	48

Chapitre 7- Analyse de risques potentiels en matière d'afflux sociaux	50
7.1 Les principaux facteurs déclencheurs d'afflux	50
7.2 Principales zones de concentration de la migration.....	51
7.2.1 L'empreinte du Projet	51
7.2.2 Les Chefs-lieux.....	51
7.3 Projections estimatives d'afflux lié au Projet Nachtigal	54
7.3.1 Historique et estimations hypothétique d'afflux.....	54
7.3.2 Prévion hypothétique de l'ampleur du flux migratoires liés au Projet Nachtigal.....	58
Chapitre 8- Caractérisation des impacts liés aux afflux sociaux	60
8.1 Prévion d'impacts potentiels associés aux flux migratoires vers la zone du Projet Nachtigal.....	60
Chapitre 9- Plan de gestion d'afflux sociaux	62
9.1 L'objectif principal de la stratégie pour gérer le phénomène d'afflux	62
9.2 La démarche de la prévention et la gestion d'Afflux	63
9.2.1 Les stratégies clés de gestion.....	63
9.2.2 Stratégies envisagées de recrutement et de la mobilisation	67
9.2.2.1 Recrutement de la main d'œuvre non qualifiée	67
9.2.2.2 Recrutement de la main d'œuvre semi-qualifiée.....	68
9.2.2.3 Mesures de prévention d'afflux liées à la gestion de la main-d'œuvre.....	71
9.2.2.4 Mesures pour assurer la sécurité.....	71
9.2.2.5 Mesures en matière d'infrastructure et d'approvisionnement.....	72
9.2.2.6 Les solutions de transport de travailleurs.....	73

ANNEXE 1 : Photos prises lors de l'enquête de terrain (avril 2015)

ANNEXE 2 : Le compte-rendu de l'enquête de terrain (avril 2015)

Acronymes et abréviations

	<i>Definition d'abréviation</i>
BCR	Béton compacté au rouleau
CES	Collège d'enseignement secondaire
CETIC	Collège d'enseignement technique, industriel et commercial
DUP	Déclaration d'utilité publique
EDF	Electricité de France
EIES	Etude d'impact environnementale et sociale
FMO	Forces de maintien de l'ordre
FNE	Fonds National de l'Emploi
JDA	Joint Development Agreement/ Accord de développement conjoint
IST	Infections sexuellement transmissibles
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
PED	Programme Emplois Diplômés
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
RIS	Réseau interconnecté Sud
RTA	Rio Tinto Alcan
SFI	Société Financière Internationale
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/ Syndrome d'immunodéficience acquise

Chapitre 1- Introduction

1.1 L'objectif du Plan de Gestion d'Afflux Sociaux

Les activités industrielles liées à la réalisation du Projet du Barrage Hydroélectrique de Nachtigal amont (ci-après dénommé « *le Projet* ») changeront le contexte social, économique et environnemental de ce qui est actuellement une zone essentiellement rurale avec un profil agricole.

Il est fort probable que le Projet mène à un afflux de la population allochtone en raison de non seulement l'arrivée de la main-d'œuvre du chantier, mais également d'un nombre potentiellement élevé de demandeurs d'emploi, fournisseurs de biens et de services, ainsi que d'autres chercheurs opportunistes d'occasion espérant profiter des retombées économiques attendues du Projet.

Parmi les principaux facteurs déterminants de la migration spontanée sont la distance relativement proche de la zone du Projet à la capitale Yaoundé, l'accessibilité facile de la zone de l'aménagement du barrage, la disponibilité des réseaux ferroviaires et routiers, ainsi que le manque actuel de pratiques du contrôle et du suivi quant à des nouveaux arrivants.

✚ **Dans cette optique, le Projet Nachtigal amont s'engage à définir et à mettre en place les dispositions spécifiquement dédiées à la gestion efficace du phénomène d'afflux associé au Projet Nachtigal. Le développement durable au niveau local et régional étant l'un des principaux objectifs du Projet, le Projet Nachtigal veillera à ce que des mesures spécifiques soient définies et mises en place pour :**

- *Eviter, minimiser et gérer, dans la mesure du possible de sa compétence, des afflux attribués à la présence et aux activités du Projet Nachtigal ;*
- *Atténuer des impacts négatifs sociaux et économiques qui pourraient résulter des flux migratoires vers la zone du Projet ;*
- *Optimiser les opportunités de développement économique présentées par le Projet pour la population locale résidant dans la zone de l'aménagement du barrage et des installations connexes ;*
- *Le cas échéant, soutenir le renforcement d'éléments existants infrastructurels dans la zone du Projet pour améliorer les capacités d'accueil dans les communautés susceptibles d'être touchés par l'afflux migratoire.*

A cet effet, le Plan de Gestion d'Afflux Sociaux a pour but **d'éviter, minimiser et gérer des impacts potentiels associés aux flux migratoires** qui peuvent survenir du fait du Projet Nachtigal.

L'objectif clé de ce Plan de Gestion consiste à définir un ensemble de mesures ciblées:

- identifier les sources et les destinations potentielles d'afflux et les impacts y afférents ;
- prévenir ou minimiser un afflux spontané, spéculatif et incontrôlé/ non réglementé vers la zone du Projet Nachtigal ;

- maximiser de bénéfices découlant du Projet pour la population résidente en termes de possibilités d'emploi et d'approvisionnement ;
- établir et poursuivre une collaboration efficace et continue avec les autorités et les communautés locales concernées pour les aider à faire face à la migration induite par le Projet ;
- cerner les besoins en matière d'investissements dédiés à l'amélioration des infrastructures et des services dans les collectivités touchées par le Projet ;
- faciliter une synergie entre l'action gouvernementale et celle du Projet Nachtigal en matière de prévention et gestion de l'afflux.

Le Plan contient les mesures qui devront être mises en place par le Projet Nachtigal aux fins d'éviter et de réduire au minimum, dans la mesure du possible, la migration spéculative vers la zone du Projet, et de mitiger les impacts y associés. Les mesures proposées visent à minimiser les effets indésirables, y compris sur le bien-être psychologique et la sécurité de la population autochtone, ainsi que sur les ressources naturelles et les infrastructures existantes.

Le Projet Nachtigal reconnaît le fait que la mise en œuvre des mesures proposées dans le Plan nécessitera une collaboration étroite avec le gouvernement local et régional, les chefferies traditionnelles, et les communautés locales situées dans la zone du Projet. Sera également importante la sensibilisation des autorités et de la population autochtone quant aux responsabilités et défis associés à la gestion de flux migratoires.

- ✚ **Le Plan demeurera un document évolutif qui sera périodiquement réexaminé par le Projet en fonction d'expériences tirées de la réalisation des mesures proposées et de consultations régulières avec les autorités et les communautés concernées.**

Les dispositions identifiées dans ce Plan sont également applicables aux entreprises sous-traitantes engagées dans le Projet. A cet égard, le Projet exigera que les mesures identifiées dans le Plan sont comprises et mises en place par ses sous-traitants.

1.2 Structure du Plan de Gestion

Le Plan de Gestion d'Afflux Sociaux est structuré comme suit :

1. Cette section d'Introduction ;
2. Résumé du Projet Nachtigal et ses éléments qui pourraient contribuer au phénomène d'afflux ;
3. Description du contexte socio-économique et l'état des lieux actuel dans la zone du Projet ;
4. Description de la démarche employée pour l'élaboration du Plan de Gestion et l'activité de terrain (phase de l'enquête) ;
5. Estimation provisoire de l'ampleur de l'afflux attendu ;
6. Caractérisation des impacts et risques potentiels liés à l'afflux migratoire ;
7. Mesures de prévention d'afflux et d'atténuation des impacts identifiés ;
8. Conclusions clés.

Chapitre 2- Récapitulatif du Projet Hydroélectrique de Nachtigal

2.1 Brève description du Projet Hydroélectrique de Nachtigal

Le Cameroun dispose d'importantes ressources énergétiques hydroélectriques et fossiles. Le potentiel hydroélectrique installable au niveau du pays est de l'ordre de 115 TWh par an, tandis que les réserves de gaz naturel sont estimées à 110 milliards de m³.

Le site de Nachtigal amont est localisé sur le fleuve Sanaga, à environ 65 km au nord de la capitale Yaoundé et à 200 km de Song Loulou.

Le choix de la localisation du barrage profite de la présence des zones de rapides. Le choix des chutes amont, plutôt que les chutes aval, est justifié par des conditions naturelles plus favorables liées principalement à la hauteur de chute.

2.2 Composants du Projet

Cette section présente une description sommaire des composantes principales du Projet.

2.2.1 Barrage

Les études techniques ont permis de sélectionner la variante d'un seuil déversant en béton compacté au rouleau. Les spécifications clés du barrage sont comme suit :

- Retenue de 27,8 hm³ et de 421 ha ;
- Barrage principal de 1 455 m de long et 14m de hauteur maximale ;
- Débit d'équipement : 980 m³/s ;
- Capacité installée: 420 MW (7 turbines de 60 MW chacune).

2.2.2 Évacuateurs

Compte tenu de l'importance de l'aménagement, les ouvrages ont été dimensionnés de manière à ce qu'une crue de récurrence 10 000 ans correspondant à un débit de 7 500 m³/s puisse être évacuée en toute sécurité.

2.2.3 Ouvrage de prise d'eau sur la Sanaga

La structure de prise d'eau est située en bordure du réservoir, à proximité de l'extrémité sud du barrage et de l'ouvrage de restitution.

2.2.4 Canal d'amenée

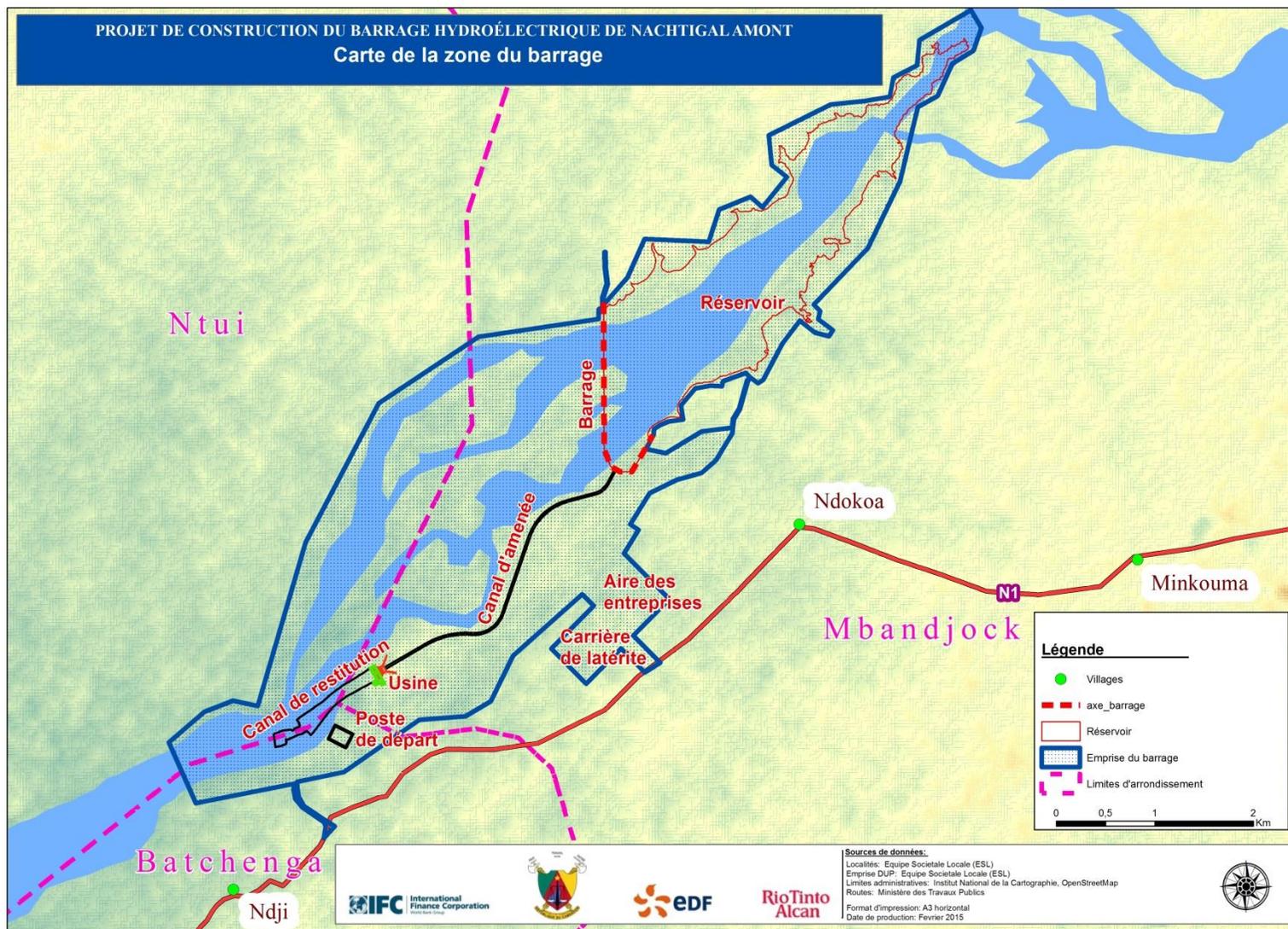
Le canal d'amenée situé en rive gauche de la Sanaga, à longueur d'environ 3 000 m, largeur au radier de 18 m et une profondeur maximale de 14 m.

2.2.5 Centrale

La centrale sera située sur la rive gauche de la Sanaga, quelques centaines de mètres à l'aval de la dernière portion des rapides. La centrale de surface sera équipée de sept turbines Francis (7 x 60 MW).

Figure 1 ci-dessous présentant les composantes principales du Projet.

Figure 1 : Eléments principaux du Projet Nachtigal



2.3 Principales phases de réalisation du Projet Nachtigal

Le Projet sera réalisé en deux étapes principales :

1. Phase de construction, y compris les travaux préparatoires, le chantier, et la mise en service ;
2. Phase d'exploitation du barrage.

✚ **La phase d'avant construction et construction** comprend :

- **Travaux préparatoires** (*phase préalable à la construction*), comprenant les activités de la préparation des sites, routes d'accès, les déboisages, la construction des plateformes et les forages. Ces travaux sont prévus pour une durée de 6 mois.

Nota bene : Il ressort de l'expérience du Projet de Barrage hydroélectrique de Lom Pangar que les afflux sociaux ont commencé à être perçus lors de la phase préparatoire avec la construction de la cité du maître d'ouvrage, phase 1 et l'ouverture de la route Deng Deng - Lom Pangar longue de 32 km.

Faute de suivi réel et de documentation des flux migratoires, l'estimation faite était d'une centaine de personnes venant des zones voisines du projet, notamment Belabo et Bertoua

- **Travaux de construction de la cité d'exploitation du Maître d'Ouvrage à Batchenga** : travaux d'aménagement des routes et de l'installation des bâtiments divers de ladite base. Les travaux dureront 1 an.
- **Travaux de construction (phase du chantier)** du barrage, du canal d'aménée, de l'usine de pied des turbines et des vannes. Elle durera environ 5 ans.

Nota bene : Pendant la phase de construction du barrage de Lom Pangar environ 500 personnes sont arrivées dans la zone du projet répartie entre Ouami, Deng Deng et Déoulé. Il convient de noter qu'en cette période, d'autres projets étaient également en cours à Deng Deng, à savoir l'exploitation forestière et la réfection de certains axes routiers.

- **Travaux de construction de la Ligne de transport d'électricité** : il s'agit d'un chantier mobile, dont la durée est estimée à 2 ans. Cette nouvelle ligne de 225 kV d'une cinquantaine de km entre le site de l'usine et un nouveau poste situé à Nyom. Il permettra la transmission d'énergie produite par la centrale sur le réseau national.

- **Mise en service du barrage** suite à l'achèvement de tous les travaux susmentionnés. Cette étape sera échelonnée entre 2020 et 2021.

La durée global des travaux est estimée à environ cinq ans jusqu'à la mise en service du dernier groupe.

- ✚ **La phase d'exploitation.** La concession attribuée au Projet Nachtigal est de 35 ans.

2.4 Main-d'œuvre et effectifs du Projet

2.4.1 Les besoins en main d'œuvre pour la Phase de construction

Le tableau ci-dessous présente les besoins globaux en employés pendant la phase de la construction (chantier). Il en ressort qu'un effectif cumulé de 1 510 ouvriers sera nécessaire pour l'exécution de ces travaux avec la pointe atteinte lors de la troisième année du chantier.

Dans l'état des connaissances actuelles, les qualifications requises pour les travaux de construction englobent les éléments suivants :

- **Spécialistes et la main-d'œuvre pour la préparation du terrain** (topographie, défrichement, nivellement, remembrement...)
- **Spécialistes et ouvriers en bâtiment** (la maçonnerie, la plomberie, la menuiserie, le soudage...)
- **Techniciens d'ingénierie électrique et équipements électromécaniques**
- **Conducteurs de véhicules.**

A côté d'eux, un personnel d'encadrement sera mobilisé, tout comme des manœuvres.

2.4.2 Stratégie envisagée pour le déploiement des entreprises sous-traitants sur le site

Au cours de la construction, les travaux seront conduits en parallèle avec des contrats EPC qui vont permettre au Projet de commander et superviser l'ensemble des activités du chantier, ainsi que d'assurer le suivi de la performance environnementale et sociale des entreprises titulaires et sous-traitantes.

Durant la construction, l'ensemble des personnels non résidants dans la zone du Projet sera hébergé dans un camp spécifiquement dédié aux travailleurs des entreprises de construction – la base-vie située dans les limites de l'Aire des Entreprises.

Tableau n° 1 : Estimation de besoins en personnel durant la phase de construction

Type de travaux - Chantier	Durée	Professions requises	Effectifs					
Lots		Type métiers	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1. Préparation des routes, déboisages, plateformes, forages	6 mois	Conducteurs d'engins Topographes Chefs d'équipes - conducteurs travaux Maçons Manœuvres	50					
2. Installation de la base vie à Batchenga (routes, bâtiments)	18 mois	idem Lot 1 + techniciens du bâtiment: Plombiers Electriciens Maçons Charpentiers Soudeurs	130					
3. Construction du barrage et du canal	3,5 ans	Expatriés Encadrement local Conducteurs Manœuvres TOTAL		250	20 100 140 290 550	20 110 170 340 640	20 90 110 300 520	300
4. Construction usine	3 ans	Expatriés Encadrement local Conducteurs Manœuvres TOTAL			10 60 50 210 330	10 80 50 280 420	10 70 40 240 360	
5. Construction turbines, vannes, transformateurs	3 ans	Electromécaniciens (10%) Electriciens (10%) Ouvriers				300	400	300
6. Construction ligne de transport d'électricité (chantier mobile 10 jours par pylone, 1/200m, 4 équipes)	2 ans	Chefs équipe Monteurs Electriciens				150	150	
Total personnel du chantier			180	250	880	1510	1430	600
<i>Sans travaux ligne de transport d'électricité</i>			<i>180</i>	<i>250</i>	<i>880</i>	<i>1360</i>	<i>1280</i>	<i>600</i>

Source : Projet, mai 2015

- ✚ Il convient de noter que les postes de main-d'œuvre non-qualifiée sont les plus susceptibles de faire l'objet d'un recrutement parmi les collectivités locales, réduisant ainsi la nécessité de mobiliser de l'extérieur des ouvriers pour cette catégorie de travaux.

2.5 Infrastructures d'hébergement des ouvriers (camp, base-vie)

2.5.1 Solutions en matière d'hébergement

Deux solutions distinctes sont prévues pour l'hébergement des travailleurs et des cadres pendant la phase de construction et la phase d'exploitation du Projet :

- **Base-vie temporaire pour le personnel des entreprises de construction**, située dans les limites de l'**Aire des Entreprises durant les travaux du chantier** (cf. la figure 1 ci-dessus). Pendant toute la période de chantier, les différentes entreprises titulaires logeront l'ensemble de leur personnel sur cette Aire spécifiquement adaptée à cet effet. Une surface de l'ordre de 35 ha a été réservée dans la zone de DUP, pour l'implantation de cette Aire des entreprises. La position retenue est située à proximité immédiate de la zone de chantier, au sud de la voie ferrée CAMRAIL et au nord de la route RN1. Chacune des entreprises attributaire des marchés du chantier se verra attribuer une zone particulière au sein de la base vie dont elle aura la responsabilité, et sur laquelle elle devra construire et exploiter un lotissement et une zone technique. La base-vie sera entièrement équipée par les infrastructures nécessaires à l'installation des personnels des entreprises de construction durant la phase de construction.

- **Cité d'Exploitation** dotée de 87 logements, afin de loger l'ensemble du personnel de l'aménagement hydroélectrique durant la phase d'exploitation. Ces logements seront réservés au personnel en charge de la maintenance et de l'exploitation de l'ouvrage hydroélectrique, à une partie du personnel de la cité d'exploitation, aux chauffeurs et au personnel temporaire (affecté au site pour une durée moyenne). En plus, un hôtel comprenant 10 chambres est prévu pour le personnel de passage (courte durée). La cité d'exploitation comprend également des locaux permettant son entretien et son exploitation propre, ainsi qu'un certain nombre de services. La position retenue pour la Cité d'Exploitation est située sur un terrain de 20 ha à proximité de la ville de Batchenga (Emana-Batchenga), non loin du lycée de cette localité et à une quinzaine de km de la future usine hydroélectrique de Nachtigal par la RN1.

2.5.2 Aire des Entreprises - Campement temporaire des ouvriers du chantier

Une superficie de 35 ha est requise pour la construction de l'aire des entreprises. L'effectif projeté et cumulé est de 1 360 ouvriers à la pointe de la phase de la construction. Les 150 ouvriers nécessaires pour la construction de la ligne de haute tension ne seront pas logés dans l'aire des entreprises (chantier mobile entre l'usine et Nyom, avec probablement une base fixe à Obala –à confirmer avec le Titulaire du Lot Lignes-).

Les dispositions pratiques sont prises afin d'assurer la qualité du cadre de vie pour le personnel des entreprises du chantier, à savoir les infrastructures suivantes :

- logements de qualité appropriée,
- équipements complets de restauration (cuisine, hall de restauration, lignes de services, entrepôt alimentaire),
- postes de ravitaillement,
- services de base (réseau d'eau potable, électricité, collecte de déchets),
- sécurité (guérite, postes de garde, contrôle d'accès, clôture/barrières de sécurité).

Sans être exhaustifs, il est également prévu d'installer au niveau de l'Aire des entreprises les installations suivantes : des bâtiments récréatifs et terrains de sport, une infirmerie, une gare routière, un mini-marché/une supérette, une station de traitement des eaux usées.

Il est à noter que tous les logements situés sur l'Aire des entreprises seront du type de «**celibatoriums**», dédiés uniquement aux travailleurs et au personnel du chantier (sans membres de la famille ou personnes accompagnant des membres de la famille).

2.5.3 Cité d'exploitation pour le personnel de l'aménagement hydroélectrique

Une cité d'exploitation couvrant une superficie de 20ha sera construite à Batchenga en deux phases.

La première phase sera achevée avant le démarrage des travaux principaux de construction de l'aménagement hydroélectrique. La cité sera dotée d'un nombre restreint de logements et de services. La capacité d'accueil se limitera à ce stade à 32 employés et 10 visiteurs de passage (42 places au total) qui vivront seuls.

La phase 2 sera livrée lors de la construction de l'aménagement hydroélectrique. Les employés logés à cette phase vivront en famille. 97 employés constituent l'effectif pour une population totale estimée à 384 habitants.

2.5.4 Autres services relatifs au cadre de vie

En plus des dispositions prises pour assurer la qualité satisfaisante du logement des travailleurs, il est également prévu d'établir des **aires dédiées au divertissement** (sports, lecture), des **structures médicales**, et les **services de télécommunications**. Une banque et un service de transfert des fonds sont envisagés.

2.5.5 Services de sécurité de la base-vie

L'accès au niveau de la base sera strictement réglementé. Des postes de contrôle (des piétons et des véhicules) sont prévus pour n'accepter que des personnes autorisées sur le site. Les forces de maintien de l'ordre seront mises à contribution pour assurer la sécurité du personnel et des biens.

Les services et les installations prévus aux fins du règlement et contrôle d'accès incluent :

- Le mur de clôture,
- La guérite/poste d'entrée, la barrière de sécurité et les miradors,
- Les services de garde,
- Les équipements de la zone militaire,
- La caserne de pompiers et le système de protection incendie.

2.6 Voies d'accès au site Nachtigal

Le Projet se développe dans le cadre existant de l'aménagement du territoire doté des voies d'accès, comme suit :

- **Le chemin de fer** traverse la zone du projet à Obala et à Batchenga. Les trains-voyageurs viennent de Ngaoundéré et de Yaoundé et passent une seule fois dans la journée ou dans la nuit selon que le départ a eu lieu à Yaoundé ou à Ngaoundéré (Nord Cameroun) ;
- **Les voies routières** : La route nationale n°1 va de Yaoundé pour Bertoua via Obala, Batchenga, Ndokoa et Mbandjock. Le premier tronçon entre Yaoundé et Nanga Eboko est bitumé tandis que l'axe Nanga Eboko et Bouam est en cours de réalisation. Il existe également des routes en terre qui relient les différents villages aux alentours de la zone du Projet.

Un projet de construction de la route Batchenga-Ntui-Yoko-Tibati-Ngaoundéré longue de 495 km est actuellement en cours de démarrage. Sa réalisation permettra une réduction de la distance entre Douala et Ngaoundéré de 200 à 300 kilomètres. Fort de cette donnée, il va sans dire que le projet contribuera au renforcement de la compétitivité du réseau routier Camerounais. Le projet permettra également de désenclaver la région du centre à fort potentialité agricole en même temps qu'il favorisera les échanges entre les parties méridionale et septentrionale du Cameroun. Pour la section Batchenga –Ntui-Yoko, longue de 201 km, les principaux bailleurs de fonds sont la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque de Développement de l'Afrique Centrale (BDEAC), l'Agence française pour le Développement (AFD) et la République du Cameroun pour un montant de 195 milliards de FCFA.

Ce projet routier est divisé en trois lots distincts, à savoir :

- Batchenga-Ntui-Yoko (201 km environ) ;
 - Yoko-Tibati (180 km) ;
 - Tibati- Ngaoundere (214 km).
 - Il est prévu l'aménagement de 18 km de voiries urbaines dans certaines villes traversées dont 4.2 km à Batchenga.¹
- **La voie fluviale** : le BAC (ferry) entre Ntui et Batchenga et dont les départements du Mbam et Kim et la Lekié est hors d'usage depuis plusieurs mois. Un projet de construction du pont d'une portée de 400 m est prévu à cet endroit.²
- ✚ **Les projets de construction de la route Batchenga-Ntui, tout comme le pont sur la Sanaga, ne seront pas sans conséquence sur le phénomène des migrations de populations. Ces projets vont fort probablement attirer des afflux sociaux dont la distinction entre eux et ceux liés au barrage Nachtigal ne sera pas facile à établir. Il en est de même du projet de captage d'eau dont le site de Nachtigal prévu pour la station de prise d'eau, celui d'Emana-Batchenga pour l'usine de traitement, et le site de Nkometou III prévu pour la construction de la première station de reprise.**³
- ✚ Il s'avère important d'envisager une étude cumulative pour l'ensemble de ces projets qui risquent fort bien de se dérouler en même temps. Ladite étude permettra d'avoir une vision commune et une synergie d'action dans la réalisation de la gestion des afflux sociaux à travers ces plusieurs projets.

1

<http://www.mintp.cm/index.php?mact=News,cntnt01,print,0&cntnt01articleid=388&cntnt01showtemplate=fal&cntnt01returnid=24&hl=fr>

² Idem

³http://www.cameroon-info.net/stories/0,66155,@_cameroun-approvisionnement-de-yaounde-en-eau-potable-laquo-le-projet-de-la-sanag.html

Chapitre 3- Démarche méthodologique de l'étude

3.1 Conduite des entretiens sur le terrain et visites des sites du Projet Nachtigal

La réalisation de l'étude sur les afflux sociaux a nécessité la mise en œuvre de l'approche méthodologique déclinée dans l'offre et enrichie en fonction des contraintes réelles du terrain. L'économie des activités est présentée ci-dessous.

3.2 Activités réalisées

Pour la mise en œuvre de l'enquête, l'équipe de l'étude a réalisé les activités suivantes :

- Procédé à la revue documentaire avec en prime la base de la législation nationale applicable à la thématique ;
- **sélectionné, formé et déployé des enquêteurs** selon les critères précis (niveau universitaire, formation dans le domaine social, parler l'une des langues locales, être disponible et de bonne moralité et avoir une expérience précédente dans l'administration des questionnaires) ;
- Dans le cadre de l'enquête de terrain, rencontré et discuté avec les **autorités** traditionnelles, administratives, municipales afin d'apprendre leur expérience pratique dans la gestion de migration, solliciter des informations sur le niveau actuel de l'infrastructure, et d'obtenir leur recommandations sur la prévention et gestion d'afflux de populations ;
- Procédé à **l'inventaire des infrastructures et des services de base** dans les localités proches du projet, à l'effet de s'assurer de leur capacité à répondre ou non aux attentes et aux besoins induits par les migrations. Cela concerne les points d'eau fonctionnels et surtout les infrastructures scolaires et d'hébergement ;
- Organisé des entretiens et discussions **dans des villages** dans la zone du Projet en s'assurant que tous les 4 principaux départements concernés ont été visités lors de l'enquête. Sur la base de certains critères (voir ci-dessous), l'équipe de l'étude a choisi les villages susceptibles de nous donner des éléments escomptés ;
- Rencontré les responsables du Fonds National de l'Emploi de Mvolyé Yaoundé, Cible RH pour discuter de leurs expériences et déterminer avec précision le mécanisme de recrutement le plus pertinent
- Mutualisé, dans la mesure du possible, les efforts avec CARFAD pour éviter la sur-consultation et afin d'éviter la duplication d'effort. Nous constatons qu'à ce jour, le décalage observé entre les délais des rendus des différentes études ont impacté négativement sur la formulation des recommandations étroitement liées aux aspects de la santé et les capacités de la main-d'œuvre.

3.3 Note sur les critères de sélection des villages pour l'enquête de terrain

Les quatre départements ont été représentés dans l'enquête, à savoir :

1) le Mbam et Kim, 2) la Lékié, 3) la Haute Sanaga, et 4) le Mfoundi.

- 1) Pour **le département du Mbam et Kim**, nous avons choisi la ville de **Ntui** et des villages situés entre ladite ville et le Bac (ferry) en direction de Batchenga. Il s'agit des villages **de Bindandjengué, de Ndjамé et de Nachtigal-Ntui**. Ntui est en même temps le chef-lieu du département et d'arrondissement et regroupe l'essentiel des services publics. C'est également la porte d'entrée des migrants potentiels qui viendraient du Nord-Cameroun via la région de l'Adamaoua. Les frais de transport entre Ntui et Batchenga s'élèvent à 1500 FCFA (traversée du bac y compris) sur une distance d'environ 20 Km. La construction de la route Batchenga-Ntui-Yoko-Tibati-Ngaoundéré facilitera l'acheminement de passagers et l'interface entre le site du Projet et le Nord du pays.
- 2) Pour **le département de Lékié**, nous avons sélectionné **Obala, Batchenga, Ndji, Nkolnguem I et Nachtigal-Batchenga, Olembé et Emana-Batchenga**. Obala est le premier point d'arrêt pour les arrivées en provenance de Yaoundé et de l'Ouest Cameroun. Il n'est pas superflu de rappeler que le transport par mini-bus entre Yaoundé et Obala coûte seulement 500 F CFA. D'où la facilité de mobilité des migrants entre les deux pôles.

La ville de **Batchenga** est retenue du fait de son rôle stratégique pour l'ensemble du projet. Elle est le chef-lieu de l'arrondissement et abrite les bureaux de l'équipe sociétale du Projet. La cité d'exploitation du Maître d'Ouvrage est projetée dans cette ville et elle sera aussi traversée par la Ligne de haute tension. D'autres projets seront également basés à Batchenga (adduction en eau, construction du pont sur la Sanaga et la route Batchenga-Ntui-Yoko). La ville de Batchenga est le point d'arrivée des migrants et autres voyageurs en provenance du Mbam et Kim voisin et même du Nord Cameroun.

C'est à **Emana Batchenga** que sera construite la cité d'exploitation du Maître d'Ouvrage tout comme l'usine de traitement du projet de captage d'eau.

C'est à **Olembé** que l'entreprise Buns qui a construit la route Obala-Nanga-Eboko a installé sa base-vie et a procédé à des préfabrifications. Les recrutements de la main d'œuvre locale se faisaient dans ce village qui a vu les chercheurs d'emploi et autres migrants opportunistes arriver lors du chantier. Le Chef d'Olembé reconnaît que le passage de Buns dans son village a permis un essor économique (location des maisons, recrutement des ressortissants du village, vente de la nourriture aux ouvriers par les femmes du village) mais aussi a tendu les relations entre lui et certains chefs de la contrée. Certains ouvriers malhonnêtes sont partis du village sans avoir payé les dettes de nourriture contractées.

Emana et Olembé sont également traversés par la ligne haute tension.

Nachtigal-Batchenga constitue la porte d'entrée dans la Lékié pour les migrants potentiels en provenance de la zone de Ntui.

Le village de **Nkolnguem I** est situé dans la zone d'impact de la ligne haute tension (LHT).

- 3) Les villages de **Ndji (Lekié)** tout comme **Ndoko** et **Minkouma (Haute Sanaga)** sont choisis du fait de leur proximité avec les diverses installations du chantier à savoir le

barrage, le canal d'amenée, l'usine et le point de départ de la ligne haute tension. L'essentiel des composantes de l'ouvrage projeté se trouvent donc dans cette zone (zone1).

Dans **le département de Haute Sanaga**, l'enquête a couvert **Mbandjock, Ndjoré et Ndokoa**. Mbandjock a une expérience de la gestion des afflux sociaux du fait de l'existence de la Sosucam (**société sucrière du Cameroun**) qui est installée depuis près de 50 ans et emploie, par moment, près de 8000 ouvriers. Il reste néanmoins important de préciser que les périodes et la nature des projets de Sosucam et de Nachtigal sont différentes, en raison desquelles les expériences ne sont pas forcément transposables dans le contexte du Projet Nachtigal.

Ndjoré abrite la chefferie de deuxième degré et constitue la zone intermédiaire entre Mbandjock et la zone proche du barrage de Nachtigal.

- 4) Dans **le département du Mfoundi**, nous avons retenu **Nyom II** qui est un centre périurbain mais surtout abrite le poste d'arrivée de la ligne de transport.

L'équipe de l'enquête terrain a organisé et tenu des discussions avec des groupes cibles dans les villages sélectionnés avec les populations présentes, discuté, sur la base d'une trame d'entretien préalablement établie avec les personnes vulnérables/défavorisées qui risquent d'être sous-représentées dans les discussions collectives de groupe (par exemple, minorités, migrants, les femmes, les jeunes cherchant le travail...) choisis en étroite collaboration avec les chefs de villages.

Les principaux objectifs des entretiens individuels et des discussions en groupe durant l'enquête de terrain ont consisté à :

- Connaître leurs préoccupations principales en termes des effets d'afflux
- Connaître et analyser leurs opinions sur les questions de prévention de la migration spontanée et les modes de gestion
- Connaître leurs attentes en matière de réglementation, de suivi et de surveillance des flux migratoires
- Connaître leurs expériences en matière de mise en œuvre d'actions pour la gestion de la migration découlant de tels projets
- Connaître l'opinion qu'ils portent sur l'évaluation de ces actions et tirer des leçons de leurs expériences
- Recueillir les avis sur les meilleures pratiques en termes de recrutement et de la gestion des afflux sociaux.

Le compte-rendu de l'enquête est présenté dans l'Annexe 2.

Il ressort que les villages choisis sur la base de leur spécificité ou le rôle à jouer dans le projet donnent des éléments de compréhension du phénomène migratoire lié aux activités du Projet Nachtigal amont.

Chapitre 4- Contexte socio-économique de la zone du Projet Nachtigal

4.1 Communautés avoisinantes du Projet

La zone du Projet se décline en un agencement des communautés impactées à des degrés différents, en fonction de leur proximité au Site du Projet et aux voies principales d'accès. C'est ainsi qu'il y a les communautés qui sont susceptibles d'être directement affectées, et celles qui seront impactés indirectement.

4.2 Les communautés directement touchées par le Projet

Ce groupe de communautés comprend :

Zone 1 : La Zone de la DUP, y compris l'emprise du barrage et de l'Aire des entreprises, ainsi que les secteurs d'extraction du sable (les sablières) et de la pêche.

Cette zone comprend six villages répartis dans trois arrondissements, à savoir :

- 1) **Minkouma** (retenue) dans l'arrondissement de Mbandjock (département de la Haute Sanaga);
- 2) **Ndoko** (retenue, barrage, usine, aire des entreprises) dans l'arrondissement de Mbandjock (département de la Haute Sanaga),
- 3) **Ndji** poste de départ de la ligne de transport à destination de Nyom II dans l'arrondissement de Batchenga (département de la Lékié),
- 4) **Emana Batchenga** (Cité d'exploitation du Maître d'Ouvrage) dans l'arrondissement de Batchenga (département de la Lékié),
- 5) **Nachtigal Ntui**, et
- 6) **Bidandjengué** (pêcheurs et sableurs) dans l'arrondissement de Ntui (Département du Mbam et Kim).

Zone 2 : La zone de la ligne de transport d'électricité. Elle s'étend sur 50 km de l'usine hydroélectrique à un nouveau poste de raccordement situé à Nyom II, traversant ainsi les 4 arrondissements : **Batchenga, Obala, Soa** et **Yaoundé**. Les populations de ces villages sont susceptibles d'être faiblement affectées par l'expropriation des terres et la perte d'activités agricoles. Cela reste à confirmer lors des recensements des biens et des personnes impactées.

Zone 3 : La zone du poste de raccordement de Nyom II. Elle concerne principalement le village Nyom au nord de Yaoundé, dans l'arrondissement de Yaoundé 1er⁴.

⁴ PEPP, pp.23-24.

4.3 Les communautés indirectement concernées

La zone aval du barrage. Elle concerne les personnes affectées par le Projet qui subissent une perte d'activités en dehors de la zone DUP (tels que exploitants de sable et pêcheurs). C'est le cas des villages de l'arrondissement de Sa'a et également de certains villages de l'arrondissement de Ntui comme ***Ndjamé, Ehondo et Nachtigal.***

Il y a des pêcheurs et des sableurs qui sont originaires de ces villages, mais qui se retrouvent hors de la DUP et qui sont donc difficiles à prendre en considération lors des recensements d'où le caractère indirect de leur impact.

Le tableau ci-dessous présente les estimations du nombre d'habitants dans la Zone du Projet (la zone directement touchée et la zone indirectement concernée). Ces chiffres ont été établis lors des discussions pendant l'enquête de terrain effectuée par l'équipe EGIS en avril 2015.

Pour obtenir ces chiffres, la question était posée en réunion publique aux participants et ensemble une estimation était faite. Les données du troisième recensement s'intéressent aux arrondissements, les résultats restent ainsi globaux.

Tableau n° 2 : Répartition des populations par village enquêté (sur la base des entretiens de l'enquête)

Arrondissement	Village enquêté	Population estimée, personnes
Mbandjock	Ndjoré	1 500
	Minkouma	300
	Ndokoia	350
Total dans les villages enquêtés		2 150
Batchenga	Olembé	300
	Nachtigal	350
	Ndji	700
	Emana	500
Total dans les villages enquêtés		1 850
Obala	Nkolnguem 1	1 200
Total dans le village enquêté		1 200
Ntui	Bindandjengué	300
	Ndjamé	800
Total dans les villages enquêtés		1 100
Yaoundé 1er	Nyom II	4 000
Total dans le village enquêté		4 000

Source : Enquête de terrain, EGIS, 2015

4.4 Description de l'état des lieux socio-économique dans la Zone du Projet

Les sections présentées ci-dessous donnent le profil démographique et un aperçu des activités principales dans la Zone du Projet.

✚ ***Voir le rapport sur l'Etude séparée de « Capacités locales et main d'œuvre » pour plus de détails liés aux niveaux d'éducation/ d'enseignement, l'inventaire des qualifications professionnelles de la population locale, ainsi qu'à l'aptitude de résidents de la Zone du Projet à être mobilisés dans l'approvisionnement du chantier Nachtigal.***

4.4.1 Répartition des divers secteurs d'activités

Dans les villages de la zone d'étude, tout comme dans la Région du Centre, c'est le secteur primaire qui constitue le secteur d'activité dominant. On retrouve également quelques activités reliées aux secteurs secondaire (transformation industrielle et artisanale) et tertiaire (services).

4.4.1.1 Le secteur primaire

Le secteur primaire est le plus important pour l'économie régionale et locale. Il inclut les activités clés suivantes :

- l'agriculture,
- l'élevage,
- l'artisanat,
- la chasse,
- la pêche,
- la cueillette.

Ces activités sont menées par les populations de toute la zone d'étude à des degrés différents. Le secteur primaire constitue le pilier de la vie sociale et économique des ménages.

On trouve de nombreux groupes d'entraide agricole (« Groupe d'Initiative Commune » ou GIC) qui sont en cours de mutation vers des sociétés coopératives. Les produits les plus cultivés sont le manioc, le maïs, la banane douce, le plantain, l'igname et la patate douce.

L'élevage des porcs, poulets, chèvres est également observé.

Ce secteur bénéficie assez souvent de l'appui des entités gouvernementales ou des ONG étrangères. L'appui se traduit spécifiquement par la vulgarisation des techniques culturales, l'aide à l'organisation des producteurs ruraux, la diffusion des semences améliorées, ou encore l'aide à la vente à travers la recherche des débouchés.

4.4.1.2 Le secteur secondaire

Le secteur secondaire est formé essentiellement des activités de transformation des produits primaires ou d'artisanat réalisées par les habitants de la zone d'étude, ainsi que de l'extraction du sable.

La transformation des noix de palme (production de l'huile de palme), la transformation du maïs et du manioc (fabrication de boisson locale alcoolisée), fabrication des « bâtons » de manioc, des cossettes de manioc et la farine), la transformation du gingembre, et la production de beurre de cacao forment l'essentiel des activités du secteur secondaire. Le secteur se renforce depuis peu

avec l'augmentation de la culture du palmier pour la production d'huile au moyen de pressoirs situés dans certains villages.

Il existe dans la zone du Projet quelques activités de transformation industrielle reliées à l'agriculture ou la forêt. Ces activités incluent :

- une plantation de palmiers à huile (80 ha) et une unité de production d'huile de palme (société COMAPALM) à Ndjoré,
- une plantation de gingembre (216 ha) et une unité de production de poudre de gingembre à Obandene,
- la SOSUCAM (société sucrière du Cameroun) et une entreprise de production des boissons alcoolisées, l'ADIC (African Distilling Company) à Mbandjock,
- La Western farm à Ndokoa - un complexe agricole qui s'étend sur des centaines d'hectares et dont les principales activités sont la culture du maïs, l'élevage des porcs et des poulets.

Ces activités sont dans l'ensemble des productions à moyenne échelle.

4.4.1.3 Le secteur tertiaire

Du côté du secteur privé, on retrouve dans les villages quelques petites structures de santé, des écoles primaires et maternelles privées. Le transport local fournit également des opportunités d'emploi, de même que la vente et le transport de sable.

4.4.1.4 Les services étatiques

Le secteur tertiaire regroupe principalement des services offerts par le secteur public, soit les services de gendarmerie et de police, les impôts, les administrations (préfecture, sous-préfectures, district), les écoles, les centres de santé. Les services déconcentrés de l'État sont regroupés dans les délégations départementales et d'arrondissements.

Le tableau ci-dessous précise les niveaux des revenus moyens par paysan, issus de certaines activités pratiquées dans la zone du Projet.

Les activités de la culture du cacao et d'huile de palme, l'extraction de sable et de la pêche restent des principales sources de revenus pour la population rurale dans la zone du Projet.

Tableau n° 3 : Niveaux des revenus moyens par paysan

ACTIVITES	TRANCHES DE REVENUS (FCFA)/an personne/paysan
Culture du cacao	200 000 à 5 000 000/an
Palmier à huile	200 000 à 5 000 000/an
Sable	400 000 à 4 000 000/an
Pêche	400 000 à 2 500 000/an
Cultures maraîchères	200 000 à 1 000 000/an
Culture vivrière	50 000 à 1 000 000/an
Artisanat	50 000 à 500 000/an

Source: Iris Ingénierie, 2012⁵

- ✚ Il ressort clairement de cette brève présentation, ainsi que des observations faites durant l'enquête de terrain, que la recherche de l'emploi salarié demeure une véritable préoccupation pour la population résidant dans la Zone du Projet. D'où la forte attente des populations en termes de recrutement lié au Projet Nachtigal.

4.5 Diagnostic du niveau d'équipement en services publics/ infrastructures de base

Les infrastructures de base pour lesquelles un inventaire a été réalisé dans les localités proches de la zone du projet sont récapitulées dans les tableaux suivants. Il s'agit d'une part des établissements scolaires et d'autre part des structures d'hébergement.

4.5.1 Etablissements scolaires et l'éducation

La situation de l'éducation dans la Région peut être appréhendée à travers quelques indicateurs.

Tableau n° 4 : Taux de population scolarisable de la Région du Centre

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	TRANCHE D'AGE	POPULATION SCOLARISABLE*	POPULATION SCOLARISEE
Préscolaire francophone	4-5 ans	43 632 / 110 364	39,53%
Préscolaire anglophone	4-5 ans	10 217 / 63 766	16,02%
Primaire	6-11 ans	540 124 / 3 399 475	15,88%
Secondaire premier cycle	12-15 ans	346 046 / 1 999 308	17,30%

⁵ [PROJET DE CONSTRUCTION DU BARRAGE HYDROÉLECTRIQUE DE NACHTIGAL, ETUDE À BASE COMMUNAUTAIRE, RAPPORT FINAL, P.34](#)

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	TRANCHE D'ÂGE	POPULATION SCOLARISABLE*	POPULATION SCOLARISEE
Secondaire second cycle	16-18 ans	274 727 / 1 452 726	18,91%
Supérieur	19-24 ans	537 969 / 2 507 364	21,45%

* Ratio des enfants en âge scolaire pour la région du Centre sur le nombre d'enfants scolarisables sur le plan national.

Source : Compilation des données issues de l'Annuaire statistique 2013, pp.100-132.

Il ressort de ce tableau récapitulatif que la Région du Centre a un fort potentiel en termes de population scolarisable. Ainsi, pour l'ensemble du pays, les enfants scolarisables ayant un âge compris entre 6 et 11 sont au nombre de 3 399 475 dont plus de 15% sont de la Région du Centre. Pour ce qui est du secondaire, le premier cycle a une population scolarisable de 1 999 308 et le second cycle 1 452 726 avec respectivement 17,30 % et 19,91% originaires de la Région du Centre.

Il serait hâtif de se limiter à ces indicateurs pour caractériser l'offre scolaire ou le niveau de l'alphabétisation de la Région. L'existence des grands centres urbains comme Yaoundé avec la multitude d'établissements de tous les ordres contraste avec la zone rurale.

Dans le cadre de la présente étude, un inventaire non exhaustif des infrastructures scolaires donne les résultats présentés dans le tableau ci-après.

Tableau n° 5 : Infrastructures scolaires de la zone du Projet Nachtigal

Village	Etablissement	Effectifs	Nombre d'élèves par classe*	Observations (sureffectif, normal, sous-effectif)
Batchenga	Ecole publique groupe I	422	70	Sureffectif
Batchenga	Ecole publique groupe II	500	100	Sureffectif, Utilise un site d'emprunt
Ndji	Ecole publique de Ndji	287	95	Sureffectif (les trois niveaux d'enseignement sont regroupés dans trois salles de classe)
Ndjouré	Ecole publique	Env. 160	30	sous-effectif, mais les salles de classe sont dans un état de délabrement.
Obala	Best Standard	164	54	normal
Obala	Les Bambins	195	65	Sureffectif
Obala	Les Moineaux	60	30	Sous-effectif
Obala	Les Petits Canards	47	15	Sous-effectif
Obala	Sainte Catherine	89	22	Sous-effectif
Obala	Mont Carmel	171	85	Sureffectif
Obala	Marie De Dieu	251	83	Sureffectif
Obala	Emco Adventiste	47	47	Sureffectif
Obala	Baptist School	150	50	Normal
Obala	Ecole Bilingue	549	183	Sureffectif
Obala	E P Groupe IA	804	114	Sureffectif

Village	Etablissement	Effectifs	Nombre d'élèves moyen par classe*	Observations (sureffectif, normal, sous-effectif)
Obala	E .P Groupe IB	788	78	Sureffectif
Obala	E .P Groupe IC	802	114	Sureffectif
Obala	E P Groupe II A	449	44	Sous-effectif
Obala	E .P Groupe II B	855	171	Sureffectif
Obala	E .P Groupe III	955	95	Sureffectif
Obala	E P Mboua	406	67	Sureffectif

* La norme au niveau primaire et secondaire est 60 élèves par classe

Source : Inspections d'arrondissement de l'éducation de base et certains directeurs d'école, avril 2015

Il ressort du tableau présenté ci-dessus que **la plupart des établissements primaires dans la ville d'Obala ont des effectifs en nombre pléthorique mettant à mal le ratio réglementaire.**

- ✚ **Le problème dans le secteur scolaire au Cameroun reste le manque de tables bancs.** Cela témoigne de l'importance démographique de la ville et surtout de l'intérêt que les populations accordent à l'éducation.
- ✚ **L'autre problème clé est le manque de salles de classe.** Cette situation ne permet pas de décongestionner les salles existantes. Par conséquent, certains établissements adoptent le système de mi-temps pour avoir des effectifs raisonnables dans les salles de classe.
- ✚ **Du côté de Batchenga, les écoles primaires souffrent du manque de salles de classe et des tables bancs.** L'école publique groupe 2 n'a pas encore de site dédié et partage le même site que le groupe 1.
- ✚ **A Ndzi, l'école publique n'a jamais bénéficié d'une dotation officielle de salles de classe dans le cadre du budget d'investissement public.** L'école fonctionne en regroupant les paliers d'un même niveau. C'est ainsi que la section d'initiation au langage (SIL) et le cours préparatoire (CP) partagent la même salle de classe. Il en est de même des Cours élémentaires première et deuxième années ou les cours moyens première et deuxième années qui partagent aussi les mêmes salles de classe.

Tableau n° 6 : Etat des effectifs dans certains établissements secondaires dans la zone du Projet Nachtigal

Arrondissement	Etablissement	Nombre moyen d'élèves par classe	Ratio recommandé par le MINESEC	Observations (sureffectif, normal sous-effectif)
Batchenga	CETIC de Batchenga	25	60	Sous-effectif, mais 10 des 12 salles de classe ne respectent pas les normes en superficie. Pas de portes ni fenêtres
Batchenga	Lycée de Batchenga	49	60	Sous-effectif
Mbandjock	CES de Ndjoré	40	60	Sous-effectif
Obala	Lycée de Minkama	65	60	Sureffectif
Obala	Lycée d'Obala	80	60	Sureffectif
Obala	Lycée technique	40	60	Sous-effectif
Obala	SAR/SM	08	60	Sous-effectif
Obala	Collège Joseph	30	60	Sous-effectif
Ntui	Lycée classique	84	60	Sureffectif
Ntui	Lycée technique	66	60	Sureffectif
Ntui	Lycée bilingue	43	60	Sous-effectif
Nachtigal	CETIC	25	60	Sous-effectif

Source : Entretien avec les responsables des établissements. Enquête de terrain, avril 2015

Au niveau de l'enseignement secondaire, les effectifs sont acceptables par rapport à la norme nationale au niveau primaire et secondaire (60 élèves par classe). Le Collège d'enseignement secondaire de Ndjoré dispose de 4 salles de classe nouvellement construites. Obala a le nombre le plus important d'établissements de ce type. En plus des lycées et collèges publics, cette ville dispose des établissements de formation et des collèges privés.

A Batchenga, les salles de classe sont en nombre suffisant mais il se pose le problème de la qualité des bâtiments. Au CETIC, sur les 12 salles existantes, seules deux d'entre elles ont des ouvertures (portes et fenêtres). Le bloc administratif de fortune est logé dans une pièce qui jouxte les salles de classe. Il n'existe pas d'ateliers spécialisés ou encore moins une bibliothèque. Tous ces aspects de l'insuffisance infrastructurelle contribuent à la dépréciation de la qualité de l'enseignement.

Le Lycée de Batchenga dispose de 15 salles de classe opérationnelles. Deux sont inutilisées. 8 des 12 salles de classes **n'ont pas de revêtement au niveau du sol ou ont un revêtement dégradé. Les portes et les fenêtres sont inexistantes ou défectueuses. Les bibliothèques sont peu fournies.**

Le CETIC dispose d'un forage en construction tandis qu'**au lycée il n'y a pas d'adduction d'eau depuis un certain temps du fait du vandalisme des populations riveraines. Cette situation contraint les élèves à repartir en ville lors des récréations pour aller s'approvisionner en eau. Ceci peut être à l'origine des accidents de la voie publique lors des travaux de la construction de la route Batchenga-Ntui, ou même celui de la base vie de Nachtigal amont.**

4.5.2 Structures d'hébergement

Les établissements hôteliers sont insuffisants à Batchenga. On y dénombre deux auberges. L'une d'elles est habitable mais les travaux de finition restent en cours. Actuellement par exemple, une entreprise qui reprofile la route de Nachtigal-Batchenga occupe l'auberge Negrita.

Ce constat de l'insuffisance des infrastructures hôtelières demeure une réalité, malgré le fait que divers projets (captage d'eau, barrage, route, pont) sont sur le point de démarrer dans cette zone. Il est clair que l'offre actuelle n'est pas à même d'absorber la demande potentielle à venir.

Même si le taux d'occupation actuel présenté dans le tableau ci-dessous montre que l'offre reste quantitativement supérieure à la demande en ce moment, cet aspect doit être vu sous l'angle de la projection pour l'avenir. Avec les divers projets en cours et à venir, cette situation actuelle de l'offre superflue est susceptible de s'inverser rapidement si des infrastructures supplémentaires de bonne qualité ne sont pas établies.

Tableau n° 7 : Récapitulatif des établissements hôteliers de certaines villes de la zone du Projet

Arrondissement	Type d'établissement (Auberges, Hôtels non classés, Hôtels classés)	Nombre	Nombre total de chambres	Taux d'occupation moyenne	Observations
Batchenga	Auberges	02	25	40%	Negrita et Tchanga
Obala	Auberge	10	95	60%	
Obala	Hôtel non classés	02	39	50-60%	Fini et Pacific
Ntui	Auberges	08	98	60%	

Source : Enquête de terrain, 2015.

- ✚ **A Batchenga, quelques maisons à vocation lucrative (studios, mini-appartements) sont en construction.** Cela reste, dans l'ensemble, des initiatives individuelles et isolées, qui, au rythme et nombre de construction actuels, ne peuvent pas être considérées comme solutions suffisantes pour le déficit d'hébergement.
- ✚ **A Obala,** par contre, dix auberges de qualité acceptable existent pour une capacité de 93 chambres. Deux hôtels non classés disposent de 39 chambres. **Il n'existe pas d'établissements hôteliers dans les villages comme Nkolnguem 1, Ndjamé, Nachtigal, Ndji, Ndokoa, Minkouma. Un complexe hôtelier est en construction dans la zone de Ndjoré-Mbandjock, mais il n'est pas encore accessible au public.** Par conséquent, il est difficile de comptabiliser sa capacité d'accueil.
- ✚ **A Ntui, une incitation à la construction de nouvelles maisons d'habitation est une réalité.** Elle serait impulsée par le Comité de développement de cette localité. Le deuxième adjoint au Maire l'a confirmée et a annoncé que d'autres réunions locales étaient envisagées à l'effet d'encourager les initiatives dans ce sens.
- ✚ **En somme, les infrastructures scolaires et hôtelières à Batchenga risquent de devenir rapidement inadaptées aux flux de populations autochtones.** Par conséquent, la pression sur lesdites infrastructures se fera ressentir si les afflux s'avèrent d'être importants.

4.5.3 Approvisionnement en eau

A titre illustratif, le village Minkouma ne dispose d'aucun point d'eau aménagé, ni d'école primaire. Il existe dans ce village trois points d'eau traditionnels et les écoliers sont appelés à aller à Ndjoré. L'installation massive et non-contrôlée des migrants entraînera très probablement des conflits liés à la pression exercée sur les infrastructures de base et à l'insuffisance/ la détérioration de la qualité de services publics.

L'étude santé traite également les aspects de l'assainissement et les résultats détaillés de cette étude donneront assurément une meilleure visibilité sur le problème de l'eau.

4.6 Identification et analyse des parties prenantes et des acteurs clés pour la gestion du phénomène d'afflux

4.6.1 Inventaire des acteurs clés, des parties prenantes, et des entités concernées par les flux migratoires associés au Projet Nachtigal

Les interlocuteurs du Gouvernement Central

- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural⁶ ;
- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ;
- Le Fond National de l'Emploi ;

Les interlocuteurs au niveau régional et départemental et d'arrondissement

- Le Gouverneur de la Région du Centre ;
- Les services décentralisés des ministères sus évoqués (Délégués Régionaux et Départementaux concernés par la question de migration) ;
- Les représentants des entités territoriales décentralisées (Préfets, Sous-Préfets, Maires, chefs traditionnels...)

Les interlocuteurs de la société civile

- Les communautés hôtes/locales résidant à proximité de la zone de chantier, d'emplacements de camp de travailleurs et de la base vie, des zones de compensation des terres et d'exploitation du sable au bord de la Sanaga, des zones de recrutement des travailleurs locaux, ainsi que les communautés environnantes sur le site du barrage (rive droite et rive gauche du fleuve Sanaga) ;
- Les entreprises locales ;
- Les personnes et groupes vulnérables au sein des communautés concernées.

Les représentants du Projet et de l'industrie

- Les cadres du projet Nachtigal : Direction Environnementale et Sociale (Yaoundé) et l'équipe sociétale basée à Batchenga ;
- Les ouvriers et leurs familles
- Les représentants des projets similaires de barrage au Cameroun (Lom-Pangar, Memve'ele...) qui peuvent être confrontés aux problèmes d'afflux

4.7 L'analyse des interlocuteurs et des parties prenantes clés

⁶ DE NOMBREUX PROGRAMMES DÉVELOPPÉS PAR CE MINISTÈRE PEUVENT CONTRIBUER À MITIGER L'IMPACT NÉGATIF DES AFFLUX SOCIAUX. IL EST IMPORTANT, EN MÊME TEMPS, DE TENIR COMPTE DU FAIT QUE LE LIEN ENTRE ESPACE DISPONIBLE ET APPUI AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE NE DEVRAIT PAS EXACERBER DES PROBLÈMES FONCIERS QUI DEVIENNENT PROGRESSIVEMENT AIGUS DANS LA ZONE DU PROJET.

Le tableau ci-dessous présente la Matrice des parties prenantes pertinentes à la gestion d'afflux ***au niveau local et régional.***

Tableau n°8 : La grille d'identification des parties prenantes clés pour la gestion d'afflux sociaux

Niveau Régional				
Catégorie		Affiliation	Fonctions	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Administration 	Gouverneur de la Région du Centre	Services du Gouverneur	Dépositaire de l'autorité de l'Etat, coordonne la mise en place effective des différentes résolutions en vue d'une gestion saine des afflux sociaux	<i>Non rencontré</i>
<ul style="list-style-type: none"> Autres intervenants 	Fonds national de l'emploi	Agence de Mvolyé	Spécialisé dans l'intermédiation entre l'employeur et l'employé	Se dit prêt à offrir ses services dans le cadre de la construction du barrage de Nachtigal. A déjà travaillé pour le compte de Lom Pangar, Memvélé, Socapalm entre autres
<ul style="list-style-type: none"> Autres intervenants 	Programmes gouvernementaux finançant l'insertion socio-économiques des jeunes originaires des zones rurales	Gouvernement national et régional	Le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U), et le Programme Intégré d'Appui aux Acteurs du secteur Informel (PIAASI).	Les deux Programmes sont susceptibles d'intervenir dans la zone du Projet dans le cadre d'un partenariat. Assurer que les conditions du partenariat reflètent les intérêts et les priorités réelles de la population jeune résidant dans la zone du Projet. L'identification de ces priorités doit faire partie d'une concertation régulière entre le Projet et les communautés concernées.
Niveau Local				
<ul style="list-style-type: none"> Administration 	Préfets, Sous-préfets et Forces de Maintien de l'Ordre	Départements du Mbam et Kim, de la Lékié et de la Haute Sanaga	Participer à l'identification des potentiels impacts des flux migratoires Veiller à l'application des mesures correctives liées aux afflux sociaux	Elles veulent être informées sur les mesures préconisées dans le processus de gestion des afflux sociaux. Possibilité de mobilisation des FMO

				Volonté d'être associées au processus de recrutement des ouvriers.
	Délégués départementaux de l'agriculture, des pêches.		Assister les producteurs dans l'organisation et la mise en œuvre des appuis relevant de leur service Assurer le suivi des mesures retenues	Mise à disposition des semences améliorées et incitation à l'obtention des permis de pêche.
<ul style="list-style-type: none"> Collectivités territoriales décentralisées 	Autorités municipales	Communes de Ntui, Obala, Batchenga et Mbandjock	<p>Mobilisation et sensibilisation des populations sur les impacts liés à la migration</p> <p>Participation à la réalisation des infrastructures de base (points d'eau, écoles)</p> <p>Octroi rigoureux des permis de bâtir dans la zone du projet</p>	<p>Implication dans le processus de recrutement des ouvriers.</p> <p>En principe, les Mairies devraient actualiser <i>les Plans communaux de développement (PCD)</i> en tenant compte des afflux sociaux dans leurs collectivités (avec l'appui du PNDP et du Projet Nachtigal Amont).</p> <p>En réalité, les recommandations contenues dans les PCD tendent à ne pas être pleinement mises en œuvre (c'est le cas à Mbandjock, par exemple).</p> <p>A Batchenga, le PCD est en cours d'élaboration et donc inaccessible pour un examen à ce moment-ci. L'absence des Maires titulaires reste aussi un défi.</p> <p>Le Projet Nachtigal doit continuer à être impliqué dans la mise en œuvre des PCD applicable à la zone du Projet.</p>
Collectivités territoriales décentralisées	Autorités municipales	Commune de Batchenga	Intégrer dans le PDC en cours d'élaboration des points	

			spécifiques liés à la prévention des afflux sociaux. Bien réfléchir sur l'orientation à donner au réseau routier local qui sera aménagé dans le cadre du projet de construction de la route Batchenga-Ntui.	
	Comités de développement		Servir de relais entre le Projet et les populations concernées. Se constituer en relais entre le projet et les populations. En réalité, les comités de développement sont peu fonctionnels dans la zone du Projet et ne sont pas réellement des acteurs dans la gestion des conflits fonciers.	
• Chefferies traditionnelles	Autorités traditionnelles	Chefferies d'Emana-Batchenga, Ndokoa, Ndji, Minkouma et Ndjoré	Installation des nouvelles populations	Difficulté d'interdire les établissements humains par ce qu'ils ne sont pas toujours informés sur toutes les transactions foncières.
		Les représentants des communautés	Arrivée des migrants issus des communautés déjà installées dans la zone du projet	Servir de facilitateur entre les membres de la communauté et le chef du village. Possibilité de participer dans le processus de recrutement des ouvriers.
• Associations religieuses	Autorités religieuses	Les différentes confessions religieuses	Promouvoir la culture d'acceptation, de tolérance et le goût de vivre ensemble.	
• Associations communautaires	Comités de vigilance	Les villages proches du site du projet (Ndokoa, Ndji et Batchenga)	Signaler tout nouvel établissement humain dans le périmètre en vue de leur déguerpissement	Appui en matériel de travail notamment le sifflet, les équipements contre le froid (blouson), les manteaux, les bottes et les lampes torches.

4.8 Principales conclusions et observations découlant des entretiens avec les habitants de la zone d'étude durant l'enquête de terrain

La mission de terrain s'est déroulée entre les 20 et 30 avril 2015. Au cours de cette enquête, l'équipe a pu rencontrer les parties suivantes :

- *Autorités administratives - Préfet de Ntui, Sous-Préfets ou adjoints de Batchenga, Obala, Ntui, Mbandjock ;*
- *Autorités municipales - Maires ou adjoints des communes de Ntui, Batchenga, Obala, secrétaire général de la commune de Batchenga.*

Les villages suivants ont été visités :

- *Ndjamé, Bindandjengué, Nachtigal Ntui, Nachtigal Batchenga, Emana Batchenga, Olembé, Ndji, Ndokoa, Minkouma, Ndjoré, Nkolnguem 1 et Nyom 2.*

Dans tous ces villages, des focus groups ont été organisés et des questionnaires individuels administrés.

Un résumé de points clés est présenté ci-dessous, et le compte-rendu des discussions est donné dans l'Annexe 2.

4.8.1 Principales attentes

De manière générale, les attentes partagées par les populations et les autorités se résument comme suit :

- ✚ *Transparence dans le processus du recrutement avec une implication effective des Chefs de village et des autorités administratives et municipales.*
- ✚ *Recrutement des natifs et des résidents en priorité*
- ✚ *Amélioration de l'offre énergétique*
- ✚ *Nécessité de faire connaître les compétences requises avant le début des travaux*
- ✚ *Opportunités d'affaires (location de chambres, création d'emplois indirects, écoulement des produits agricoles)*
- ✚ *Les mesures de sécurité doivent être portées à la connaissance de l'autorité administrative pour une demande de renforcement en nombre des Forces de Maintien de l'Ordre.*

4.8.2 Principales craintes:

- ✚ *Aggravation du vol alimentaire dans les domiciles et les champs qui existe déjà*
- ✚ *Banditisme avec l'arrivée massive des migrants aux habitudes inconnues*
- ✚ *Dépravation des mœurs*
- ✚ *Rupture de mariages au profit des travailleurs plus nantis*
- ✚ *Viol et rapt*
- ✚ *Propagation des maladies sexuellement transmissibles et VIH/Sida*
- ✚ *Malhonnêteté des ouvriers qui mangent à crédit dans les villages et partent sans payer (risque général de non-paiement pour les services fournis). Cette crainte est accentuée à Olembé et à Minkouma du fait de leur expérience malheureuse avec les ouvriers de Buns.*
- ✚ *Accentuation des litiges fonciers (crainte reprise lors de tous les entretiens)*

- ✚ Exclusion des autorités administratives, municipales et traditionnelles du processus de recrutement
- ✚ Nécessité de procéder au premier recrutement par le FNE et les entreprises sur une base prédéfinie au lieu de faire intervenir lesdits acteurs quand l'essentiel du personnel est déjà recruté à Yaoundé ou ailleurs sans tenir compte des modalités arrêtées (transparence)

4.8.3 Constats clés :

- En général, les **infrastructures d'accueil** (hôtels, auberges, maisons en location) sont déficitaires. A Ntui, par exemple, les fonctionnaires sont obligés de prendre les chambres de l'hôtel les Chutes en location permanente. **A Batchenga, les capacités d'accueil peuvent être assez rapidement dépassées si des initiatives individuelles ne sont pas prises avant le début des travaux.**
- En général, les infrastructures de **l'approvisionnement en eau** existent dans les villages à travers des **forages à motricité humaine**. Dans les chefs-lieux d'arrondissement et des départements, le réseau d'eau courante existe mais fonctionne de manière approximative.
- En général, les **institutions scolaires sont insuffisantes en zone rurale** poussant des enfants à parcourir plusieurs kilomètres à pied. Par contre, dans les chefs-lieux d'arrondissements et de départements, les institutions scolaires sont en nombre suffisant avec les ordres d'enseignements (général, technique et parfois professionnel).
- **Les villes et villages sont cosmopolites.**
- **Les litiges fonciers sont présents et occupent le premier rang des conflits dans toute la zone.** Les litiges fonciers sont réglés à divers paliers par les chefs de lignage, les chefferies de troisième ou de deuxième degrés et les administrations. **Cependant, à cause de la poussée démographique importante, l'extension de la ville et l'installation des plantations à caractère industriel, lesdits conflits se multiplient davantage.**
- Des cas de **vols alimentaires** existent tout comme le vol des motos et les cas isolés d'agression à main armée.
- L'on note un intérêt pour la création ou la redynamisation des **comités de vigilance** au niveau des villages, afin d'assurer la sécurité et de contribuer à la stabilité dans les collectivités.
- Les villes d'Obala et de Ntui ont les établissements scolaires en nombre suffisant mais peu équipés en tables bancs et en salles de classe.
- **Il y a déjà de nouvelles arrivées qui sillonnent les villages à la recherche de terres agricoles.** Ceci du fait du projet pour les zones proches du site de l'ouvrage et pour des raisons mitigées pour la zone de Ntui et Batchenga du fait de la présence du projet de captage d'eau et de la route de Batchenga-Ntui-Yoko, tout comme le pont sur la Sanaga. Selon les chefs de Ndokoa et de Ndjамé, ces personnes viennent s'informer sur les possibilités d'acquérir des terres mais ne s'installent pas encore dans les villages.

- **Extrême nécessité de clarifier le processus de recrutement avant le début des travaux préparatoires.**
- Les autorités administratives, municipales et traditionnelles sont déjà approchées par la population locale et des connaissances d'autres contrées au sujet des **modalités du recrutement**. *L'adjoint au Maire de Batchenga affirme avoir reçu des demandes d'emploi des populations locales et même des ressortissants des autres villes et villages.*

4.9 Tendances migratoires actuelles (pré-Projet)

4.9.1 Aperçu historique

- ✚ **Dans l'ensemble, il ressort très clairement de l'enquête de terrain qu'il n'existe pas de mécanismes formellement établis d'enregistrement obligatoire/ systématique des mouvements migratoires sur l'ensemble du territoire national. La liberté de mobilité et de mouvement est accordée à tous les citoyens Camerounais sous réserve de l'observation des règles visant à garantir l'ordre public.**

La Région du Centre a été historiquement peuplée par les Bantous. Les représentants de cette ethnie s'y sont installés en deux vagues successives la première vague de Bantous était constituée des Bassas, des Bafias, des Banens et des Yambassas. Les Bassas initialement venus de Douala (la Région du Littoral), se sont par la suite installés dans le département du Nyong-Et-Kellé, limitrophe à la Région du Centre.

Les Bafias et les Yambassas disent être venus du Sud du Cameroun (pays Bambibi). Ces derniers se retrouvent actuellement dans le département du Mbam-Et-Kim et du Mbam-Et-Inoubou. Les Banens, quant à eux, seraient venus du Noun dans la Région de l'Ouest. Ils sont également présents dans le Département du Mbam-Et-Kim et du Mbam-Et-Inoubou.

La deuxième vague de Bantous est celle des Fang-Beti ou Pahouin venus de l'Adamaoua dans la première moitié du 19e siècle. Ils sont arrivés chez les Bafias qu'ils ont déplacés. Ils ont ensuite traversé la Sanagapuis pénétré dans la forêt dont ils ont évincé les Makas et les Ndjemn de leurs demeures traditionnelles, lesquels sont en partie depuis partis s'installer vers la côte. Les Fang-Beti que l'on retrouve également au Gabon, au Nord du Congo, en Guinée Équatoriale sont installés dans les départements de la Haute-Sanaga, de la Lekie, du Mefou-Et-Alamba, du Mefou-Et-Akono, du Nyong-Et-Mfoumou et du Nyong-Et-So'o. Les Fang-Beti se subdivisent en plusieurs ethnies dont les plus représentatives au niveau de la Région sont les Ewondos et les Etons.

Quelques Maliens, Nigériens, Sénégalais et Tchadiens résident dans la zone du projet. Ce sont des pêcheurs, mais aussi des petits commerçants, sableurs ou des ouvriers agricoles.

Un certain nombre de Camerounais quittent leurs terres natales pour s'installer dans le Mbam-Et-Kim où il existe encore des terres inexploitées donc fertiles. Peu nombreuses, les populations du département du Mbam-Et-Kim commencent à s'inquiéter de cette immigration. On note également une présence importante de ressortissants du Grand Nord qui s'emploient dans l'exploitation du sable (plongeurs), la pêche et le travail saisonnier dans les exploitations agricoles.

Historiquement, il y avait déjà plusieurs vagues des flux migratoires dans la zone actuelle du Projet dus aux événements suivants :

- déplacement en 1963 des populations des plaines du Logone dans la vallée de la Sanaga à Mbandjock pour la main d'œuvre nécessaire à l'industrie sucrière (SOSUCAM) ;
- implantation de la SEITA (devenue SCT) à Batchenga, avec plus de 400 salariés permanents et 100 à 200 employés saisonniers en 1976 ;
- installation du Centre de Formation Civique et Professionnelle de Minkama dans les années 1970s ;
- la mise en place des pionniers agricoles (Minkama pionnier et Minkouma),
- construction de la ligne de chemin de fer Yaoundé – Nagoundéré ;
- construction de la route Yaoundé – Bafoussam dans les années 1980s ;
- construction de l'oléoduc Tchad – Cameroun dans les années 2000s ;
- construction de la route Obala – Nanga Eboko ;
- construction de la gare voyageur de Batchenga ;
- installation des nouvelles plantations agricoles (Western Farm à Ndokoa).

A Ndokoa, l'exploitation agricole de la Western Farm engage principalement les ressortissants de la partie anglophone du Cameroun. Cela présage d'une migration organisée. Il en est de même des migrations inhérentes à la SOSUCAM ou à la SEITA qui se sont déroulées dans des contextes différents. Tout cela semblait être organisé et relativement maîtrisé par le gouvernement ou les promoteurs des structures.

Cette situation est différente dans le cadre du Projet Nachtigal qui pourra drainer les Camerounais de toutes les régions, et également des étrangers venant des pays avoisinants.

Dans le contexte actuel, il n'est pas envisageable de trouver des espaces à allouer pour organiser le logement des migrants du projet Nachtigal comme ce fut le cas à Mbandjock pour la SOSUCAM.

4.9.2 L'exode rural

Le Département de La Lekie connaît une forte pression démographique et foncière. La pression démographique est la résultante combinée de l'accroissement naturel et de l'immigration. Un exode rural est perceptible dans certaines parties du département et quelques villages, tels que Nalassi, Ndji, Nachtigal-Batchenga, se vident de leurs jeunes (cette information a été confirmée lors des entretiens durant l'enquête de terrain).

L'absence d'établissements d'enseignement supérieur dans la zone du Projet justifie également le départ des jeunes pour poursuivre les études dans les métropoles. Cet exode transforme la structure d'âge de la population rurale qui présente une tendance accrue au vieillissement.

Les jeunes partis des villages pour la recherche des conditions de vie meilleures restent attachés aux villages et transfèrent typiquement des ressources financières à leurs parents. Généralement, une fois dans les métropoles, ces jeunes apprennent des métiers, s'inscrivent dans les écoles de formation, ou intègrent la fonction publique camerounaise par le truchement des concours officiels ou toute autre forme de recrutement.

- ✚ **En même temps, il est envisageable que le phénomène de migration du retour (de personnes précédemment parties) vers la Zone du Projet soit observé lors de la mise en œuvre du Projet Nachtigal. La perception d'opportunités économiques liées au Projet est susceptible toutefois d'engendrer un phénomène de « migrations de retour ». Par conséquent, la réinsertion des migrants de retour et la valorisation de ce capital humain seront parmi les enjeux majeurs de la gestion de flux migratoires.**

4.10 Principaux moteurs des migrations intra- et inter-régionales

4.10.1 Migrations intra-régionales

- ✚ **Les motivations profondes des migrations intra-régionales dans la zone du Projet restent la recherche de terres arables, ainsi que la recherche d'opportunités économiques (emploi, affaires) liées aux différents projets futurs ou en cours**

La rareté de la terre soulignée plus haut pousse les populations du département de la Lekié à se déplacer dans les limites du même département pour coloniser certains espaces actuellement disponibles. C'est le cas des populations de l'arrondissement de Sa'a qui se retrouvent dans la zone de Batchenga et Ndji. Les Ewondo de la zone de Yaoundé se retrouvent dans les villages de Nkolnguem I et Nkolnguem II. Les ressortissants du département de la Lekié, à leur tour, se déplacent vers les départements du Mbam et Kim et de la Haute Sanaga. Ils pratiquent l'agriculture et accentuent progressivement de ce fait **les litiges fonciers** dans ces zones peu peuplées.

La recherche d'emploi constitue également la raison forte de migration à l'intérieur de la région. La mise en place des exploitations agricoles à caractère semi-industriel nécessite inévitablement de la main d'œuvre. C'est ainsi que l'emploi occasionnel en tant qu'ouvrier agricole est assez répandu dans la zone du projet. Il s'agit de travailleurs qui ont des contrats verbaux, conclus de manière informelle à durée déterminée ou non, avec des promoteurs d'exploitations agricoles. Dans ce type de contrat, le travailleur accomplira une tâche précise contre rémunération mensuelle. L'employeur s'oblige à nourrir l'employé durant la période du contrat en plus du salaire convenu ; ce qui représente dans l'intégralité un arrangement assez avantageux pour les ouvriers. Ceux, dont la famille réside à proximité de leurs travaux, peuvent typiquement se dispenser d'une nécessité de trouver un logement, car dans ce cas ils sont hébergés chez leurs familles. Ce type d'activité connaît la participation des hommes et également des femmes.

NB : L'analyse approfondie de cette question relève de l'Etude séparée dédiée à des capacités locales et la main-d'œuvre.

4.10.2 Migrations inter-régionales

- ✚ **Au niveau inter-régional, la recherche des zones de pâturage et des terres agricoles, des possibilités commerciales prometteuses et de la pêche justifient les migrations.**

La zone Nord du Projet (les départements de Haute Sanaga et Mbam et Kim) est une savane arbustive. Ainsi, elle constitue un secteur convenant à l'élevage des bovins. C'est en fonction de cette capacité pastorale que les bergers et les éleveurs transhumants viennent de l'Adamaoua pour y séjourner entre les mois de Novembre et Avril au moment où le pâturage devient rare dans la partie septentrionale du pays. Il est à noter qu'il existe aussi des éleveurs résidents comme ceux de Ndowé (Mbam et Kim).

Les ressortissants du Nord-Ouest se sont installés à Ndokoa où ils cultivent de manière industrielle le maïs et élèvent aussi les poulets et les porcs. Il s'agit d'une main d'œuvre importée par le propriétaire de la « Western Farm ». Les ouvriers sont logés par le promoteur de la ferme. Ils se consacrent à l'activité pour laquelle ils sont venus. Certaines de leurs épouses font du petit commerce. Il convient de noter qu'il s'agit d'une migration organisée et d'ampleur limitée, qui est très différente de flux spontanés typique de projets industriels ou énergétiques à grande échelle.

Les commerçants rencontrés dans la zone du projet dans le cadre de l'enquête sont, pour la plupart, des ressortissants du Nord et de l'Ouest du Cameroun, ainsi que du Mali. Ils sont

propriétaires de boutiques, restaurants et autres ventes à emporter installés dans les villes et villages.

La pêche est pratiquée majoritairement par les Camerounais du Nord (Lagdo, Maga, Tibati) et de l'Ouest (Magba) qui ont une connaissance des techniques de pêche du fait de la présence des retenues et d'autres grands cours d'eau dans leur région de provenance. Les Maliens présents dans la Zone du Projet (Ndokoa, Ndji, Nachtigal Ntui) occupent également une place de choix dans la pratique de la pêche.

4.11 Dynamique migratoire dans la zone du Projet

Le tableau ci-dessous issu du tableau n° 3 du rapport de l'Etude de base communautaire⁷ donne une vue globale du phénomène migratoire dans la zone du projet. Notre enquête reconfirme ces tendances.

Tableau n° 9 : Composition ethnique et clanique des villages dans la zone du Projet Nachtigal

Arrondissement	Tribus locales	Allogènes	Etrangers
Batchenga	Eton, Batchenga	Kako, Ewondo, bamiléké, Toupouri, Baya, kaka, sanaga, Bassa	Maliens, Nigerians, Tchadiens
Mbandjock	Vouté (Babouté)	Bamiléké, Baya, Haoussa, Toupouri, Eton, Ewondo	Maliens
Ntui	Ehondo, Sanaga	Eton, Haoussa, Baya, Maka	Maliens
Obala	Eton	Ewondo, Bamiléké, Haoussa, Maka	Maliens, Sénégalais

Ce tableau démontre clairement que les mouvements migratoires se sont opérés et continuent de se faire au niveau inter- et intra-régional. Il en ressort que les populations de la Région du Centre sont fluides, en se mouvant d'un arrondissement à l'autre, d'un département à un autre. Les populations des autres Régions du pays migrent également vers le Centre. Le manque de données chiffrées sur les composantes démographiques selon que l'on est allogène ou allochtone ne permet pas d'en donner la proportion exacte défendable.

Le commerce, la recherche des terres arables, la recherche de l'emploi, la pêche ou le travail du sable sous-tendent les mouvements des migrants.

C'est ainsi que les Haoussa qui sont originaires du Nord Cameroun ou les Baya et les Kako venant de l'Est se retrouvent dans la zone du projet.

Les ressortissants des pays voisins comme le Tchad, le Nigeria, le Mali, et le Sénégal se retrouvent dans de département de la Lékié. Ils sont attirés par les opportunités qu'offrent le commerce, l'exploitation du sable et la pêche.

⁷[RIO TINTO ALCAN, ETUDE DE BASE COMMUNAUTAIRE/ RAPPORT FINAL. MAI 2012](#)

Chapitre 5- Cadre institutionnel et juridique

5.1 Analyse des textes réglementaires encadrant les obligations relatives à la gestion des afflux migratoires

L'objectif de ce chapitre est d'identifier et d'examiner la législation nationale et les accords et conventions internationaux (adopté par l'Etat camerounais) encadrant les migrations internes et transfrontalières. Au niveau national, **la Constitution du Cameroun, la Loi sur le maintien de l'ordre public et le Décret sur l'utilisation du sol et de la construction** encadrent les migrations bien n'y étant pas dédiés.

- ✚ Ces deux principaux actes juridiques donnent la possibilité à tous les citoyens camerounais de se déplacer et de s'installer sans limite à travers le triangle national. Sur le plan légal, il est donc impossible d'empêcher ou de restreindre les migrations inter- ou intra-régionales en direction de la zone du Projet.

Les autorités administratives, peuvent, conformément à la loi sur le maintien de l'ordre, procéder au rétablissement de l'ordre (par les moyens appropriés et proportionnés), dans les cas nécessitant une telle intervention.

Les extraits suivants permettent de saisir les contours de la question de la mobilité des nationaux et des dispositions légales en matière du maintien de l'ordre public.

5.1.1 Loi n° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972

La constitution du Cameroun, dans son préambule, proclame que l'être humain, sans distinction de race, de religion, de sexe, de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés

Tous les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'Etat assure à tous les citoyens les conditions nécessaires à leur développement ;

L'Etat assure la protection des minorités et préserve les droits des populations autochtones conformément à la loi.

La liberté et la sécurité sont garanties à chaque individu dans le respect des droits d'autrui et de l'intérêt supérieur de l'Etat.

Tout homme a le droit de se fixer en tout lieu et de se déplacer librement, sous réserve des prescriptions légales relatives à l'ordre, à la sécurité et aux tranquillités publiques.

Au niveau international, le décret 93/571 fixant les conditions d'emploi des travailleurs de nationalité étrangère, la convention signée entre les République Fédérale du Cameroun et le Mali, le traité de la CEMAC de 2008, la convention 182 de l'OIT donnent des possibilités aux étrangers de s'établir dans la zone du projet. De ce fait, ces différents textes encadrent la migration sans toutefois l'interdire. Il est donc envisageable que sur la base des dispositions des textes cités plus haut, des migrations internationales soient observées dans la zone du projet. Des extraits sont cités ci-dessous.

5.1.2 Décret n° 93/571 du 15 juillet 1993 fixant les conditions d'emploi des travailleurs de nationalité étrangère pour certaines professions ou certains niveaux de qualification professionnelle.

Ce décret du Premier ministre encadre le recrutement des étrangers au Cameroun. Il vise, à terme, la protection des nationaux à exercer des fonctions ne demandant pas une grande qualification. Il engage tout employeur quel que soit son statut.

Art. 2.- (1) Nonobstant les dispositions du Code du Travail relatives au visa des contrats des travailleurs de nationalité étrangère, les emplois de manœuvre, d'ouvrier, d'employé ou d'agent de maîtrise ne peuvent être confiés à un étranger que sur présentation d'une attestation délivrée par les services de la main-d'œuvre certifiant le manque de travailleurs camerounais dans la spécialité concernée.

(2) Un arrêté du Ministre chargé du travail fixe, après avis de la Commission Nationale Consultative du Travail, la liste des professions pour lesquelles l'attestation prévue à l'alinéa (1) est également requise.

5.1.3 Décret n°2008/0739/PM du 23 avril 2008 fixant les règles d'utilisation du sol et de la construction

Ce texte légal donne les modalités de délivrance du certificat d'urbanisme, de l'autorisation de lotir, des permis d'implanter, de bâtir ou de démolir et le certificat de conformité. Il précise le rôle prépondérant de l'autorité administrative dans la délivrance des documents sus cités. C'est la référence pour envisager le contrôle des installations anarchiques et spontanées aux abords des aires d'entreprise.

5.1.4 Convention d'établissement et de circulation des personnes entre la république fédérale du Cameroun et la république du Mali, relatif à la suppression des visas pour les détenteurs des passeports diplomatiques, de services ou officiels

La convention du 6 mai 1964 donne la possibilité aux ressortissants Maliens et Camerounais de se déplacer dans les deux pays sans que le visa ne soit exigé.

5.1.5 Le traité révisé de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) du 25 juin 2008

La CEMAC, qui regroupe le Congo, le Tchad, la RCA, le Gabon, le Cameroun, et la Guinée Equatoriale se veut un organe d'intégration sous régionale qui s'inspire du modèle ouest africain. Elle promeut le renforcement de solidarité entre les peuples dans le respect de leurs nationalités respectives.

L'instauration progressive du passeport CEMAC vise à faire de la mobilité des hommes et des biens.

Au nom de ce traité, il n'est pas exclu que des ressortissants de la sous-région se retrouvent dans la zone du projet pour chercher de l'emploi ou pour d'autres opportunités associées. Convention 182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination. Adoptée le 17 juin 1999 ratifiée par décret n° 200 2/143 du 27 mai 2002.

Chapitre 6- Bonnes pratiques et les expériences existantes dans des contextes comparables

6.1 Bonne pratique internationale applicable à la gestion des afflux sociaux

6.1.1 Guide de la Société Financière Internationale

« Le Guide de la Société Financière Internationale (SFI) sur la gestion de migration attribuable aux projets »⁸ fournit un ensemble d'informations et des recommandations concernant l'évaluation du risque et la définition des mesures visant à traiter le phénomène d'afflux.

En premier lieu, le Guide met l'accent sur les risques potentiels (opérationnels, hausse des coûts du projet, le risque de réputation) associés à une gestion insuffisante d'afflux :

- *La création de nouveaux groupes de parties prenantes composés de migrants, susceptibles de promouvoir leurs propres intérêts à court terme contrastant avec des solutions à long terme préférées par la population existante (population hôte) ;*
- *La concurrence pour les bénéfices découlant du projet, en provoquant des tensions et conflits entre les nouveaux venus et la communauté locale ;*
- *La croissance rapide de la population, menant à une charge disproportionnée sur les infrastructures et les services existants. En conséquence, le projet pourrait faire face à des demandes constantes de contribuer de manière significative à la construction, rénovation et entretien des nouvelles infrastructures et des services publics ; ou même de prendre la responsabilité pour la gestion courante de tels « biens publics » ;*

Le Guide constate qu'une difficulté consiste souvent à définir concrètement le terme « local » afin d'assurer la démarche de recrutement préférentiel de la population locale. Souvent, au niveau national, le terme « local » décrit un citoyen du pays ; dans cette optique, tous ces citoyens (qu'ils résident dans la zone du projet ou ceux qui se déplacent vers cette zone) sont réputés être « locaux », comparativement à des étrangers. Dans le cadre d'un projet, par contre, ce terme est spécifiquement interprété pour décrire des personnes originaires de ou résidant de façon habituelle/ permanente dans la zone dans laquelle se situe le projet. Cette différence délicate quant aux définitions pourrait devenir une source de contentieux, surtout dans les situations relatives à un contrôle des flux migratoires, l'admissibilité des personnes à une compensation, et

⁸ [INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION \(IFC\). "PROJECTS AND PEOPLE: A HANDBOOK FOR ADDRESSING PROJECT-INDUCED IN-MIGRATION". 2009. ACCESSIBLE EN LIGNE: http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/ifc+sustainability/learning+and+adapting/knowledge+products/publications/publications_handbook_inmigration_wci_13195768_39994](http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/ifc+sustainability/learning+and+adapting/knowledge+products/publications/publications_handbook_inmigration_wci_13195768_39994)

la politique de l'emploi local. Dans cette optique, la différenciation entre les résidents autochtones et les résidents allochtones/étrangers reste une tâche très importante.

Le Guide note également qu'un afflux spontané pourrait parfois servir et être utilisé dans les intérêts particuliers d'un projet, par exemple :

- L'arrivée de la main-d'œuvre potentielle, qui réduit les coûts de mobilisation des effectifs ;
- Les migrants qualifiés apportent leur expertise technique et leur savoir-faire qui sont souvent déficients localement, et ce qui minimise le niveau d'effort requis pour des formations professionnelles et techniques de travailleurs locaux.

Il est reconnu, toutefois, que malgré leur « vitrine positive », ces aspects mènent à la concurrence intensifiée pour les emplois liés au projet, provoquent un profond ressentiment au niveau de la population hôte, en engendrant des tensions et des conflits avec des nouveaux venus, et privent les communautés locales d'opportunités de travail ainsi que d'activités économiques.

Parmi les principales mesures recommandées dans le Guide en tant que stratégie de gestion d'afflux, on peut citer :

- *Politique de recrutement et d'embauche de la main-d'œuvre*
- *Gestion de la main-d'œuvre*
- *Contrôle d'accès à des installations et infrastructures clés du projet*
- *Solutions en matière de transport, logement et mobilisation des travailleurs*
- *Politique d'achat de matériaux, de biens et de services et de développement des centres d'approvisionnement, en permettant l'interface commercial/ économique avec les communautés locales.*

6.2 Comparaison de la situation sur des projets similaires au Cameroun

6.2.1 Afflux en phase de construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun : Batchenga et Gbemboy

Le suivi pluriannuel des migrations liées à la construction de l'oléoduc Tchad Cameroun a été réalisé au début et au milieu des années 2000 dans la zone de Batchenga, où était construite une aire de stockage des matériaux (site d'entrepôt). La méthodologie adoptée par l'équipe des consultants⁹ a consisté à organiser des réunions dans les villages et procéder au recensement exhaustif ou par échantillonnage selon la taille des villages. A Gbemboy, le recensement exhaustif de la population a été également adopté.

- ✚ **Il ressort de cette étude que la rareté des logements pour les employés non originaires de la zone et le manque de gestion en termes d'hébergement organisé étaient une réalité, et que les points d'eau devenaient insuffisants pour la population croissante.**

Sur une population totale de 3389 habitants recensés dans les localités *d'Emana, Nalassi et Batchenga*, on y a dénombré 604 migrants représentant 18% de la population de base. L'une des conséquences de la présence du projet a été **la prolifération des services de restauration (bars, restaurants)** à Batchenga et ses environs. Compte tenu de la nature essentiellement mobile lors de la phase de la construction, les migrants quittaient le village une fois les travaux

⁹ GEPFE : ETUDE DE SUIVI SOCIOÉCONOMIQUE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'OLÉODUC TCHAD CAMEROUN : BATCHENGA ET GBEMBOY, PARIS, 2003.

achevés pour continuer le travail ailleurs, même s'il y avait également des personnes qui restaient depuis un certain temps dans l'attente d'un éventuel recrutement.

En général, les migrants sont venus du fait du Projet de l'oléoduc et la plupart d'eux sont repartis après la fin de la construction.

L'entreprise en charge de la construction de l'oléoduc a négocié conventionnellement avec des restaurants locaux pour nourrir les ouvriers au prix de 1000 F CFA le plat. Les ouvriers devaient préfinancer et être remboursés par l'entreprise. Les critères de sélection des restaurants comprenaient entre autres la possession des congélateurs, des chaises, des couverts suffisants et un environnement propre. Le fait que ces critères de sélection n'étaient pas respectés par tous les tenanciers des restaurants, des prix des plats étaient revus à la baisse dans les restaurants non éligibles, en créant la concurrence avec ceux où la qualité et les prix plus élevés étaient maintenus.

Par contre, **les investissements dans l'immobilier par des nouveaux venus étaient négligeables, car les migrants préféraient s'installer de façon temporaire dans les habitats précaires et rudimentaires, plutôt qu'investir dans un hébergement stable, de bonne qualité et à long terme.** L'explication se trouve dans le fait que les dépenses à engager pour la construction des nouvelles maisons seraient importantes et le temps limité de la phase de construction du projet ne suffirait pas pour entrevoir des gains.

Du côté du village **Gbemboy** dans le nord Cameroun, l'on est passé de 60 habitants lors des études initiales en 1 998 à 4 722 personnes en septembre 2002 lors de la construction de l'oléoduc. Près de la moitié de cette population était originaire de la partie sud du Cameroun. Gbemboy servait comme base-vie pour SATOM (l'entreprise sous-traitante en phase du chantier) lors des travaux d'aménagement de la route et de construction de la station de pompage (PS2). De ce fait, plusieurs entreprises se sont installées pendant près de 3 ans de construction, entraînant l'arrivée massive de migrants.

Le tableau ci-dessous présente la dynamique de l'évolution de la population du village Gbemboy et de leur emploi associé au Projet de l'oléoduc Tchad-Cameroun.

Tableau n°10 - Évolution de la population et de l'emploi entre février 2001 et mai 2003, village Gbemboy

Période	Population	Croissance en %	No de travailleurs	% des hommes qui travaillent
Février 2001	1,750		390	58%
Août 2001	2,500	49.0	585	60%
Février 2002	4,000	63.6	639	40%
Septembre 2002	5,000	28.7	1,185	64%
Mai 2003	3,750	-25.7	623	51%

Source : *Études de suivi Socio-économique pour la construction de l'oléoduc Tchad – Cameroun, Gbemboy. Groupe d'Études des Populations Forestières Équatoriales*

- Les premiers travaux liés au Projet concernait la route et l'emploi croît rapidement (2001) ;

- Tassement des opportunités d'emploi début 2002: avant démarrage de la construction des installations de la station de pompage de Dompta ;
- Sommet de la croissance lors du passage du pipeline: 5,000 habitants et 2/3 des hommes qui travaillent (septembre 2002) ;
- Faible diminution de l'effectif après le passage du chantier de construction de l'oléoduc (mai 2003) ;
- Les dernières phases de la construction de la station de pompage et de l'entretien des routes font que toujours plus que la moitié des hommes travaillent pour le projet en mai 2003.

✚ **Le recrutement à la guérite, la disponibilité des terrains pour divers investissements et l'espoir fort de trouver un emploi au projet ont favorisé l'installation massive des migrants dans le village.**

Le village Gbemboy ne disposait d'aucune infrastructure de base, notamment l'école, le marché, le dispensaire ou le forage. Face à cette situation devenue préoccupante, SATOM cédait aux pressions populaires et accordait la fourniture d'eau courante et l'électrification de la voie principale de Gbemboy. En plus, les soins de santé ont été accordés à la population dans les formations sanitaires de l'entreprise. SATOM a également facilité la construction des logements de ses employés en leur accordant des subventions.

L'on a assisté au développement du commerce avec la construction des auberges, des bars, des cases à louer, des restaurants et la mise en place d'un marché ravitaillé par les revendeuses venant du Sud Cameroun.

Conclusion : Compte tenu des forts taux de migration survenue, il est vraisemblable qu'un plan de gestion des afflux sociaux avec des mesures prédéfinies n'a pas existé ou n'a pas été convenablement appliqué dans le cadre de ce projet.

Les enseignements à tirer de cette expérience consistent principalement à un résumé des erreurs à ne pas répéter dans le cadre du Projet Nachtigal :

- ***Eviter de toute façon le recrutement occasionnel non-contrôlé à la guérite ;***
- ***Gérer soigneusement les solutions en matière d'hébergement des travailleurs (base-vie), doté de toutes les infrastructures vitales qui sont fournies de manière organisée (restauration, ménage...) ;***
- ***Impliquer les chefferies traditionnelles dans la gestion et la médiation de litiges fonciers pour éviter un accaparement des terres et une prolifération incontrôlée de campements spontanés.***

6.2.2 L'expérience du Projet d'aménagement hydroélectrique Lom Pangar

6.2.2.1 Résumé de l'expérience du Projet Lom Pangar

Le taux de réalisation des travaux du barrage de Lom Pangar est actuellement de 77%. Le nombre d'ouvriers estimé de manière cumulée est de 2 000 personnes.

✚ **Le phénomène d'afflux sociaux a été perçu lors des travaux préparatoires (Ouverture de la route Deng Deng-Lom Pangar longue de 32 km), et la construction de la cité du maître d'ouvrage (phase 1 entre 2009-2010).**

Les migrants sont estimés à une centaine venant de Belabo et de Bertoua (Département du Lom et Djerem). Lors de la construction du village de recasement New Lom Pangar, les afflux étaient moindres (une vingtaine de personnes venant des villages environnants Ouami, Deng Deng).

Pendant les travaux préparatoires, les recrutements se faisaient directement à la guérite par les entreprises sous-traitantes. Les chefs de villages concernés pouvaient proposer les candidatures des natifs aux entreprises.

EDC ayant constaté des dysfonctionnements dans le processus de recrutement a sollicité les services du Fonds National de l'Emploi (FNE) pour lui apporter son expertise. C'est ainsi qu'une convention a été signée entre EDC et le FNE à cet effet. Désormais, **l'enregistrement des chercheurs d'emploi était confié au FNE à Bertoua et dans les bureaux temporaires** ouverts à Deng Deng, Bétaré-Oya, Mararaba et Belabo. Ce dernier reçoit les commandes des entreprises et propose des candidatures qui remplissent les critères. Ces candidats sont contactés au téléphone ou par message à travers les chefferies sur le jour et l'heure de l'entretien ou du test psycho technique. **Le transport des postulants entre Bertoua et le site du projet est à la charge du FNE.** Les candidats retenus restent au camp et les autres sont ramenés jusqu'à Bertoua.

Pendant les réunions organisées par EDC à Bertoua, Bétaré-Oya, Belabo, Deng Deng, Mararaba, **les populations étaient informées sur les modalités de recrutement.**

Lors des travaux de construction, les migrants atteignaient environ 500 personnes, dont l'âge variait entre 16 et 45 ans. C'était une population faite d'hommes et de femmes en quête de travail ou d'opportunités d'affaires. Les migrants venaient du Lom et Djerem, de la Kadey et de la région du Centre. **C'est ainsi qu'un Préfet a fait construire à Deng Deng une auberge et un centre de santé privé.** Il convient de rappeler que Deng Deng possédait déjà une école primaire et un centre de santé intégré. En plus du projet de barrage, il s'est développé dans la zone la coupe de bois dans les UEFA (unités d'exploitation forestière aménagée). C'est cette activité qui a le plus absorbé l'offre de la main d'œuvre. **Etant informés des modalités de recrutement, les chercheurs d'emploi sont soit assez rapidement repartis dans leur ville d'origine, soit se sont fait enregistrer au FNE pour attendre d'éventuelles opportunités d'emploi.**

Malgré la présence du Parc national de Deng Deng, **la chasse était pratiquée tant par les migrants que par les natifs. La prostitution s'est également développée.** Certains chercheurs d'emploi se sont livrés à la construction des maisons et le transport par moto et par voiture.

EDC a **réhabilité les forages** qui étaient non fonctionnels à Deng Deng. Avec la présence du projet, **deux établissements secondaires ont été créés** à Deng Deng notamment le CET et le CES qui, parvenus à la quatrième année d'existence ont un effectif cumulé de moins de 100 élèves. La principale raison de ce sous-effectif vient du fait que **les chercheurs d'emploi et d'autres opportunités ne se déplacent pas en famille.**

NB : Le village New Lom Pangar, les cases communautaires, les salles de classe, qui sont construites dans la zone du projet par EDC sont des recommandations du Plan d'indemnisation et de réinstallation (PIR).

Actuellement, le nombre de migrants se situe autour d'une centaine de personnes venues plus pour l'exploitation du bois de la retenue avant la mise en eau partielle du barrage en septembre 2015.

6.2.2.2 Notre compréhension de la situation actuelle

Les migrations vers la zone du Projet Lom Pangar sont rapportées comme étant faibles et temporaires pour les raisons suivantes :

- **L'éloignement de la zone du projet des zones d'habitation** (Lom Pangar se trouve à 32 km de Deng Deng, 20 km d'Ouami où se trouve le poste de contrôle qui ne laisse passer que les ouvriers recrutés ou en cours de recrutement et les personnes autorisées) ;
- **Le traitement salarial jugé insatisfaisant par les ouvriers qui démissionnent fréquemment** ;
- L'existence dans la partie Nord du projet (Bétare-Oya, Ngoura et Garoua Boulai) des chantiers d'exploitation aurifère qui occupent les jeunes en leur donnant **de possibilités de l'emploi alternatif**.

Chapitre 7- Analyse de risques potentiels en matière d'afflux sociaux

7.1 Les principaux facteurs déclencheurs d'afflux

- ✚ **Les principaux facteurs qui sous-tendent le phénomène migratoire sont la facilité de déplacement avec l'existence des moyens de déplacement adéquats, la recherche du travail, et la proximité des métropoles.**

Le Projet Nachtigal est développé dans le lieu qui est bien desservi par les moyens de transport suivants :

- *La voie ferroviaire* – connecte Obala et Batchenga à Yaoundé et à Ngaoundéré (le Nord du Cameroun) ;
- *La voie routière*– Route Nationale N°1 (Yaoundé - Maltam - Kousséri – Maltam Fotokol, d'une longueur totale de 1385 km), en bon état et bitumée, reliant Yaoundé à Obala, Batchenga, Ndokoa, et continuant via Mbandjock vers Bertoua (l'Est du Cameroun) et vers Ngaoundéré, Garoua et Maroua (le Nord et l'Extrême-Nord du pays, en reliant le Cameroun au Nigeria et au Tchad). **L'axe Batchenga-Ntui-Yoko-Tibati-Ngaoundéré** classée comme la Route Nationale 15 (RN15) traverse les deux régions (Région du Centre/Yaoundé et Région d'Adamaoua avec Ngaoundéré comme capitale), et en particulier les départements de Mbam-et-Kim, Lekie, Djerem et Vina. Dans l'ensemble, ces départements couvrent une superficie de 59 400 km² avec une population estimée à environ 920 000 habitants en 2008 ¹⁰ ;
- *La voie fluviale* : Le BAC (ferry) sert de lien entre Ntui et Batchenga et donc les départements du Mbam et Kim et la Lekie, en attendant la construction d'un pont permanent traversant le fleuve Sanaga. Le ferry est souvent en panne et hors d'usage mais le trafic entre les deux rives reste fluide avec l'utilisation des pirogues à moteur ou non.

Le niveau du prix des transports en commun reste abordable pour la plupart de la population :

- Billet de train entre Yaoundé et Ngaoundéré – 10 000 F CFA en 2^e classe ;
- Bus entre Yaoundé et Bertoua – 3 000/4 500 F CFA ;
- Mini-taxi + une traversée du bac entre Ntui et Batchenga – 1 500 F CFA ;

La combinaison de tous ces éléments en absence d'un contrôle des migrations inter-régionales permet une **circulation fluide des personnes entre la Zone du Projet et les autres Régions du pays**.

Selon les informations contenues dans l'Annuaire statistique de 2013, le taux de sous-emploi est 69.6% pour le Cameroun et 62.6% pour la Région du Centre. Le taux de chômage au sens du BIT est de 3.8% au niveau national et 1.5% pour la Région du Centre¹¹.

Les migrants dont il est question ici ne se recrutent exclusivement dans cette proportion de chômeurs compris comme des hommes et femmes qualifiés ayant subi une formation professionnelle et qui sont en quête du travail. **Au contraire, en plus des qualifiés, des non**

¹⁰« L'ÉTUDE DE LA ROUTE BATCHENGA- NGAOUNDÉRÉ », LE FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT.

¹¹ INS, ANNUAIRE STATISTIQUE DU CAMEROUN, 2013, PP.165-168

qualifiés, des opportunistes, des hommes d'affaires et les partisans de l'industrie du sexe sont les plus susceptibles de faire partie des migrants.

La Zone du Projet est susceptible de voir un changement rapide dans les cinq prochaines années, y compris l'accroissement de l'activité économique en raison de l'aménagement du barrage et des travaux du chantier. Ces aspects augmentent également **la probabilité de la croissance démographique due à la présence du Projet.**

- ✚ **Cette probabilité est la plus élevée dans les cinq prochaines années (2016-2021) durant la phase de la construction, caractérisée par le nombre important de la main-d'œuvre (effectif 1 360 à la pointe du chantier) et la contractualisation de prestataires et de fournisseurs des biens et des services pour le chantier du Projet.**

7.2 Principales zones de concentration de la migration

Parmi les communautés directement touchées et indirectement concernées par le Projet, nous distinguons les lieux qui peuvent servir des points d'attraction pour les afflux de populations migrantes.

7.2.1 L'empreinte du Projet

- ✚ **La principale zone d'attrait des flux migratoires reste celle comprise entre les villages de Batchenga et de Minkouma, y compris les villages Ndji, Ndokoa et Emana Batchenga**

Il s'agit spécifiquement de la zone qui abrite l'essentiel des installations du chantier (barrage, aire des entreprises, canal d'amenée, usine, poste de départ de la ligne haute tension, cité d'exploitation du Maître d'Ouvrage).

L'existence de voies de communications multiples et fonctionnelles favorisent, à n'en point douter, les flux migratoires.

Le chemin de fer qui relie les parties septentrionale et méridionale du Cameroun d'une part et les voies bitumées ou en terre qui desservent les villages et les départements de la Lékié et du Mbam et Kim et de la Haute Sanaga d'autre part, restent des vecteurs principaux de migration. Le bac sur la Sanaga relie les départements de la Lékié et du Mbam et Kim.

7.2.2 Les Chefs-lieux

- ✚ **Les chefs-lieux de départements et d'arrondissements constituent des lieux d'attrait des migrants opportunistes tout comme les chercheurs d'emplois et d'avantages économiques et commerciaux.**

Ces derniers peuvent s'y installer du fait de la possibilité pour les villes de **Batchenga, Ntui, Mbandjock** et **Obala** d'offrir des commodités acceptables. Ces dernières regroupent les infrastructures scolaires et de santé publiques, ainsi que les possibilités de commerce. Par contre, les migrants aux bourses peu confortables auront tendance à se diriger vers les villages plus proches du site du Projet Nachtigal (à savoir **Ndji, Ndokoa, Minkouma**) où les conditions de vie leur sont favorables. Les loyers sont actuellement bon marché tout comme les possibilités de se nourrir ; néanmoins, en cas d'un afflux massif l'inflation des prix de loyer est fort probable.

Il s'agit spécifiquement de la zone qui abrite l'essentiel des installations du chantier (barrage, aire des entreprises, canal d'amenée, usine, poste de départ de la ligne haute tension, cité d'exploitation). L'existence de voies de communications multiples et fonctionnelles favorisent, à

n'en point douter, les flux migratoires. Le chemin de fer qui relie les parties septentrionale et méridionale du Cameroun d'une part et les voies bitumées ou en terre qui desservent les villages et les départements de la Lékié et du Mbam et Kim et de la Haute Sanaga d'autre part, restent des vecteurs principaux de migration. Le bac sur la Sanaga relie les départements de la Lékié et du Mbam et Kim.

A partir de ces villages dans la zone de l'empreinte du Projet et les chefs-lieux, les migrants peuvent exercer des pressions significatives sur la biodiversité en s'adonnant à **la cueillette, au ramassage, à l'exploitation du sable, à la pêche et même à la chasse**, dont les pressions croissantes s'exerceront sur les ressources naturelles. Certains d'entre eux constitueront une main d'œuvre temporaire pour les travaux agricoles en attendant un hypothétique lendemain meilleur.

Il n'est pas exclu que c'est dans cette attente que la dépravation des mœurs et les forfaits de toute sorte s'installent : promiscuité et industrie du sexe, vol, viol, insalubrité.

Les litiges fonciers qui constituent la principale source de conflit actuel dans la zone du projet sont également susceptibles d'être accentués. De plus, les terres dans les zones limitrophes aux ouvrages qui doivent être interdites d'accès en fonction de la sûreté et sécurité pourront être mises en exploitation (des agricultures vivrières de subsistance / commerciales, ou des nouvelles constructions résidentielles) par les migrants à dessein ou par ignorance de restrictions imposées. Ainsi, il y existe un risque de ***croissance non réglementée des établissements humains / campements spontanés*** et insalubres autour de la zone des ouvrages.

Il y a également la possibilité ***d'accroissement d'une charge disproportionnée sur les infrastructures communes*** existantes dans la zone proche du chantier. A titre illustratif, le village Minkouma ne dispose d'aucun point d'eau aménagé, ni d'école primaire. Il existe dans ce village trois points d'eau traditionnels et les écoliers sont appelés à aller à Ndjoré. L'installation massive et non-contrôlée des migrants entraînera très probablement des conflits liés à la pression exercée sur les infrastructures de base et à l'insuffisance/ la détérioration de la qualité de services publics.

La tendance à l'augmentation des prix des denrées alimentaires de base et à la demande grandissante à l'égard des produits alimentaires pour la population croissante est une autre conséquence probable de la migration. La hausse des prix et de la demande alimentaire sera, en même temps, profitable à des producteurs ruraux cherchant des nouveaux réseaux de vente et de nouveaux débouchés pour l'écoulement de leurs produits agricoles. Si les migrants qui sont recrutés et salariés peuvent absorber la hausse des prix, la situation ne semble pas identique pour les villageois appelés à acheter certains produits ou encore pour les migrants en attente d'un éventuel recrutement.

Bien que les projections démographiques précises restent difficiles¹², **il est fort probable** que l'afflux des migrants se concentrera premièrement sur les villes et villages suivants :

- ***Batchenga/ Eman-Batchenga***, abritant la cité d'exploitation du Maître d'Ouvrage et les bureaux de l'équipe sociétale du Projet. La proximité à ces deux structures du Projet est

[12UNE ÉTUDE DISTINCTE SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉE À UNE QUANTIFICATION DE FLUX MIGRATOIRES SERAIT REQUISE DANS CE CAS, EN UTILISANT DES TECHNIQUES DE MODÉLISATION ET DE SIMULATION AFIN DE PARVENIR À DES PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES PLUS PRÉCISES.](#)

susceptible d'engendrer des espoirs de pouvoir obtenir des informations directes sur les possibilités d'emploi (via l'équipe sociétale), et également d'avoir un accès à des strates les plus « aisées » du Projet (ex., personnel de gestion et expatrié) ;

- **Ndji, Ndokoa et Minkouma**, du fait de leur emplacement aux alentours d'installations principales de l'aménagement du Nachtigal, y compris le barrage, l'usine, et surtout l'Aire des Entreprises où seront hébergés les ouvriers pendant la phase de la construction. La proximité de villages à ces structures clés suscitera des intentions parmi des migrants de s'en approcher au maximum, en espérant saisir des opportunités de travaux occasionnels et de petit commerce, y compris une gamme de services divers destinés aux travailleurs du chantier. L'attractivité de ces trois villages aux migrants est accentuée par leur situation le long de la Route Nationale N1, les reliant à Yaoundé via Batchenga et à l'Est et au Nord du pays via Mbandjock.

L'insuffisance des infrastructures hôtelières dans ces villages est susceptible d'entraîner une installation de camps improvisés, y compris le long de l'enceinte périphérique de la base vie des entreprises.

Il est moins probable que les villages **Nachtigal Ntui** et **Bidandjengué** soient considérés comme les points d'attraction de flux migratoires ; c'est principalement en raison d'impacts négatifs (expropriations, pertes d'activités de sablières et de pêches) attendus dans cette zone. En même temps, la possibilité de bénéficier d'une manière opportuniste du processus de compensations et d'indemnisations pourra être la force motrice derrière l'afflux vers ces villages et d'installations d'activités spontanées prétendant à droit d'indemnité.

Obala et **Mbandjock** - les chefs-lieux d'arrondissements, et **Ntui** - le chef-lieu du département, bien qu'assez éloignés de la Zone d'emprise du barrage, risquent de devenir les principaux noyaux d'entrée pour les flux migratoires :

- **Obala**, grâce à sa proximité à la gare ferroviaire permettant l'interconnexion facile avec Yaoundé et l'Ouest du Cameroun ;
- **Ntui**, étant l'un des points principaux de correspondance entre la Zone du Projet et le Nord du Cameroun (via la RN15) et doté de l'essentiel des services et des infrastructures publics ;
- **Mbandjock**, la porte d'entrée pour des chercheurs d'opportunités venant de la Région de l'Est-Cameroun (grâce à la liaison ferroviaire sur l'axe de Ngaoundéré – Yaoundé et le lien routier de la RN1).

L'avantage supplémentaire de ces trois lieux consiste également en la disponibilité des infrastructures et logements de qualité supérieure par rapport aux autres villages et, par conséquent, d'un meilleur cadre de vie.

Il est à noter que le chantier d'installation de lignes aériennes LHT de transmission d'électricité **Obala, Nkolnguem 1, Nkolnguem 2, Nkometou, Nkolesong et Nyom II** sera réalisé par des équipes mobiles de manière évolutive, en fonction d'une zone d'intervention.

A priori, les afflux migratoires dans cette zone de LHT sont susceptibles d'être **minimaux et de nature à court terme**, du fait du caractère temporaire et mobile des travaux du génie civil pour la construction des pylônes. Les 4 équipes mobiles de monteurs comprenant 150 effectifs au total avanceront les travaux progressivement (7-10 jours par pylone), sans avoir besoin de s'installer à un lieu particulier à long terme. L'entreprise titulaire de ces travaux utilisera, très probablement, des mobil-homes/ logements temporaires mobiles pour ses ouvriers et le personnel accompagnant de cuisine.

Compte tenu de cette disposition dans la zone de LHT, il est probable que les villageois locaux utiliseront cette occasion pour le petit commerce de produits agricoles et produits de transformation, ainsi que pour offrir des services occasionnels (nettoyage, lessive). Il est également possible que certaines personnes venant d'ailleurs tentent d'offrir des services à l'industrie du sexe, en profitant du caractère temporaire du chantier.

En fonction des capacités d'absorption des localités dans la zone du Projet (voir le Chapitre « *Contexte socio-économique de la zone du Projet Nachtigal* »), les risques de l'afflux avec les conséquences négatives sont repartis comme il est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 11 – Caractérisation de niveau du risque d'afflux migratoires par localité dans la zone du Projet Nachtigal

Communauté concernée par le risque d'afflux	Capacité d'absorption (les infrastructures de base)	Risque d'impacts négatifs liés aux afflux
La zone de l'empreinte du Projet – villages Batchenga, Emana Batchenga,	Faible	Critique
La zone de l'empreinte du Projet – villages Ndji, Ndokoa, Minkouma	Faible	Critique
Chefs-lieux – villes Ntui, Mbandjock, Obala	Moyenne	Majeur
Villages Nachtigal Ntui et Bidandjengué	Faible	Modéré
La zone d'installation de lignes aériennes LHT – villages Nkolnguem 1, Nkolnguem 2, Nkometou, Nkolessong et Nyom II	Faible	Mineur

7.3 Projections estimatives d'afflux lié au Projet Nachtigal

La section donnée ci-dessous présente une estimation hypothétique de l'afflux extérieur attendu dans la Zone du Projet.

7.3.1 Historique et estimations hypothétique d'afflux

Un nombre précis des migrants / nouvelles arrivées dans la Zone du Projet Nachtigal reste difficile à prédire avec certitude, car les tendances migratoires sont déterminées par plusieurs facteurs. Parmi les derniers sont la mobilité générale de la population, une propension de chercheurs d'emploi à se déplacer seuls ou accompagnés de leurs familles, leur inclination à rester sur place à long terme ou à faire des incursions ponctuelles/ occasionnelles/ saisonnières, un degré de l'attrait du Projet pour des migrants opportunistes (l'échelle des besoins en main-d'œuvre, la durée de chantiers), l'accessibilité de la Zone du Projet, etc...

Selon « Le Guide de la Société Financière Internationale sur la gestion de migration attribuable aux projets » (IFC, 2009)¹³, l'évaluation d'une probabilité d'immigration déclenchée par un projet pourrait considérer les trois scénarios hypothétiques : **1) bas, 2) moyen, et 3) élevé.**

¹³ SOURCE: IFC "PROJECTS AND PEOPLE: A HANDBOOK FOR ADDRESSING PROJECT-INDUCED IN-MIGRATION"/ PART THREE: RISK ASSESSMENT. (WASHINGTON DC: INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION, 2009)

Le scénario élevé, qui est applicable aux *projets extractifs (miniers, pétroliers)*¹⁴ à grande échelle, implique l'hypothèse « classique » **où chaque emploi formel /direct pour un projet extractif pourrait créer jusqu'à dix emplois supplémentaires / indirects / informels** dans la zone du projet. Dans ce cas, un indice multiplicateur de x10 est appliqué au nombre total d'effectifs à la pointe de la construction.

- ✚ **En règle générale, la phase du chantier est susceptible de voir les plus forts taux de croissance de la population et des changements dans la structure de la population** (ex., la prédominance des hommes seuls / sans accompagnement de leurs familles, des personnes jeunes et d'âge moyen, mobiles et en bonne capacité physique en leur permettant de se déplacer fréquemment et de faire preuve de grandes capacités d'adaptabilité à un nouvel environnement).

Typiquement, ce scénario d'afflux très élevé (*le nombre d'effectifs du projet x 10*) devrait être précédé de plusieurs facteurs précurseurs suffisamment forts, en particulier :

- La présence à proximité des grands projets avec un nombre important d'effectifs, qui arrivent bientôt à leur terme ou qui sont sur le point de démobiliser leur main-d'œuvre (ex., à la fin de la période de construction). Des travailleurs démobilisés de tels projets sont donc susceptibles de rechercher de nouvelles opportunités d'emploi, en espérant utiliser en leur faveur leurs qualifications et compétences acquises.
- L'existence des pratiques bien établies de « suiveurs de camps ». Il s'agit de groupes organisés et itinérants qui sont exclusivement spécialisés dans la fourniture des biens / matériaux et de la main-d'œuvre occasionnelle, ainsi que la prestation d'une gamme de services (restauration, blanchisserie, ménage/ nettoyage...) aux projets industriels afin de répondre à leurs différents besoins en phase de construction. Un large éventail des services offerts par ces groupes errants et bien structurés implique qu'ils ne comprennent pas seulement des travailleurs hommes seuls, mais aussi des femmes et même souvent des jeunes qui sont également impliqués dans les activités de cette entreprise collective. Dans un tel cas, le taux d'afflux serait très significatif.
- L'absence au niveau du promoteur des mesures de prévention et gestion visant spécifiquement à contrer les impacts d'afflux ; ou l'absence de contrôle systématique de la mise en œuvre de telles mesures par des sous-traitants et des autres parties contractantes.
- L'absence des campagnes de sensibilisation de la population et de la diffusion publique d'informations clés, exacerbée par une collaboration insuffisante avec les autorités et administrations compétentes en matière de gestion d'afflux.

En tenant compte des facteurs susmentionnés, il est peu probable que le multiplicateur élevé de « *n° d'effectif x10* » soit raisonnablement applicable au phénomène d'afflux vers la Zone de Nachtigal.

¹⁴ LES PROJETS EXTRACTIFS SONT SOUVENT CARACTÉRISÉS PAR UNE MAIN D'ŒUVRE CONSIDÉRABLE (L'ORDRE DE GRANDEUR DE PLUSIEURS MILLIERS D'EFFECTIFS), DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT (CONTRACTANTS, SOUS-TRAITANTS, FOURNISSEURS, PRESTATAIRES) MULTIDIMENSIONNELLES ET SOUVENT TRANSFRONTALIÈRES, DES SYSTÈMES DE TRANSPORT INTERMODAUX DANS LE CADRE LOGISTIQUE TRÈS ÉTENDU, TOUT CE QUI JOUE UN RÔLE IMPORTANT PRÉCURSEUR D'UN AFFLUX SIGNIFICATIF.

Le projet du barrage hydroélectrique de Lom Pangar, localisé dans la Région de l'Est du Cameroun à 120 km de la ville de Bertoua et qui est relativement proche du Site de Nachtigal (à distance de 250 km en passant par Nanga Eboko) amorce sa dernière phase de construction et prévoit la première mise en eau en septembre 2015. Le barrage de Memve'ele (situé dans le Sud-Ouest du Cameroun à Nyabizan, à distance de 350 km environ du Site Nachtigal) est réalisé à 60%, avec tous les ouvrages majeurs du chantier étant au stade de développement, avec 40% de travaux de construction encore à exécuter.¹⁵ Le fait que ces deux grands projets se situent toujours dans la phase de développement réduit la probabilité qu'un exode massif de leur main-d'œuvre vers le Projet Nachtigal se manifeste de manière soudaine et dans un avenir immédiat.

L'orientation principalement agricole des communautés locales et leur faible expérience précédente du domaine industriel, parallèlement avec les taux d'émigration croissants parmi les jeunes, diminuent une propension vers les solides pratiques de « *suiveurs de camps* ».

En outre, le total de la main-d'œuvre associée au Projet Nachtigal (1 510 personnes à la pointe du chantier et de l'ordre de 90 employés au stade d'exploitation) n'est pas considéré comme très élevé pour attirer les afflux à grande échelle.

Historiquement, l'afflux observé à Batchenga et aux alentours (villages Eman, Nalassi et Balong 1, Balong 2 et Balong Mokolo) pendant la phase de construction de l'oléoduc Tchad – Cameroun¹⁶ en 2001-2003 s'est établi à 17.8% par rapport à la population résidente : 604 migrants ajoutés à 3389 habitants. Parmi les chercheurs d'emploi, 27% d'habitants et 62% de migrants avaient été employés par le projet.

Le tableau ci-dessous présente la dynamique démographique au cours de la construction de l'oléoduc Tchad – Cameroun en 2002.

Tableau n° 12 : Changements démographiques et dynamique d'emploi en phase de construction de l'oléoduc Tchad – Cameroun (liés à l'installation d'une base-vie et site d'entreposage du Projet aux villages Eman and Nalassi)

Lieu	Population de base (avant-projet)	Population résidente durant construction	Taux de croissance (population résidente)	Nombre de migrants	% migrants (de la population résidente)
Eman	677	746	+10%	121	16%
Nalassi	436	466	+7%	26	6%
Sous-total	1 113	1 212	+9%	147	12%

¹⁵ « LE BARRAGE DE MEMVE'ELE DÉJÀ RÉALISÉ À 60% », PAR FLAURE EWANE EPÉE
[HTTP://WWW.JOURNALDUCAMEROUN.COM/ARTICLE.PHP?AID=19433](http://www.journalducameroun.com/article.php?aid=19433)

¹⁶ [LES DONNÉES DU SUIVI DÉMOGRAPHIQUE, LE PROJET DE L'OLÉODUC TCHAD – CAMEROUN.](#)

Batchenga urbain		2 177		457	21%
Total		3 389		604	18%

Source : Données du suivi démographique, le projet de l'oléoduc Tchad – Cameroun.

- ✚ **Dans l'ensemble, la population résidente à Batchenga a été augmentée de 18% environ (600 personnes) en phase du chantier de l'oléoduc Tchad – Cameroun.**

Le tableau ci-dessous présente la répartition démographique et d'emploi à Batchenga durant la construction du Tchad – Cameroun. Il est évident que la plupart de la population de migrants (presque 40%) était constituée d'hommes âgés de 16 ans et plus, dont plus de la moitié (55%) avaient trouvé du travail sur le chantier de l'oléoduc.

Tableau n° 13 : Structure démographique et répartition de l'emploi en phase de construction de l'oléoduc Tchad – Cameroun

Batchenga	Population résidente		Migrants	
	n°	% du total	n°	% de la population
Population totale en 2002	3 389	100%	457	18%
Hommes âgés de 16 ans et +	852	25%	334	39%
Femmes âgées de 16 ans et +	1 021	30%	197	19%
Jeunes 6 -15 ans	851	25%	24	3%
Enfants 0-5 ans	637	19%	52	8%
Emploi	% Hommes âgés de 16 ans et +		% Hommes âgés de 16 ans et +	
Travailleurs oléoduc	135	16%	185	55%
Autre emploi salarié	96	11%	12	4%
Chercheur d'emploi	364	43%	114	34%
Non disponible pour le travail	248	29%	19	6%
Commerce	7	1%	--	--
Inconnu	2	0%	5	1%

Source : Données du suivi démographique, le projet de l'oléoduc Tchad – Cameroun.

Ce taux de migration (18%) était influencé par plusieurs facteurs qui avaient contribué à l'augmentation de l'afflux, y compris :

- *Un nombre important d'ouvriers étaient logés dans les maisons et les chambres d'hôtes et mangeaient dans les établissements de restauration (restaurants, cafés, bars) locaux à Batchenga, c'est-à-dire en dehors de la base-vie ;*
- *Des rumeurs persistantes concernant les paiements pratiqués pour obtenir des emplois sur le projet et l'embauche d'ouvriers non-locaux pour les travaux non qualifiés ;*
- *Recrutements à la guérite pratiqués par les entreprises contractantes.*

Malgré ces aspects, le taux d'afflux observé paraît assez faible par rapport à l'effectif total pendant la phase de construction de l'oléoduc Tchad – Cameroun : 6 900 personnes environ à la pointe du chantier au Cameroun en juillet 2002.

7.3.2 Prévision hypothétique de l'ampleur du flux migratoires liés au Projet Nachtigal

Compte tenu du fait que la totalité de la main-d'œuvre pour la phase de chantier du Projet Nachtigal sera hébergée et nourrie dans l'Aire des Entreprises, ainsi que le processus formalisé et la politique stricte de recrutement, il est à prévoir que le taux d'afflux vers la Zone du Projet sera en quantité modérée.

A des fins illustratives, les trois scénarios hypothétiques de migration vers la Zone du Projet Nachtigal pendant la phase de chantier peuvent être considérés, de types suivants (*NB : les scénarios considérés ci-dessous ne font partie des Termes de Références et sont proposés en tant que partage d'expérience de l'équipe sur d'autres projets industriels*) :

1. **Scénario idéal (risque faible de migration) - multiplicateur {n° effectifs x 0.3}**, en supposant que toutes les mesures proposées de prévention et de gestion d'afflux soient mises efficacement en œuvre, et qu'elles soient étroitement suivies / respectées par les Entreprises sous-traitantes du Projet et également par la population. *Le multiplicateur x 0.3 est généralement considéré comme optimal dans la pratique/l'expérience industrielle, et il s'applique typiquement aux projets réalisés dans les régions avec une faible densité démographique et la mobilité limitée des populations. Même si ce type de conditions n'est pas forcément caractéristique de la Zone du Projet, ce multiplicateur *minime* est utilisé en tant que prévision hypothétique d'une situation idéale, avec tous les moyens de prévention et de contrôle déployés et avec toutes les parties (internes et externes) du processus engagées.*
2. **Scénario intermédiaire (risque moyen de migration) - multiplicateur {n° effectifs x 1.0}**, basé sur la supposition que les mesures de prévention et de gestion d'afflux soient mises en place, mais il existe des problèmes en matière d'application pratique, ex., non-performance par les Entreprises sous-traitantes, des tendances et des réponses imprévues au niveau de la population. Dans ce cas, la magnitude d'afflux pourrait être égale à la taille de l'effectif du Projet.
3. **Scénario défavorable (risque élevé de migration) - multiplicateur {n° effectifs x 3.0}**, résultant d'une situation où les mesures de prévention et de gestion d'afflux ne soient pas appliquées par les Entreprises sous-traitantes, ou ne soient pas efficaces au niveau de la population. Les multiplicateurs élevés de x3.0 ou de x4.0 sont souvent appliqués pour estimer une ampleur d'afflux dans les pays d'Afrique ou en Indonésie, à forte densité de population, en présence de majeurs projets extractifs avec leur main-d'œuvre important et des groupes mobiles associés (*suiveurs des camps*).

Les estimations *hypothétiques* d'afflux attribuable aux activités du chantier du Projet Nachtigal sont résumées dans le tableau ci-dessous. Les estimations de flux sont calculées en appliquant le coefficient multiplicateur, selon les scénarios précités, au nombre total de la main-d'œuvre à la pointe du chantier.

Tableau n° 14 : Estimations d'afflux selon les trois scénarios hypothétiques – Phase de construction du Projet Nachtigal

Scenarior	Total d'effectifs à la pointe du chantier	Estimation d'afflux
1. Idéal	1 510	$1\ 510 \times 0.3 = 453$
2. Intermédiaire		$1\ 510 \times 1.0 = 1\ 510$
3. Défavorable		$1\ 510 \times 3.0 = 4\ 530$

- ✚ **Pendant la phase d'exploitation du barrage**, il peut être escompté que le taux d'afflux suivra inévitablement et progressivement une tendance à la baisse. Cette décroissance sera principalement due à la réduction substantielle du nombre d'effectifs et à la démobilisation de la main-d'œuvre du chantier après l'achèvement des travaux de construction. Les estimations de personnel permanent en phase d'exploitation se limitent à 73 effectifs, et de personnel temporaire à 14 personnes, conduisant à un total de 87 employés qui seront logés dans la cité d'exploitation.

Il est à noter que la plupart des postes pendant la phase d'exploitation seront spécialisés et nécessiteront des qualifications pertinentes (cadres techniques, personnel exploitant, suivi environnemental et social, service médical, services de réparation et d'entretien), avec le minimum de postes non-qualifiés (ex., chauffeurs, cuisiniers, ménage...). Les employés seront hébergés sur le site de la cité d'exploitation entièrement équipée et aux services complets, avec la possibilité de logements familiaux.

Le nombre limité de postes spécialisés n'est pas susceptible d'attirer un afflux significatif de chercheurs-opportunistes d'emploi non-qualifié. Le fait aussi que les employés d'exploitation auront l'option d'être accompagnés par leurs familles réduit considérablement un risque de diverses activités illicites (commerce du sexe, alcool, substances) et, par conséquent, diminue la probabilité d'un afflux aléatoire de « prestataires » de tels types de services.

- ✚ **En résumé, il est peu probable que de nouvelles vagues de migrants surviennent durant l'exploitation du barrage. On peut prévoir qu'une certaine proportion des migrants précédemment arrivés durant le chantier demeurera dans la Zone du projet, surtout ceux qui auront réussi dans leurs affaires. D'ici là, ces personnes seront intégrées dans les communautés et, pour cette raison, ne constitueront pas un nouveau phénomène de migration.**

Chapitre 8- Caractérisation des impacts liés aux afflux sociaux

8.1 Prévission d'impacts potentiels associés aux flux migratoires vers la zone du Projet Nachtigal

Les afflux spontanés sont susceptibles de susciter des impacts majeurs en termes de santé, de sécurité et sur l'équilibre social des communautés concernés.

Les principaux impacts de ce changement sont les suivants :

- création spontanée de zones peuplées à l'entrée des sites de projet sans infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement et sans gestion adéquate de déchets solides (résultant en propagation d'épidémies et développement de maladies liées à l'eau, à l'hygiène, et aux vecteurs de transmission) ;
- mécontentement des populations locales envers le Projet si les attentes en termes de recrutement et de l'amélioration d'infrastructure ne sont pas satisfaites ;
- modification du ratio hommes/femmes dans la zone du projet due à la présence d'un grand nombre de travailleurs en majorité masculins ;
- développement de la prostitution avec transmission des IST et du VIH/SIDA, impliquant aussi les employés du site et la population locale ;
- montée de l'insécurité liée aux tensions entre la population résidente et les immigrants, créant un climat d'opposition au Projet par la population locale qui le considère responsable de cette situation ;
- intensification de la pression foncière et de conflits entre les immigrants et la population locale résultant d'une occupation des terrains, d'une exploitation concurrentielle des ressources naturelles locales par la chasse, le braconnage et la pêche ;
- pressions disproportionnées sur les infrastructures communautaires qui sont déjà majoritairement insuffisantes ;
- inflation des prix alimentaires et des prix des loyers.

✚ **Ces impacts sont susceptibles d'être les plus aigus dans les communautés dans la zone de l'empreinte du Projet - Batchenga, Emana Batchenga, Ndzi, Ndokoa, Minkouma.**

✚ **A Obala et Mbandjock (les chefs-lieux d'arrondissements), et à Ntui (le chef-lieu du département) l'ampleur des impacts négatifs sera moins prononcée, en vue de leur éloignement de la Zone d'emprise du barrage. En même temps, étant les principaux noyaux d'entrée pour les flux migratoires, la probabilité des impacts dans ces localités reste forte.**

A partir de ces villages, les migrants peuvent exercer des pressions significatives sur la biodiversité en s'adonnant à **la cueillette, au ramassage, à l'exploitation du sable, à la pêche et même à la chasse, dont les pressions croissantes s'exerceront sur les ressources**

naturelles. Certains d'entre eux constitueront une main d'œuvre temporaire pour les travaux agricoles en attendant un hypothétique lendemain meilleur.

Il n'est pas exclu que c'est dans cette attente que la dépravation des mœurs et les forfaits de toute sorte s'installent : promiscuité et industrie du sexe, vol, viol, insalubrité.

Par ailleurs, l'arrivée des travailleurs allogènes dans un espace faiblement prédisposé à les y accueillir, à cause de l'absence d'une organisation solide pour leur ravitaillement en vivriers, va poser un sérieux problème ***en termes de gestion des terroirs villageois (terres agricoles).*** Le vivrier composé des tubercules comme le manioc, le macabo et des bananes plantain et douce ont surtout un rôle d'appoint comme source de revenu complémentaire pour renforcer les capacités alimentaires des populations (les revenus provenant essentiellement du cacao, de la pêche et de l'extraction du sable et de la culture du maïs). La population de la zone du Projet possède peu de moyens de production pour satisfaire la demande alimentaire accrue par l'arrivée des migrants. ***Ces aspects contribueront à augmenter la pression sur les sols agraires, déjà insuffisant dans la plupart des villages de la zone du Projet.***

Les litiges fonciers et des tendances à la spéculation foncière qui constituent la principale source de conflit actuel dans la zone du Projet sont donc susceptibles d'être accentués de manière considérable. De plus, les terres dans les zones limitrophes aux ouvrages qui doivent être interdites d'accès en fonction de la sûreté et sécurité pourront être mises en exploitation (des agricultures vivrières de subsistance / commerciales, ou des nouvelles constructions résidentielles) par les migrants à dessein ou par ignorance de restrictions imposées. Ainsi, il y existe un risque de ***la croissance non réglementée d'établissements humains/campements spontanés*** et insalubres autour de la zone des ouvrages. ***Tous ces éléments pourront s'ajouter à la rareté des terres et exacerber la problématique des litiges fonciers.***

Il y a également la possibilité ***d'accroissement d'une charge disproportionnée sur les infrastructures communes*** existantes dans la zone proche du chantier. A titre illustratif, le village Minkouma ne dispose d'aucun point d'eau aménagé, ni d'école primaire. Il existe dans ce village trois points d'eau traditionnels et les écoliers sont appelés à aller à Ndjoré. ***L'installation massive et non-contrôlée des migrants dans un lieu pareil entraînera très probablement des conflits liés à la pression exercée sur les infrastructures de base et à l'insuffisance/ la détérioration de la qualité de services publics.***

La tendance à l'augmentation des prix des denrées alimentaires de base et à la demande grandissante à l'égard des produits alimentaires pour la population croissante est une autre conséquence probable de la migration. La hausse des prix et de la demande alimentaire sera, en même temps, profitable à des producteurs ruraux cherchant des nouveaux réseaux de vente et de nouveaux débouchés pour l'écoulement de leurs produits agricoles. Si les migrants qui sont recrutés et salariés peuvent absorber la hausse des prix, la situation ne semble pas identique pour les villageois appelés à acheter certains produits ou encore pour les migrants en attente d'un éventuel recrutement.

- ✚ **Il est donc important pour le Projet Nachtigal d'identifier une gamme d'investissements nécessaires pour l'aménagement au niveau local, y compris le développement ou l'amélioration des infrastructures et des services dans les communautés touchées par le phénomène de migration.** Ces éléments auront pour but de contribuer à et de faciliter l'action gouvernementale et celle au niveau communautaire, en sachant en même temps que la société EDF Cameroun n'est pas en mesure de remplacer les responsabilités spécifiques de l'Etat.

Chapitre 9- Plan de gestion d'afflux sociaux

9.1 L'objectif principal de la stratégie pour gérer le phénomène d'afflux

Le Plan de Gestion d'Afflux a pour but d'éviter ou minimiser les impacts potentiels associés à la migration qui est susceptible d'être induite par le Projet Nachtigal.

Le développement durable au niveau local et régional étant l'une des cibles clés pour la réalisation du Projet, la société EDF Cameroun s'engage donc à mettre en place les mesures spécifiques pour :

- *Prévenir les afflux migratoires ;*
- *Collaborer avec les administrations concernées en les aidant à assurer la croissance et le développement durable dans la Zone du Projet ;*
- *Eviter, minimiser ou atténuer les impacts négatifs potentiels qui pourraient résulter de l'afflux induit par le Projet.*

Les objectifs de ce Plan consistent à concevoir et à mettre en œuvre une combinaison de démarches afin de :

- ***prévenir ou minimiser un afflux des demandeurs d'emploi spéculatifs et ceux qui cherchent à profiter des opportunités économiques liées au Projet ;***
- ***aider les administrations locales et les communautés affectées à faire face à la migration spontanée vers la Zone du Projet.***

Aux fins de la gestion, l'afflux démographique potentiellement associé au Projet Nachtigal peut être divisé en deux catégories :

- *Afflux géré / contrôlé* – celui résultant de stratégies du Projet liées au recrutement et l'embauche du personnel et de la main-d'œuvre, sur lesquelles le Projet peut exercer un degré élevé de contrôle par des dispositions contractuelles destinées aux entreprises sous-traitantes ;
 - *Afflux incontrôlé* – il s'agit des personnes se déplaçant librement et de manière spéculative / spontanée vers la Zone du Projet à la recherche d'un emploi et à la poursuite des possibilités économiques éventuelles, ou en souhaitant profiter d'autres occasions liées aux activités du Projet.
- ✚ **NB : Le Projet ne peut pas empêcher à des migrants d'arriver dans la Zone du Projet ni contrôler où ils s'installent. Cependant, le Maire, en application des dispositions du Décret n°2008/0739/PM du 23 avril 2008 et du Décret**

n°2013/0042/PM du 23 janvier 2013 ¹⁷, peut appliquer la force de la loi pour limiter ces installations anarchiques.

- ✚ **NB : Le Projet n'est pas en mesure de réaliser indépendamment l'intégralité d'actions nécessaires pour le développement durable des infrastructures et des services communautaires afin de soutenir une population croissante, cette activité étant le rôle principal du gouvernement.**

Cependant, les co-développeurs reconnaissent qu'elle pourrait influencer les mouvements de la main-d'œuvre par le biais de sa politique d'emploi, et en particulier qu'elle pouvait exercer un contrôle important sur les aspects suivants :

- *Où les travailleurs sont recrutés ;*
- *Où les travailleurs sont logés ;*
- *Comment et d'où les travailleurs sont mobilisés et démobilisés ;*
- *Le comportement des travailleurs et leur niveau d'interaction avec les communautés locales ;*
- *Activités d'approvisionnement et le cadre contractuel pour les fournisseurs du Projet.*

9.2 La démarche de la prévention et la gestion d'Afflux

9.2.1 Les stratégies clés de gestion

Les stratégies clés qui seront adoptées par le Projet pour minimiser et réduire le risque potentiel d'afflux massif incluent les mesures principales suivantes :

- ✚ **Le recrutement local et la gestion de la main-d'œuvre** : l'embauche préférentielle au niveau local / régional et l'identification des capacités et des ressources en main-d'œuvre locale **pour éviter la nécessité d'importer un grand nombre d'ouvriers de l'extérieur**. Cette mesure sera assurée par un processus transparent du recrutement local à partir des **bureaux du FNE installés à Ntui, Obala, Mbandjock, Batchenga en collaboration avec les comités villageois dédiés** avec une politique de minimiser l'embauche de travailleurs (particulièrement non-qualifiés et semi-qualifiés) de l'extérieur de la Zone du Projet, afin de décourager la migration spéculative.

Néanmoins, le préambule de la Constitution de la République du Cameroun, parlant de ses citoyens, stipule que « *tout homme a le droit et le devoir de travail* ». Ceci étant, légalement le droit de travail au Cameroun n'est pas l'apanage ou la prérogative exclusive des riverains ou encore moins des locaux. En même temps, il faut tenir compte des attentes de recrutement clairement prononcées par les populations avoisinantes, ainsi que les autorités de tous ordres ayant stipulé de fortes anticipations dans le même sens. Pour qu'à compétence égale, la réputation du Projet Nchtigal et l'aboutissement

17 LE DÉCRET FIXANT LES RÈGLES D'UTILISATION DU SOL ET DE LA CONSTRUCTION (Y COMPRIS L'IMPLANTATION DE CONSTRUCTIONS, L'AUTORISATION DE LOTIR, LES PERMIS D'IMPLANTER ET LES PERMIS DE CONSTRUIRE)

http://garoua.eregulations.org/media/decret_regles-utilisation-sol-construction.pdf

d'un permis social d'exploitation¹⁸ se reposent sur le recrutement préférentiel de travailleurs locaux. Pour ce qui est du travail non qualifié ou semi qualifié, les bonnes pratiques exigent que le recrutement se fasse dans les villages riverains. **Il est donc recommandé que pour les compétences égales les entreprises sous-traitantes s'orientent vers le recrutement local dans les villages situés dans la zone de l'empreinte du Projet.**

De manière concrète, il est envisageable de confier l'acquisition des bureaux locaux, les équipements nécessaires (ordinateur, imprimante, scanner et copieurs) à l'entière charge du FNE, car ce dernier a de l'expertise et de l'expérience nécessaire.

Etablir une collaboration étroite entre le Projet Nachtigal et le FNE, notamment par le biais d'un accord de partenariat / un protocole de coopération, sera, par conséquent, un facteur clé pour le bon déroulement du processus de recrutement.

Le Projet Nachtigal s'assurera de l'existence de manière permanente d'une compétence interne en gestion des ressources humaines ou envisagera son recrutement. Ainsi, le spécialiste de la gestion des ressources humaines veillera à ce que le travail effectué par le FNE répond intégralement aux instructions du Projet. Pour mener à bien cette activité ce personnel doit avoir une bonne connaissance de la zone du Projet, ses composantes sociologiques et parler l'une des langues locales, notamment l'Eton, le Babouté ou le Sanaga. De telles compétences aideront à assurer la relation positive et constructive avec les communautés locales durant le processus de recrutement.

L'on évitera, autant que faire se peut, de loger les bureaux de recrutement dans les Mairies de risque de donner un élan politique ou une dimension politisée au Projet. Par contre, les locaux de la Préfecture ou de la Sous-préfecture peuvent être utilisés.

Les autorités administratives apporteront le soutien sécuritaire et s'assureront de la transparence et la validité du processus. Elles pourront également relayer les informations sur le mécanisme d'enregistrement des demandeurs d'emploi lors des rencontres ou des tournées administratives.

Les autorités municipales pourront servir de relais et sensibiliser les populations pour un enregistrement aux centres/ bureaux de recrutement retenus à l'effet de décongestionner les villages plus proches du site du projet.

Afin d'éviter que le processus de recrutement ne soit pas discriminatoire, une partie tierce pourra agir à titre d'observateur indépendant et impartial du processus. Des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) locales ou des chefs traditionnels locaux peuvent assumer le rôle de surveillants de l'équité dans ce cas.

EDF Cameroun pourra également contribuer **au développement et au renforcement de capacités (programmes de formation, de bourses et d'apprentissage) de la main-d'œuvre locale** pour assurer que des travailleurs locaux possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour les activités du Projet. La formation portera sur les domaines tels que la construction/ le bâtiment, les métiers mécaniques, la santé et la sécurité au travail, les compétences de secrétariat. *(NB : cet aspect est*

¹⁸ LE TERME « PERMIS SOCIAL D'EXPLOITATION » (“SOCIAL LICENCE TO OPERATE”) S'ENTEND DE L'ACCEPTATION PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES TANT DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES QUE DE LEURS PROJETS.

examiné de manière approfondie dans l'Etude dédiée aux capacités locales et la main-d'œuvre)

- ✚ **La collaboration étroite avec les organismes étatiques au niveau local (municipal) et régional via un Accord de partenariat et de coopération et un Comité d'information des parties prenantes (Comité de liaison)** en réalisation de programmes existants de la planification et l'aménagement de territoire dans la Zone du Projet, Programme National de Développement Participatif (PNDP), y compris les initiatives d'amélioration de l'infrastructure de base.
- ✚ La contribution aux programmes gouvernementaux visant à **améliorer l'approvisionnement en eau** dans les villages situés dans la Zone du Projet à Minkouma, Ndji, Ndokoa, Emana Batchenga et Batchenga, pour accélérer progressivement une transition de puits individuels et collectifs vers un système qui fournira les services du réseau. De manière transitoire l'accent sera mis sur la construction des pompes à motricité humaine (forages) ; l'alimentation et la distribution organisée de l'eau en gros/en vrac, ou la vente de l'eau potable par l'intermédiaire de kiosques ayant un double avantage - les habitants auront accès à de l'eau potable à proximité de leur lieu de résidence et les entrepreneurs spécialisés (fournisseurs agréés) retiendront cette opportunité commerciale. La demande en eau augmentera à mesure que la population grandit et que l'activité économique s'intensifie.
- ✚ **La politique générale d'approvisionnement/ politique d'achats** mise en œuvre par EDF Cameroun et visant aux relations avec des fournisseurs locaux (régionaux) de ressources alimentaires, essence, matériaux de construction, ainsi que des prestataires de services locaux (régionaux). L'application d'une telle politique permettra de maximiser les retombées économiques à l'échelle locale, et également de dissuader des entrepreneurs venant de l'extérieur d'affluer vers la Zone du Projet dans l'espoir de saisir la plupart des bénéfices économiques.

L'optimisation du contenu local dans la chaîne d'approvisionnement exige qu'EDF identifie les types de ressources et services auxquels elle et les entreprises sous-traitantes pourraient accéder localement. **Des entrepreneurs locaux seront, dans ce cas, les fournisseurs et prestataires privilégiés** par rapport à ceux qui proviennent d'autres régions du Cameroun ou de l'étranger.

En même temps, il est très important **qu'EDF Cameroun aide ses fournisseurs locaux à naviguer dans les complexités contractuelles liées au processus d'approvisionnement et d'achat au niveau de l'entreprise**. Ce type d'assistance peut inclure des **mini-formations** sur le cadre contractuel qui s'applique à des prestataires individuels et micro- et petites entreprises, et, le cas échéant, les procédures formelles d'enregistrement (auprès de l'Etat et d'EDF). Les mini-formations devraient couvrir également les exigences et les normes de qualité imposées par le Projet, les délais obligatoires et la fréquence de livraison, quantités requises, le processus d'appel d'offres et de passation de marché...). Ce type de formation permettra aux fournisseurs et prestataires locaux de participer pleinement, légitimement et efficacement à la chaîne d'approvisionnement du Projet ; ainsi que d'être compétitifs face à une concurrence potentiellement forte de la part d'entrepreneurs expérimentés venant d'ailleurs. (*NB : Voir l'Etude dédiée aux capacités locales et la main-d'œuvre pour plus de détails sur ce sujet*)

Dans les cas où il est nécessaire, **les programmes de micro-crédits ou du financement en capital de démarrage** pourraient être introduits afin de stimuler les activités locales entrepreneuriales et, par la suite, l'implication de ces dernières dans les chaînes d'approvisionnement au service du Projet Nachtigal. Seront également expliqués

et communiqués les critères d'éligibilité / les conditions préalables permettant aux individus et aux entreprises d'accéder aux programmes du micro-financement (en provenance de villages dans la Zone du Projet étant parmi les critères clés).

- ✚ **Les mesures de contrôle d'accès aux sites et installations du Projet** : ceci est l'ensemble des mesures adoptées par EDF Cameroun pour assurer l'interface inévitable entre les activités du Projet et la population. Les mesures prévues à cet effet incluent **l'installation des postes de garde et du système du contrôle d'accès sur les sites du Projet (y compris sur l'Aire des Entreprises) permettant la réglementation des entrées et sorties des piétons et des véhicules (contrôles d'accès visuel et électronique), l'installation à l'entrée de la base-vie d'un poste de garde équipé d'une barrière VCP ("Vehicle Control Point") et d'une guérite, la présence de militaires en charge de la sécurité du site Nachtigal en période de chantier** (Zone militaire sera coordonnée par le Ministère de la Défense du Cameroun). Ces mesures ne pourront pas empêcher complètement que l'afflux n'arrive, mais elles visent à maintenir le Site suffisamment sécurisé et sûr, et à réduire la probabilité que des communautés spontanées s'installent dans la clôture, le long de son périmètre ou autour des sites du Projet.
- ✚ **La gestion par anticipation des attentes communautaires et au niveau du gouvernement** dans le cadre du processus de relations communautaires assurées par le Projet, en instaurant un comité d'information des parties prenantes du Projet Nachtigal associant des représentants des communautés concernées, des autorités locales et des chefferies traditionnelles (**comité de liaison**). Typiquement, des attentes et des promesses non réalisées ou initialement mal interprétées / mal conçues (en termes de la disponibilité d'emploi, indemnités, développement d'infrastructures et d'autres avantages divers) pourront facilement devenir une source d'insatisfaction, de mécontentement et de frustration de la part de la population et des autorités locales. Au même titre, de telles attentes irréalistes ou des espoirs injustifiés suscités par des personnes résidant à l'extérieur de la Zone du Projet peuvent provoquer les flux migratoires vers les villages les plus proches du Site.

Dans cette optique, **les communications précises et transparentes expliquant clairement les besoins réels et les exigences du Projet en matière de la main-d'œuvre et les procédures formelles de recrutement, ainsi que les prérequis de l'admissibilité à l'indemnisation, doivent être établis le plus tôt possible par le Projet**. L'information sera diffusée en utilisant une grande variété de médias, y compris des dépliants informatifs distribués lors de réunions publiques, des publications explicatives dans les journaux et les médias en ligne, des émissions de radio /TV, en collaboration étroite avec les autorités locales et les chefferies traditionnelles et via le bureau local du Projet Nachtigal à Batchenga.

Il faut intégrer lors des rencontres avec les populations, les autorités ou encore les forces vives de la région, des exposés sur le recrutement. Cet exposé qui doit être succinct et aisément compréhensible, se doit de rappeler la phase actuelle du Projet et celles à venir, la méthode retenue pour la mise en place d'une base de données de chercheurs d'emplois et la suite du traitement des dossiers jusqu'au recrutement proprement dit.

En l'absence de renseignements précis et réalistes sur le processus de recrutement et d'emploi, une déformation ou exagération des bénéfices et des avantages potentiels peuvent faciliter l'acceptation du Projet par la population à court terme, mais en même temps entraîner des risques majeurs à long terme (y compris la migration massive incontrôlée).

- ✚ **Un mécanisme d'examen des plaintes / la procédure de règlement des griefs communautaires** doit être mis en place au niveau de chaque entreprise sous-traitante (relié au même mécanisme principal d'EDF). ***Cette approche devrait permettre aux communautés affectées dans la Zone du Projet d'exprimer leurs préoccupations ou malaises vis-à-vis des phénomènes migratoires et des relations avec les nouveaux venus.*** Compte tenu d'une grande diversité des réclamations éventuelles du public local par rapport au Projet, une catégorie distincte doit être affectée à des plaintes qui sont spécifiquement liées à la thématique de l'afflux ou de la migration spontanée.

L'information sur tous les incidents sérieux / graves signalés via la procédure des griefs et impliquant des situations avec les migrants doit être impérativement transmise aux autorités locales concernées, y compris les chefferies traditionnelles et les forces de maintien de l'ordre, dans les plus brefs délais possibles et inférieurs à 24 heures dès réception de telles plaintes.

Les spécifications présentées ci-dessous donnent des détails complémentaires pour aider à mettre en place lesdites stratégies clés de la prévention et la gestion d'afflux.

9.2.2 Stratégies envisagées de recrutement et de la mobilisation

- ✚ Evoluant dans la logique de la prévention des afflux sociaux dans la zone du projet, ***il est essentiel que les stratégies de recrutement des personnels soient définies et appliquées avant la mobilisation de la toute première entreprise pour les travaux du chantier.***

9.2.2.1 Recrutement de la main d'œuvre non qualifiée

Il est recommandé de procéder à un recensement et une mise à jour permanente des chercheurs d'emploi dans la zone proche du Projet. Il est également recommandé qu'un ***comité villageois*** coiffé par le Chef de village assisté des notables, des représentants des sous familles et des chefs de communautés soit mis en place à l'effet de garantir la fiabilité et la prise en compte de toutes les composantes démographiques du village. Cela assurera la participation effective des locaux (natifs et résidents) à la confection des listes et diminuera le risque de soupçon sur le tripatouillage des listes. Cette démarche est discutée et acceptée dans tous les villages qui ont été visités. **Il n'est pas superflu de rappeler que le recrutement des locaux est une attente forte des populations.** Il n'est envisagé d'organiser de manière classique le comité villageois de confection des listes des chercheurs d'emploi.

De manière pratique, le Projet se doit d'organiser **des réunions de sensibilisation aux côtés du FNE dans les villages riverains** à l'effet de présenter dans les détails le mécanisme de la confection des listes des chercheurs d'emploi (*un recensement des candidatures*) au niveau du village. L'heure, date et lieu des réunions doivent être communiqués aux villageois au moins 72 heures avant. Les affiches informatives doivent être préparées à cet effet. Les chefs de villages, les représentants des communautés, des jeunes et des femmes doivent relayer l'information.

Le recensement des potentiels candidats doit être public et transparent, et une forte implication du projet est requise au travers de l'employé dédié afin de garantir la fiabilité de la liste ainsi que la transparence dans le processus.

La liste des chercheurs d'emploi (par catégorie et niveau de qualification) dans chaque village concerné sera dressée par le comité villageois d'enregistrement des candidatures en plusieurs exemplaires. Une copie sera affichée à la chefferie, une copie sera remise au Projet et aux entreprises sous-traitantes et une autre conservée par les membres du comité villageois. Le FNE

devra intégrer ces différentes listes dans la base des données qu'il sera en charge de créer et de renseigner.

Selon les besoins exprimés par l'entreprise, une descente sera faite par l'entreprise en présence d'EDF sur rendez-vous dans différents villages à l'effet de sélectionner les potentiels travailleurs inscrits préalablement sur les listes. Les candidats devront remplir les conditions de validité et de bonne santé pour être recrutés.

Seuls les candidats retenus quitteront leur village d'attache pour le site du chantier. Ceci permettra aux chercheurs d'emploi de vaquer à leurs occupations habituelles et attendre un potentiel recrutement.

- ✚ **NB** : L'inscription sur les listes ne garantit pas automatiquement le travail, car il faut d'abord satisfaire aux critères de l'entreprise. **A ce stade, il faut préciser que la préférence dans le processus de recrutement est celle des locaux (natifs et résidents).** Ceci est un souhait ardent exprimé par les populations aussi bien lors des EIES ou des séances de restitution que lors de notre passage sur le terrain. La cheftaine de Ndokoa faisait remarquer qu'il est difficile pour les villageois d'accepter que le chantier se passe chez eux et qu'ils ne soient pas recrutés comme manœuvres, et pourquoi pas comme des cadres s'ils en ont la qualification.

9.2.2.2 Recrutement de la main d'œuvre semi-qualifiée

Pour les postes qui nécessitent une qualification, **il est recommandé de créer des centres de recrutement à Ntui, Mbandjock, Obala et Batchenga.** Ces différents centres sont retenus pour permettre de maintenir assez loin de la zone du chantier les migrants potentiels ; et en même temps, il est important de conserver un poste à Batchenga puisque les populations de cette ville doivent se faire enregistrer. A Ntui, l'on pourra recenser et recruter les candidats du département du Mbam et Kim ainsi que ceux en provenance de la partie septentrionale du Cameroun. Mbandjock servira en plus des chercheurs de la Haute Sanaga, ceux qui viendraient de la Région de l'Est-Cameroun. Obala servira aux chercheurs d'emploi venant de Yaoundé et de l'Ouest-Cameroun. Batchenga se chargera des chercheurs d'emploi proche de la zone du projet et de la zone d'Edzendouan. Le FNE devra procéder à un inventaire des chercheurs d'emploi selon leur profil.

- ✚ **Les postes de recrutement décentralisés sont sous la responsabilité du FNE qui y déploie personnel et matériel de travail mais supervisé par le Projet. Il peut, si nécessaire, être appuyé par la Préfecture pour les locaux, sinon le FNE s'en occupe directement sans commission. Le maître d'ouvrage déléguera un employé pour s'assurer de du respect des recommandations en termes de recensement des chercheurs d'emploi par le FNE.**

Le Projet Nachtigal et le FNE s'accorderont sur le contenu de la base de données à l'effet de s'assurer du caractère pratique et de la facilité de son utilisation. Ainsi, ladite base de données informatisée dédiée devra contenir, au minimum, les informations suivantes :

- *Noms et prénoms*
- *Date et lieu de naissance*
- *Nationalité*
- *Village, arrondissement, département et région d'origine*
- *Adresse actuelle (téléphone, email, boîte postale, personne à contacter en cas d'urgence)*
- *Qualification*
- *Expériences professionnelles*

- *Références.*

L'enregistrement des chercheurs d'emploi de cette catégorie devra se faire directement par les candidats auprès des centres de recrutement sus cités. **Les autorités administrative et municipale devront être informées régulièrement sur le processus de recrutement.** Cela l'aidera dans la communication qu'elle fera afin de rassurer la population et de garantir la transparence. **Un calendrier d'enregistrement des chercheurs d'emploi doit être diffusé au moins une semaine avant le début de l'opération d'enregistrement au cas où les bureaux seront périodiques.** Les informations doivent impérativement comporter le lieu de l'enregistrement, les catégories professionnelles concernés tout comme le rayon couvert. Les églises, mosquées devront être mises à contribution pour assurer la diffusion de l'information relative à l'enregistrement des chercheurs d'emploi.

- ✚ **Phase de construction**

Tout le recrutement de la main-d'œuvre pendant la phase de construction (chantier) sera strictement effectué en passant par les centres officiels de recrutement établis à Ntui, Mbandjock, Obala et Batchenga ou directement dans les villages riverains pour les non qualifiés. **L'embauche à la guérite ou sur les sites du chantier sera strictement interdite.**

Les travaux anticipés doivent respecter les critères de recrutement retenus pour l'ensemble des phases. Comme le faisait remarquer le Préfet de Ntui, il serait aberrant de faire intervenir l'organisme devant gérer le recrutement des ouvriers quand certains d'entre sont déjà embauchés sur des bases de favoritisme ou de népotisme.

- ✚ **Phase d'exploitation**

Pendant la phase d'exploitation, le nombre d'employés sera réduit et estimé à 97. Les qualifications nouvelles requises par l'entreprise feront l'objet d'un recrutement basé sur les noms des chercheurs d'emploi préalablement enregistrés. Dans le cas où cela n'est pas résolu, un avis d'appel à candidature ouvert sera lancé par le maître d'ouvrage. Les candidats qui se seront manifestés subiront les entretiens d'embauche nécessaires devant conduire à leur recrutement.

Pour ce qui est des ouvriers non qualifiés (jardiniers, agents d'entretien...) il est important de les recruter dans le village qui abrite la base vie, notamment Batchenga. Ceci permettra d'entretenir des relations conviviales avec les villageois.

En résumé, les mesures liées au recrutement et à l'emploi comprennent :

- Proscrire le recrutement à la guérite (du chantier ou du camp/de la base-vie) en délocalisant et décentralisant les bureaux de recrutement du personnel semi-qualifié et qualifié à Ntui, Mbandjock, Obala et Batchenga sur la base de la convention à passer entre le projet (entreprise contractante) et le FNE. Le personnel non qualifié sera recruté auprès des chefferies impactées par le projet ; il s'agit des chefferies concernées par les ouvrages généraux et la ligne haute tension. Seul le personnel déjà recruté directement par les sous-traitants ou le FNE aura accès au site du chantier (sur la base d'un système d'identification, ex. badge). Toutes les entreprises sous-traitantes sont également tenues de suivre cette politique.
- Définition du statut de « *la population locale* » afin de limiter une migration spéculative opportuniste, en excluant expressément les personnes se déplaçant dans la Zone du Projet sans emploi déjà proposé. **Il convient d'établir, conjointement avec les autorités locales, une "date butoir par phase" pour reconnaître tous les résidents présents à ce point dans les villages cibles comme populations locales. Il est**

également important que tous les résidents intéressés d'enregistrer leurs qualifications et compétences auprès des chefferies, le fassent avant une date limite préalablement et largement annoncée dans tous les villages concernés. En clair, la date butoir ne saurait être considérée comme étant la fin de l'opération. Elle permet justement de préciser et défendre le fait que seuls certains postulants ont fait l'objet d'une présélection et pas d'autres. Le processus d'enregistrement est dynamique mais celui qui se fait enregistrer après la transmission des listes des candidats aux entreprises et au projet. Cela causera assurément des remous dans les villages mais il est impératif de maintenir cette approche et expliquer lors des réunions préparatoires les fondements de la décision.

- Faire établir les listes des travailleuses et travailleurs potentiels (un inventaire détaillé des compétences et des capacités locales) par les différents chefs de villages des zones concernées à partir desquelles le personnel non qualifié sera recruté de façon transparente. Ceci est une attente forte qui ressort de tous les entretiens individuels ou de groupe. **Un comité villageois de circonstance sera créé et comprendra en plus du Chef de village, les chefs des communautés résidant dans le village, un représentant des jeunes et une représentante des femmes et des minorités. Toutes les couches de la population doivent être informées du jour et surtout du lieu de l'enregistrement des candidatures. Le projet assurera la supervision et la chefferie le secrétariat.** Le travail du comité est bénévole. Cependant, les perdiem peuvent être prévus lors des séances de travail ou le jour de la présélection des candidats pour éviter les dérives telle que l'arnaque ou des machinations. Le matériel de travail (registres, markers, stylos à bille) sera fourni par le Projet.
- **Garantir le respect des procédures de recrutement par les sous-traitants en les obligeant à tenir à jour leurs listes d'employés et procéder à leur mise en jour en y mentionnant les listes sur lesquels les ouvriers ont été recrutés.** Un protocole doit être signé entre le Projet et les entreprises sous-traitantes dans ce sens, en plus du fait que cela doit être consigné dans les contrats des entreprises.
- Elaborer des plans de communications en tenant compte de l'état d'avancement du projet et organiser une campagne d'information à l'échelle régionale et surtout locale sur les opportunités réalistes d'emploi et les politiques du recrutement et d'embauche en faveur de la population locale. Cette activité doit être réalisée avant le début des travaux préparatoires. Elle mettra à contribution la radio locale qui se trouve à Obala tout comme les lieux de culte.

Ces campagnes de sensibilisation se poursuivront tout au long de la phase de construction et de l'exploitation du barrage. Elles auront pour but d'informer et de rappeler au public à plusieurs reprises les procédures de recrutement, avant que des demandeurs d'emploi opportunistes ne décident de se déplacer dans la Zone du Projet. L'information sera diffusée en utilisant une grande variété de médias, y compris mais non limité aux journaux, aux émissions de radio et aux actualités, ainsi que dans les locaux de l'équipe sociétale du projet à Batchenga. La tournée d'information à conduire par le projet et le FNE de l'emploi aidera dans ce sens.

- EDF doit concevoir des dépliants, des affiches, des communiqués, pour expliquer très clairement l'état d'avancement du projet et des modalités de recrutement. Les langues nationales notamment l'Eton, le Vouté et le Sanaga doivent être utilisées en plus du français et de l'anglais.

- Programmes de formation et d'apprentissage / stage en entreprise dédiés à la population locale, afin de renforcer leurs capacités professionnelles et de faciliter les possibilités pour les communautés locales de postuler et d'être sélectionnés pour les postes liés au Projet. Ce type de programmes peut inclure aussi des séances formatrices de « préparation à l'emploi », visant les résidents locaux qui n'ont pas d'expérience précédente de travail salarié dans le secteur formel ou industriel. La sélection des sujets à couvrir pendant de telles formations sera faite sur la base de l'inventaire des compétences existantes locales et des lacunes y afférentes. **(NB : cet aspect est examiné de manière approfondie dans l'Etude dédiée aux capacités locales et la main-d'œuvre)**

9.2.2.3 Mesures de prévention d'afflux liées à la gestion de la main-d'œuvre

- Pendant la phase du chantier, **les entreprises sous-traitantes seront tenues de sensibiliser leurs travailleurs aux coutumes, normes et valeurs dans les communautés locales, en respectant strictement les impératifs éthiques et moraux.** Un cours d'initiation dédié à cette thématique sera obligatoire à prendre par tous leurs personnels directement employés ou sous-traités.

Ce type d'orientation servira de base pour établir **les axes principaux de comportement et d'intégrité** au sein de la communauté et de surligner les risques majeurs liés au commerce du sexe, à l'acquisition illégale d'alcool et de stupéfiants, jeux, prêteurs d'argent/ usuriers, revendeurs de contrebande, l'agressivité verbale ou physique, vol, insalubrité.... Tous ces fléaux sociaux attirent des personnes illégales (souvent arrivant de l'extérieur) qui seront prêtes à s'installer à proximité de la base-vie de travailleurs du Projet pour rendre leurs « services » de manière illicite. Des employés du Projet ou ceux en sous-traitance seront particulièrement ciblés, car ils sont considérés comme disposant de revenus élevés. **La cellule de gestion des plaintes devra tendre une oreille attentive aux revendications et dénonciations provenant des couches vulnérables et défavorisées. Dans la mesure du possible, un recensement des membres des dites couches peut être envisagé par le projet avant le début des travaux préparatoires.**

- Le Code de conduite et d'éthique** sera également obligatoire pour tous les travailleurs liés directement ou indirectement au Projet, y compris les règles environnementales (*interdiction d'abattre, transporter ou consommer du gibier, de pêcher et de cueillir des produits forestiers*). Les règles du Code de comportement seront contraignantes pour l'ensemble de travailleurs embauchés par les entreprises sous-traitantes et seront strictement mis en application. Les règles seront communiquées (verbalement et par écrit) à tous les employés avant le début des travaux. Les mesures disciplinaires appropriées seront prises dans tous les cas où les règles ne sont pas respectées (ou renvoyés à la police pour des affaires pénales).

Il est recommandé que le contenu du Code de comportement des travailleurs soit développé en consultation étroite avec les chefs traditionnels de villages dans la Zone du Projet, pour pouvoir bien capter les aspects de conduite considérés comme les plus importants pour la population locale.

9.2.2.4 Mesures pour assurer la sécurité

- **Tenir des concertations trimestrielles avec les autorités administratives et les Forces de maintien de l'ordre pour s'assurer de l'état sécuritaire** dans les villages aux alentours du Site Nachtigal. En fonction des nécessités lesdites concertations peuvent se tenir plus fréquemment. Le Projet doit prévoir des jetons de présence surtout pour les participants qui auront fait le déplacement afin d'assister aux concertations. Les réunions doivent être rotatives et se feront dans les lieux qui abritent les centres de recrutement pour le Projet.
- **Renforcer en nombre et en matériel roulant les Forces de Maintien de l'Ordre des zones proches du site du barrage, notamment les deux arrondissements que sont Batchenga et Mbandjock.** Le Gouvernement interviendra pour la mise à disposition des effectifs nécessaires tandis que le Projet fournira le matériel roulant aux postes de gendarmerie de Batchenga et de Mbandjock.
- **Renforcer les comités de vigilances villageois dans les localités de Batchenga, Olembé, Ndji, Ndokoa, Minkouma et Ndjoré,** en leur accordant des matériels de travail (sifflet, torche et équipement contre le froid en plus d'une petite motivation).

9.2.2.5 Mesures en matière d'infrastructure et d'approvisionnement

- EDF doit **renforcer les signalisations routières défectueuses dans les agglomérations et au niveau des écoles avec la construction des ralentisseurs. Limiter la vitesse des camionneurs** qui viendront déposer les matériaux du chantier. Bien que n'étant pas de la responsabilité du projet, les accidents de la route imputables aux transporteurs du projet risquent de dégrader considérablement l'image du Maître d'ouvrage. D'où le risque réputationnel.
- **Encourager l'utilisation du train pour l'évacuation de certains matériaux** en provenance de Douala par la voie ferroviaire. Cela diminuera les risques d'accidents de la voie publique. De plus, la voie ferroviaire permet de transporter des quantités importantes de matériaux comparativement aux simples camions.
- **Construire des salles de classe supplémentaires à Ndji** où seules trois salles existent pour le cycle complet tout comme à l'école publique groupe 2 de Batchenga ; **réfectionner les salles de classe au CETIC et Lycée de Batchenga et doter lesdits établissements de tables- bancs.**
- Etablir **des accords de fourniture des produits vivriers avec les producteurs ruraux** dans les villages ciblés, afin que ceux-ci participent officiellement et de manière rotative à l'approvisionnement des camps des travailleurs (en organisant les producteurs ruraux par filière pour la fourniture de la nourriture dans les camps). Un contrôle de qualité devra être assuré par le projet. Ceci présente l'avantage de faire profiter des bénéfices du projet à plusieurs arrondissements et de contrôler le risque de l'inflation. **(NB: cet aspect est examiné de manière approfondie dans l'Etude dédiée aux capacités locales et la main-d'œuvre)**
- **Assurer la surveillance des prix des denrées alimentaires** dans les villages ciblés dans la Zone du Projet pour permettre une détection opportune d'effets inflationnistes. Il est également recommandé que le Projet se rapproche de la MIRAP (Mission de

régulation des approvisionnements des produits de grande consommation)¹⁹ pour l'organisation des marchés forains à Batchenga principalement. Cela permettra aux producteurs de la contrée de livrer les vivres.

9.2.2.6 Les solutions de transport de travailleurs

Il est nécessaire qu'avant le déploiement de personnel du chantier, **les entreprises-sous-traitantes mettent en place les solutions de transport spécifiquement dédiées à l'acheminement vers le chantier du barrage des travailleurs locaux, notamment ceux qui proviennent des villages avoisinants et qui ne sont donc pas logés à l'Aire des entreprises.**

Il convient, à cet effet, d'organiser **le service gratuit de transport quotidien des travailleurs par autobus ou par navette** (le dispositif « BUS IN/BUS OUT ») jusqu'aux sites de construction, conformément aux horaires et au registre de travaux quotidiens du chantier.

Le service de transport sera réservé uniquement au personnel des entreprises pour leur garantir l'accès aux sites de travail. Cette mesure ne pourra pas s'étendre librement à d'autres personnes voulant se déplacer à des fins personnelles. L'accès au service de transport sera donc contrôlé par un système d'identification des travailleurs.

À l'échéance des contrats de personnel non-local, chaque entreprise sous-traitante assumera une responsabilité quant à la démobilisation des travailleurs concernés. **Tous les aspects logistiques de la démobilisation structurée relèvent de la responsabilité directe des entreprises sous-traitantes,** y compris le transport jusqu'au lieu de provenance des travailleurs, ou au moins jusqu'à un point central d'un réseau de transport permettant le retour facile à leur domicile/le lieu d'habitation. Une telle démarche évitera que le personnel non-local démobilisé du chantier ne s'attarde et ne reste dans la zone du Projet, sans travail fixe, en attendant d'autres occasions éventuelles d'emploi informel/ irrégulier.

Les mesures clés sont résumées dans la matrice des recommandations ci-dessous.

¹⁹ <http://www.mirap.cm/>

PLAN D' ACTIONS DES AFFLUX SOCIAUX

Action	Activités	Responsabilités					Coût, F CFA	Indicateurs de suivi
		Projet Nachtigal Amont	Entreprises	Acteurs étatiques	Acteurs locaux	OSC		
Recrutement de la main d'œuvre non qualifiée	Recensement et mise à jour permanente des chercheurs d'emploi dans la zone proche du Projet	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des comités villageois Confection et actualisation de la base de données des chercheurs d'emploi 	Consultation des de la base de données pour sélection des potentiels travailleurs et autres registres des comités villageois	Autorités administratives et municipales : sont informés de la mise en place et du fonctionnement des comités villageois	Comité villageois : enregistrement des chercheurs d'emploi dans les villages	-	1000000	Liste des chercheurs d'emploi (par catégorie et niveau de qualification) dans chaque village
	Sensibilisation dans les villages riverains	<ul style="list-style-type: none"> Etablir une stratégie de communication directement ciblée sur le niveau local pour tenir les résidents locaux informés en priorité sur les offres d'emploi (non-qualifié et semi-qualifié) ; Conception des dépliants, des affiches et des communiqués sur les modalités de recrutement ; Organisation des réunions de sensibilisation dans les villages 	Organiser une tournée d'information dans la zone du projet à l'effet d'expliquer les modalités de recrutement.	FNE : participation aux réunions de sensibilisation	Chef de village et de communautés: relais de l'information	-	2000000	Connaissance des mécanismes de recrutement par les chercheurs d'emploi

Action	Activités	Responsabilités					Coût, F CFA	Indicateurs de suivi
		Projet Nachtigal Amont	Entreprises	Acteurs étatiques	Acteurs locaux	OSC		
		de la zone du projet ; • Communiqués, spots et émissions dans les radios locales ;						
		• Appui à la mise en œuvre des programmes de formation et d'apprentissage / stage en entreprise dédiés à la population locale	• Mise en œuvre d'un plan de formation et d'un système de promotion du personnel local non qualifié	MINEFOP : Prise en compte des nouveaux corps de métiers FNE : Appui aux initiatives locales de développement	Comités villageois : Faire connaître les priorités en termes de formation et d'appui	-	2000000	Cohérence entre attentes du projet et celles des populations sur le plan de la formation
	Mise en œuvre des procédures de recrutement local	• Suivi du respect des procédures de recrutement local par les entreprises	• Emploi en priorité de la main d'œuvre locale en respectant la législation nationale et le PGES du Projet ;	FNE : Mise en œuvre du plan gouvernemental en termes de l'offre d'emploi	Comités villageois : diffusion de la bonne information relative au recrutement	S'approprier les mécanismes retenus et lutter contre l'intoxication	-	Liste des employés recrutés localement
Recrutement de la main d'œuvre semi-qualifiée	Création des centres de recrutement à Ntui, Mbandjock, Obala et Batchenga	• Supervision des centres de recrutement	Mise en place d'un processus de récupération des données auprès des centres de recrutement	FNE : Assurer le fonctionnement des centres de recrutement (déploiement du personnel et du matériel de travail)	Mairies : Incitation des populations à se faire enregistrer dans les centres dédiés	-	-	Listes des travailleurs confectionnées et base des données mises à la disposition du projet et des entreprises

Action	Activités	Responsabilités					Coût, F CFA	Indicateurs de suivi
		Projet Nachtigal Amont	Entreprises	Acteurs étatiques	Acteurs locaux	OSC		
Prévention d'afflux liés à la gestion de la main-d'œuvre	Faciliter les bonnes relations avec les populations riveraines	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un code de conduite et d'éthique à destination des entreprises contractantes, des sous-traitants et de leurs travailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des travailleurs aux coutumes, normes et valeurs dans les communautés locales, en respectant strictement les impératifs éthiques et moraux. 	<p>Autorités administratives : Veiller au maintien de la paix et prôner l'intégration et l'unité nationales.</p>	<p>Chefs religieux et autorités traditionnelles : Promouvoir l'esprit d'acceptation, du partage et d'échange intercommunautaire</p>	<p>Les différentes associations culturelles présentes dans la zone du projet</p>	-	Paix et climat de sécurité observés dans la zone du projet.
	Prévention des installations spontanées	Intégrer dans les communications à faire lors des tournées de sensibilisation le fait que l'installation dans un certain périmètre est proscrit	Dénoncer systématiquement auprès des autorités compétentes ou auprès du projet tout établissement non autorisé	<ul style="list-style-type: none"> Autorités administratives locales : faire respecter les dispositions du décret 2008/0739 /PM du 23 avril 2008 fixant les règles d'utilisation du sol et de la construction. Communes : exiger les permis d'implanter, de construire, de conformité pour toute nouvelle installation 	<p>Autorités traditionnelles : collaborer avec le projet, les entreprises et les autorités administratives avec une meilleure organisation des comités de vigilance</p>	-	2500000	Aucune installation spontanée dans le périmètre direct du projet

Action	Activités	Responsabilités					Coût, F CFA	Indicateurs de suivi
		Projet Nachtigal Amont	Entreprises	Acteurs étatiques	Acteurs locaux	OSC		
	Prévention des arrivées non-contrôlées et non-règlementées de nouvelles personnes	<ul style="list-style-type: none"> Inciter les chefs de communautés, les chefs de village et la municipalité à procéder à l'enregistrement systématique des migrants 	Ne recruter que les travailleurs non qualifiés et non-résidents que ceux qui se sont fait enregistrer	<ul style="list-style-type: none"> Réunion de concertation avec les chefs de village et chefs des communautés 	Chefs de village et chefs des communautés : enregistrement systématique des migrants	-	-	Des registres tenus à jour et comportant des informations sur les migrants
	Mise en œuvre des mesures visant à limiter l'impact des afflux sociaux sur la santé des populations	<ul style="list-style-type: none"> Etablir un programme de sensibilisation sur les questions de santé communautaire/ une campagne d'éducation sanitaire (cf. Etude de Santé) 	Relayer les informations sur les bonnes pratiques en matière de santé. Plan HSE	<ul style="list-style-type: none"> MINSANTE : Expertise si nécessaire 	-	Sensibilisation des populations riveraines et des travailleurs	1 000 000	Bonnes connaissances des risques sanitaires et adoption des comportements responsables
Sécurité des sites du projet	Mise en œuvre des mesures pour assurer la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Installation des postes de garde et du système de contrôle d'accès sur les sites du Projet ; Installation à l'entrée de la base-vie d'un poste de garde équipé d'une barrière VCP ("Vehicle Control Point") et d'une guérite 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle des accès des travailleurs sur les sites du Projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle des accès sur les sites du Projet ; Appliquer les dispositions de la loi 94 sur le maintien de l'ordre public 	Chefs de villages : collaboration avec les autorités administratives	Expliquer aux populations le bien fondé du contrôle d'accès en termes de sécurité pour les villageois et pour le projet	Le budget de la construction est à inclure dans l'offre des entreprises et 500000 pour les OSC en charge de la	Présence des postes de contrôle Acceptation du principe du contrôle par les usagers

Action	Activités	Responsabilités					Coût, F CFA	Indicateurs de suivi
		Projet Nachtigal Amont	Entreprises	Acteurs étatiques	Acteurs locaux	OSC		
							sensibilisation	
		<ul style="list-style-type: none"> Tenir des concertations trimestrielles avec les autorités administratives et les Forces de maintien de l'ordre 	Information régulière des autorités administratives et des forces de maintien de l'ordre sur les questions de sécurité dans les sites des travaux ;	Jouer son rôle régalien de protecteur des hommes et des biens	Comité de vigilance : collaboration étroite avec les autorités administratives et les Forces de maintien de l'ordre	Soutenir toute action en faveur de la sécurité	-	Stabilité dans la zone du projet
		<ul style="list-style-type: none"> Renforcer en nombre et en matériel roulant les Forces de Maintien de l'Ordre des zones proches du site du barrage. 	Dotation des brigades de Batchenga et de Mbandjock en matériel roulant	Mise à disposition des personnels militaires suffisants	Collaboration sans faille avec les forces de maintien de l'ordre	-	36000000	Capacité d'intervention des FMO en cas de nécessité
		<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les comités de vigilance villageois dans les localités de Batchenga, Olembé, Ndji, Ndokoa, Minkouma et Ndjoré, 	Appui structurel et logistique	Reconnaître le statut des comités de vigilance et accepter la collaboration	Comités de vigilance : Nécessité d'avoir des équipements adéquats (torche, blouson, et rémunération)	-	4000000	Comités de vigilance fonctionnels et équipés

Action	Activités	Responsabilités					Coût, F CFA	Indicateurs de suivi
		Projet Nachtigal Amont	Entreprises	Acteurs étatiques	Acteurs locaux	OSC		
Mesures en matière d'infrastructure et d'approvisionnement	Construire des infrastructures scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Construire deux blocs de salles de classe à Ndji, à l'école publique groupe II de Batchenga • Réfection des salles de classe au Lycée et au CETIC de Batchenga (pose des ouvertures) • Fourniture des tables bancs dans les établissements sus cités ; • Construction d'un centre préscolaire à Ndokoa pour desservir Nkokoa et Minkouma 	Appuyer l'initiative	MINEDUB : MINESEC : Initier des rencontres en vue d'une synergie pouvant aboutir à la réalisation des activités bénéfiques au secteur de l'éducation. Mise à disposition normes en termes de construction des salles de classe	Mairie et chefferie : Mise à disposition des terrains sécurisés	Sensibilisation en vue de la protection du patrimoine public	Salles de classes construites ou réfectionnées, tables-bancs fournies et non vandalisées	
								1600000
								1800000
							4000000	

Action	Activités	Responsabilités					Coût, F CFA	Indicateurs de suivi
		Projet Nachtigal Amont	Entreprises	Acteurs étatiques	Acteurs locaux	OSC		
							4000000	
	Améliorer l'approvisionnement en eau	<ul style="list-style-type: none"> Construction des forages (pompes à motricité humaine) à Ndji, Ndokoa, Emana Batchenga, Minkouma 	Appuyer l'initiative	MINEE : Participation à travers l'expertise	Choix des sites stratégiques	Formation à l'entretien des pompes	32000000 à raison de 8000000 par forage	Pompes fonctionnelles, accessibles et bien entretenues
	Soutien au développement économique au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> Optimisation du contenu local dans la chaîne d'approvisionnement du Projet ; Elaborer les clauses de préférence pour l'approvisionnement local à inclure dans les spécifications spécifiques des contrats avec les entreprises ; Mini-formation des fournisseurs locaux pour les aider à se conformer aux exigences et aux normes de qualité liées au processus d'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> Faire appel à des fournisseurs de biens et services locaux Etablir des accords de fourniture des produits vivriers avec les producteurs ruraux dans les villages ciblés 	MIRAP : organiser des marchés foraines	Faire connaître les potentialités locales	Recensement et Organisation des producteurs ruraux par filière	1000000	Les fournisseurs locaux sont attributaires des marchés d'approvisionnements des produits

Action	Activités	Responsabilités					Coût, F CFA	Indicateurs de suivi
		Projet Nachtigal Amont	Entreprises	Acteurs étatiques	Acteurs locaux	OSC		
		ent et d'achat (articulation avec l'Etude des capacités locales).						
	Lutte contre l'inflation	Assurer la surveillance des prix des denrées alimentaires dans les villages ciblés dans la Zone du Projet	Proposer aux travailleurs des plans d'épargne salariale pour encourager la bonne pratique fiscale durable, et de décourager des dépenses imprudentes de salaire sur l'alcool, drogues ou la commerce du sexe dans les communautés locales.	MINCOMMERCE : Procéder à des contrôles des prix sur les principaux marchés de la zone du projet		-	-	Respect des prix homologués
		Approcher la MIRAP pour l'organisation des marchés périodiques.		MIRAP	Collaborer à la mise en place des marchés périodiques		Budget de la MIRAP	Marchés opérationnels
Transport de travailleurs	Assurer le déploiement de personnel du chantier	Veiller au respect de la mesure	Mise en place des solutions de transport spécifiquement dédiées à l'acheminement vers le chantier	-	-	-	A intégrer dans les offres des entreprises	Le transport des ouvriers est assuré par les entreprises

Action	Activités	Responsabilités					Coût, F CFA	Indicateurs de suivi
		Projet Nachtigal Amont	Entreprises	Acteurs étatiques	Acteurs locaux	OSC		
			du barrage des travailleurs locaux, notamment ceux qui proviennent des villages avoisinants et qui ne sont donc pas logés à l'Aire des entreprises (transport quotidien par autobus ou par navette - BUS IN/BUS OUT).					

ANNEXE 1 : PHOTOS PRISES LORS DE L'ENQUETE DE TERRAIN (AVRIL 2015)

Source : Enquête de terrain EGIS, M MASSIKE



Bac qui relie les départements de la Lékié et du Mbam et Kim

Déroulement de l'enquête et discussions avec les populations locales



Une vue d'ensemble des participants à la réunion à Minkouma



Une discussion ciblée avec les jeunes de Nkonguem 1



Un entretien individuel avec un homme âgé à Njamé



Entretien individuel avec une femme à Emaná-Batchenga

Etat d'infrastructure scolaire



Une vue de l'état des salles de classe du CETIC de Batchenga



Ecole Publique de Ndjii

Source : Enquête de terrain, EGIS, avril 2015.

ANNEXE 2 : LE COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE DE TERRAIN

COMPTE RENDU DE LA MISSION DE TERRAIN RELATIVE A LA GESTION DES AFFLUX SOCIAUX

1- DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission de terrain s'est déroulée entre les 20 et 30 avril 2015. Elle a permis de rencontrer l'équipe sociétale du Projet Nachtigal basée à Batchenga pour un échange. Le plan indicatif de travail et les trajets ont été communiqués à l'équipe sociétale et les ajustements étaient directement portés à sa connaissance.

Au cours de la mission, nous avons pu rencontrer les parties suivantes :

- ✚ **Autorités administratives - Préfet de Ntui, Sous-Préfets ou adjoints de Batchenga, Obala, Ntui, Mbandjock ;**
- ✚ **Autorités municipales - Maires ou adjoints des communes de Ntui, Batchenga, Obala, secrétaire général de la commune de Batchenga.**

Les villages suivants ont été visités :

- ✚ **Ndjamé, Bindandjengué, Nachtigal Ntui, Nachtigal Batchenga, Eman Batchenga, Olembé, Ndji, Ndokoa, Minkouma, Ndjoré, Nkolnguem 1 et Nyom 2.**

Dans tous ces villages, des **focus groups** ont été organisés et des **questionnaires individuels** administrés.

Aucun incident n'a eu lieu pendant l'enquête de terrain.

2. RESUME DE POINTS CLES

Principales attentes :

- ✚ **Transparence dans le processus du recrutement avec une implication des Chefs de village et des autorités administratives.**
- ✚ **Recrutement des natifs et des résidents en priorité**
- ✚ **Amélioration de l'offre énergétique**
- ✚ **Nécessité de faire connaître les compétences requises avant le début des travaux**
- ✚ **Opportunités d'affaires (location des chambres, création d'emplois indirects, écoulement des produits agricoles)**
- ✚ **Les mesures de sécurité doivent être portées à la connaissance de l'autorité administrative pour une demande de renforcement des Forces de maintien de l'ordre (FMO) en nombre.**

Principales craintes :

- ✚ Aggravation des vols alimentaires qui se passent dans les champs lors des récoltes et dans les cuisines (nourriture déjà préparée)
- ✚ Banditisme
- ✚ Dépravation des mœurs
- ✚ Rupture de mariages
- ✚ Viol et rapt
- ✚ Propagation des maladies
- ✚ Malhonnêteté des ouvriers qui mangent à crédit dans les villages et partent sans payer (le risque de non-paiement pour les services fournis)
- ✚ Accentuation des litiges fonciers
- ✚ L'exclusion des autorités du processus de recrutement ou l'intervention de l'agence de placement quand l'essentiel du personnel est déjà recruté à Yaoundé ou ailleurs

Constats :

- En général, les **infrastructures d'accueil** (hôtel, auberge, maisons en location) déficitaires. A Ntui par exemple, les fonctionnaires sont obligés de prendre les chambres de l'hôtel les Chutes en location permanente.
- **L'approvisionnement en eau** - les villages sont dotés de forges qui sont pour la plupart non fonctionnels ou moins nombreux. Les villages du Mbam et Kim disposent des forages fonctionnels et bien entretenus.
- En général, les **institutions scolaires** sont en nombre suffisant dans les chefs-lieux des arrondissements et de départements, mais insuffisants dans les villages poussant ainsi les enfants à parcourir plusieurs kilomètres à pied. Les villes d'Obala et de Ntui ont les établissements scolaires (lycées technique, général, écoles primaires publiques et confessionnelles, centres de formation) en nombre suffisant et bien équipés.
- Dans la zone proche du barrage (Ndokoa, Ekombitié et Ndji), il existe un forage fonctionnel à Ndokoa et une école primaire à cycle complet pour 3 salles de classe à Ndji. Ceci, oblige le regroupement par niveaux d'apprentissage soit une classe pour deux.
- Les villages sont en principe **cosmopolites**, avec les résidents provenant de différentes régions du Cameroun et de l'étranger. En effet, il n'existe pas de villages qui ne regorgent que les autochtones ou natifs. En général, les populations vivent en bonne intelligence.
- Les **litiges fonciers** sont présents et occupent le premier rang des conflits dans toute la zone. Ce type des litiges est typiquement réglé par les chefferies et par les administrations ; cependant, à cause de la poussée démographique importante, l'extension de la ville et l'installation des plantations à caractère industriel, lesdits conflits se multiplient progressivement.

- Des cas de **vols alimentaires** existent tout comme le vol des motos et les cas isolés d'agression. Ces phénomènes du mal font partie de la situation actuelle, et il existe également la crainte par rapport à son aggravation à cause de la migration éventuelle.
- Les forces de **maintien de l'ordre** (la Police, Gendarmerie) sont en sous effectifs et sans équipement roulant adéquat. Par conséquent, l'on note un intérêt pour la création ou la redynamisation des **comités de vigilance** . Il s'agit des structures formées volontairement ou avec l'appui d'un organisme ou d'une entreprise (Chefferie Camrail ou Pndp) pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les villages. Les membres des comités de vigilance travaillent de concert avec la police et la gendarmerie à qui ils livrent des informations par le truchement du chef de village ou de *l'entreprise qui les appuie* .
- Il y aurait déjà de **nouvelles arrivées** qui sillonnent les villages à la recherche des terres agricoles. En outre, il existe une perception dans les zones proches du Nachtigal que ces nouveaux venus sont liés au projet du barrage. Pourtant, cette perception est mitigée pour la zone de Ntui et Batchenga du fait de la présence du projet de captage d'eau et de la route de Batchenga-Ntui-Yoko, et également le pont sur la Sanaga.
- Il est constaté que les chefs de village sont approchés par la population locale et des connaissances d'autres contrées au sujet des **modalités du recrutement** .

3. RENCONTRE AVEC LE FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI (FNE), YAOUNDE

La principale mission du FNE créé par décret présidentiel en date du 26 avril 1990 reste la promotion de l'Emploi. Elle passe par un meilleur traitement du demandeur d'emploi. Pour mettre en œuvre cette mission, le FNE dispose de 4 stratégies :

1. *Collecte et diffusion de l'information relative au marché du travail (existant et en perspective) ;*
2. *Intermédiation entre le demandeur d'emploi et l'employeur ;*
3. *Création de l'emploi à travers le financement des micro-projets ;*
4. *Formation professionnalisante.*

2.1 Source de financement du FNE : 1% des contributions du patronat sert au financement des activités du FNE. Ces fonds sont directement prélevés sur les impôts que paient les entreprises, De ce fait, les prestations du Fonds sont gratuites pour les chercheurs d'emploi, puisque prépayés.

 *Ce que le FNE n'est pas* : une société de placement ou de sous-traitance.

NB : Le placement est effectué par les employeurs, tandis que le FNE participe jusqu'à la mise à disposition et il revient à l'employeur de sélectionner les employés selon leurs critères spécifiques. Le FNE propose les candidats, mais il ne les recrute pas.

Quand une entreprise accepte de procéder au recrutement d'employés sur la base des candidatures recensées et mises à disposition par le FNE, un **protocole d'accord** est signé entre les deux parties. Ce **Protocole d'accord** est fortement médiatisé actuellement : pour faire large diffusion et informer les chercheurs d'emploi, les médias relaient le contexte et le contenu du protocole. D'où une première sensibilisation au niveau national qui doit également se poursuivre sur le terrain.

2.2 Expériences : Le FNE a déjà signé des **protocoles de partenariat** avec les projets hydroélectriques de Memvélé, Mekin, Lom Pangar, les complexes agro-industriels Hevecam, Socapalm.

2.3 Description des activités : Le Fonds procède à **l'enregistrement des chercheurs d'emploi dans les villages en collaboration avec les autorités coutumières** (les chefferies traditionnelles) pour la main d'œuvre locale. Il ouvre des bureaux périodiques ou permanents, selon les cas, dans les sites stratégiques et procède à l'enregistrement des candidats à l'emploi et leurs qualifications. Les agences (les démembrements) du FNE enregistrent également les candidatures. Une **base de données de chercheurs d'emploi** est établie intégrant des critères qui permettent de faire des sélections ciblées (âge, sexe, origine, qualification, expériences...).

Selon les besoins de l'entreprise, cette dernière contacte le FNE avec les profils des candidats recherchés. A l'intérieur de la base des données, les demandeurs sont filtrés et une liste est produite à l'entreprise. C'est sur la base de la liste que l'entreprise fera sa sélection et retiendra les plus compétents.

Au cas où la sélection se fera sur le site du projet, le FNE organise et finance le transport des demandeurs d'emploi du lieu d'enregistrement ou du point de rencontre avec l'employeur jusqu'au site du projet (comme il est fait, par exemple, pour le Lom Pangar). Les candidats présélectionnés sont informés par téléphone par le FNE de la date d'un entretien d'embauche ou d'un test pour les techniciens (chauffeurs, maçons, menuisiers).

Une fois retenus, les candidats engagent la procédure de signature directe du contrat avec l'employeur. Le contrat est ensuite passé entre l'employeur et l'employé, en respectant les grilles salariales en vigueur dans le domaine des BTP. Les candidats qui n'ont pas été sélectionnés sont à nouveau transportés du site du projet vers le point de rencontre.

Contact : NGAI NWATSOK Oscar, Directeur Agence locale du FNE Mvolyé, Yaoundé

Tél : 677672134 et 696962524

En compagnie de Mme TOM, conseiller emploi FNE Mvolyé, Yaoundé

4. Compte rendu des rencontres avec les chefs de village et leurs populations

4.1. NDOKOA-EKOMBITIE

Résumé : Le village est *très sensibilisé sur la gestion des afflux sociaux* lors des réunions publiques avec l'équipe du Projet et lors des audiences publiques où cette question avait été présentée. Par conséquent, ils ont commencé à interdire les investissements anarchiques, tels que les investissements fonciers, nouvelles constructions et autres mises en valeur dans le village et aux environs. Au dire de la Cheftaine, il faut que le **bornage** passe pour que l'on sache exactement quelle est la zone sur laquelle l'on pourra probablement cultiver ou construire. Un habitant a fait état de sa volonté de réfectionner sa maison mais s'est vu stoppé par la cheftaine qui lui demande d'attendre le bornage et la route.

Les conflits : les plus récurrents concernent les litiges fonciers pour les limites des champs. Mais dans l'ensemble, les populations vivent en harmonie. Les ressortissants du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun sont focalisés sur les travaux champêtres au niveau de la grande plantation de maïs qui jouxte le village. Les ressortissants du Nord s'adonnent à l'agriculture vivrière et à la pêche. Les Maliens s'adonnent à la pêche et les autochtones pratiquent l'agriculture et la vente du sable.

Nouvelles arrivées : il y a de temps en temps des personnes qui arrivent dans le village et se renseignent sur la disponibilité des terres. Il y en a qui s'adonnent aux travaux agricoles en qualité d'employé périodique ou pratiquent la pêche, ramassent le sable en attendant le début des travaux du barrage. Ces arrivées de nouvelles personnes entraînent des conséquences sur le plan de la sécurité. Comme mesure conservatoire, la cheftaine a réactivé le comité de vigilance du village pour pouvoir interpeller tout nouveau venu et l'identifier.

Les infrastructures de base. Ndokoa ne dispose ni de l'école, ni du CSI. Il existe un forage à motricité humaine, fonctionnel qui ravitaille l'ensemble du village.

Sécurité : La population souhaite qu'un poste de gendarmerie soit créé à Ndokoa en raison de sa proximité avec le site du barrage. Le comité de vigilance doit être appuyé en équipements de travail (sifflets, torche, blousons et salaires).

Recrutement : la population veut que le recrutement se fasse avec l'implication véritable du chef de village. C'est elle qui connaît ses jeunes et peut proposer des listes difficilement contestables. « *On ne peut pas avoir le projet chez nous et nos enfants ne travaillent pas* » a lancé un participant à la réunion.

Connaissance d'autres projets : le seul projet qui est passé dans cette zone est celui de la construction de la route Obala-Nanga. Les afflux de la population étaient peu perceptibles au niveau du village. Le recrutement se passait à Batchenga où il fallait

déposer les listes des chercheurs d'emploi. Les ouvriers logeaient dans les villages et étaient nourris par des femmes de Batchenga qui transportaient la nourriture le long du chantier. Tous les ouvriers de la route sont repartis à la fin des travaux.

Perception des migrants par le village: le village accepte les migrants. Développement du commerce. Mais il craint l'insécurité avec le vol, les agressions, les perturbations conjugales. Les nouveaux venus doivent se présenter directement à la chefferie ou accompagnés par ceux qui les accueillent dans le village.

4.2. MINKOUMA, Cheftaine de village

Les modalités d'installation des nouveaux venus. Pour ceux qui viennent pour l'agriculture ou habiter le, il y a la possibilité de location des terres, don gratuit par le chef ou la famille d'accueil, achat auprès de la population. Les terres sont déjà réparties en sous familles. C'est celle qui accueille une nouvelle personne qui donnera le terrain et informera le chef du village.

Les conflits : Les litiges fonciers concernent les limites des champs et les ventes illicites des terrains. Parfois c'est à l'intérieur de la même famille que les ventes se font sans informer l'ensemble de la famille.

Les mécanismes de résolution : Les problèmes fonciers sont résolus à l'amiable par la chefferie qui prône la conciliation. Au cas où cela n'est pas possible, le problème est transmis à la sous-préfecture ou à la justice. Mais dans la plupart des cas, le Chef de village réussit à trouver un consensus quand il s'agit d'un litige qui oppose les habitants de son village.

Expériences des Projets passés : Construction de la route Obala-Nanga. Une dizaine de chercheurs d'emplois étaient installés dans le village. Ils louaient des chambres dans le village et se nourrissaient dans les restaurants du village. Ceux qui étaient recrutés par la société Buns étaient nourris par des femmes (restauratrices informelles-individuelles) qui leur donnaient à manger et ils payaient à la fin du mois selon une convention signée entre l'entreprise et lesdites femmes. Environ 5 personnes du village ont travaillé pour le compte de Buns.

Nouvelles arrivées (perception) : les populations acceptent les nouvelles arrivées et pensent qu'elles constituent une source de développement du petit commerce et augmente la possibilité d'écouler les produits vivriers.

Les femmes craignent les viols. Car disent-elles, l'on ne connaît pas toujours trop bien la mentalité de nouvelles personnes qui arrivent.

Les infrastructures de base. Minkouma ne dispose ni de l'école, ni du CSI ni forage.

Sécurité : il existe aujourd'hui des cas de vol des denrées alimentaires. Cela s'accroît lors de la cueillette du cacao.

Attentes : Emploi, électricité

Craintes : actes de mépris vis-à-vis des populations et du chef de village, vol, prostitution, bagarres. Les femmes redoutent les chercheurs d'emploi (malhonnêtes) qui ne paient pas leur dette de nourriture et fuient le village.

Recrutement : la population souhaite que la liste soit dressée par les villageois en présence du chef du village qui va s'occuper de la transmission au maître d'ouvrage ou à l'entreprise. Le village insiste sur la transparence dans le processus du recrutement.

4.3. NDJAME

Modalités d'installation : les personnes qui désirent s'installer dans le village sont tenues de faire accompagner par leur hôte ou se présenter directement à la chefferie. Ceci permet de les identifier et de leur donner les conseils pour une vie paisible dans le village.

Connaissances d'autres projets : les projets agricoles de la SNI et de la Mideviv. Ils sont en arrêt aujourd'hui du fait de la récession économique des années 80. Il y avait beaucoup d'arrivées qui pouvaient se chiffrer en des centaines de familles. Le recrutement était très simple, il suffisait de se présenter avec l'intention de travailler comme ouvrier et en fonction des besoins, le chercheur d'emploi était directement recruté.

Leçons à tirer : la présence des travailleurs de ces projets a permis un brassage culturel et a lutté efficacement contre le chômage.

Connaissances du projet Nachtigal : assez bonne connaissance du fait des réunions officielles y afférentes et du passage des consultants

Attentes : développement du commerce, location d'hébergement

Craintes : perversion, vol, IST, VIH SIDA

Perceptions des populations par rapport aux migrants : Selon le chef du village, le dernier ne peut pas se développer en comptant seulement sur les natifs.

Existence des conflits : les litiges fonciers, querelles sur les limites des champs, vente des parcelles par des individus qui n'en ont pas qualité.

Mécanismes de résolution : le chef est sollicité pour apporter une solution ; sinon, le problème est transmis à la sous-préfecture.

Connaissance des flux migratoires. Le phénomène n'est pas très perceptible. De temps en temps, il ya des curieux qui viennent se renseigner sur les possibilités d'avoir des parcelles à cultiver en attendant les projets de route et aussi du barrage.

Recrutement : Une commission doit être créée dans les villages et coordonnée par le Chef du village. Cette commission sera chargée de recenser tous les chercheurs d'emploi avec leur qualification. La liste dressée sera signée par le chef et transmise partout où le besoin sera. La population émet de réserve quant à ce qui concerne leur implication véritable dans le projet de Nachtigal, qui selon eux, se trouve en rive gauche.

4.4. Village : BINDANDJANGUE

Modalités d'installation : il n y a pas de conditions particulières. En règle générale, toujours est-il qu'avant ou après l'installation, la nouvelle personne doit se présenter à la chefferie pour être connue et reconnue. De son initiative personnelle, le chef du village a procédé au recensement des agriculteurs et des pêcheurs qui travaillent sur son territoire. La liste est déposée à la sous-préfecture.

Connaissances d'autres projets : Projets agricoles de la SNI. Pas d'autres projets d'envergure dans la zone depuis les années 90.

Leçons à tirer : Rien de particulier

Connaissances du projet Nachtigal : oui, beaucoup de réunions y relatives se tiennent ici et ailleurs. Les media en parlent mais l'on attend toujours le début des travaux.

Attentes : électrification, opportunités d'affaires, emploi pour les jeunes

Craintes : banditisme, propagation du sida

Perceptions des populations par rapport aux migrants : ils seront acceptés s'ils sont de bonne moralité.

Existence des conflits : pas de conflits véritables en dehors des disputes autour des limites des champs.

Mécanismes de résolution : le chef du village procède à la vérification des limites disputées et concilie les deux parties. Les problèmes vont rarement au niveau de la sous-préfecture

Connaissance des flux migratoires. Les populations reconnaissent que de temps en temps, les coups de fil leur parviennent au sujet des opportunités d'emploi ou d'affaires que pourraient procurer les différents projets annoncés dans la zone.

4.5. Village : NDJI

Modalités d'installation : achat, don, location des terres

Connaissances d'autres projets : La route construite par « Buns » qui va d'Obala à Nanga en passant par Mbandjock. Plusieurs ressortissants du village ont travaillé pour ce projet, y compris le représentant du Chef.

Le recrutement se faisait au niveau de la base de la société à Olembé. Les candidatures étaient demandées dans toutes les chefferies où passait la route. Le chef devait constituer une liste des chercheurs d'emploi qu'il doit déposer au niveau de la base de la société.

Plusieurs chercheurs d'emploi (une centaine environ) étaient installés à Ndji. Ceux qui travaillaient étaient nourris par les femmes qui ont eu la convention de restauration avec « Buns ». Les ouvriers logeaient dans le village, soit hébergés par les familles locales, soit dans les logements en location. Le transport des ouvriers se faisait par véhicules du projet entre la zone d'habitation et le lieu de travail.

Leçons à tirer : Le processus de recrutement doit se faire via les chefferies

Connaissances du projet Nachtigal : tout le monde connaît ce projet puisqu'on parle depuis plusieurs dizaines d'années.

Attentes : école, forage, emploi, développement du commerce, centre de santé

Craintes : fin du travail du sable, vol, non recrutement des ressortissants du village, banditisme

Perceptions des populations par rapport aux migrants : pas de problèmes majeurs. Mais depuis que le projet essaie de prendre corps, il y a des tensions entre les natifs et les migrants nationaux ou étrangers. Il s'agit des migrants déjà installés qui font la pêche ou l'agriculture, et les tensions sont surtout pour la question des compensations.

Existence des conflits : litiges fonciers.

Mécanismes de résolution : conciliation au niveau des villages, sous-préfecture, préfecture et justice pour ceux qui ont beaucoup d'argent.

Sécurité : vol dans les champs (plantain, macabo, cacao)

Connaissance des flux migratoires : c'est timide mais il y a de demandes grandissantes de terrain agricole par des personnes venant d'ailleurs qui veulent créer des plantations.

Recrutements : les populations s'attendent à ce que les ressortissants du village soient recrutés. Le chef doit jouer un rôle central dans la préparation des listes, car il connaît sa population et la contrôle mieux.

4.6. Village : OLEMBE- BATCHENGA

Modalités d'installation : pas de méthodes codifiées mais nécessité de se faire signaler à la chefferie. Le village est à l'étroit puisque la défunte SCT avait pris une bonne partie des terrains dans la zone. Dans un village voisin un individu aurait acquis 1620 ha.

Les populations de ce village sont obligées de se rabattre sur les terrains d'Olembé pour les activités agricoles. Lors de l'installation de Buns, les biens qui étaient sur l'emprise ont fait l'objet d'un comptage/inventaire et d'une indemnisation. Par la suite, Buns a fait l'aide alimentaire au village pour une valeur d'environ à 2 millions FCFA²⁰.

Connaissances d'autres projets : Olembé est le village qui a abrité la zone de préfabrication de l'entreprise Buns. Olembé est situé à mi-chemin entre Obala et Nanga, soit 40 km.

Leçons à tirer : des centaines de chercheurs d'emploi sont venus dans le village et se sont installés (*NB : Il ne s'agit pas du Nachtigal, mais du projet de route déjà réalisé*). Ils ont loué les maisons chez les locaux, et ils ont constitué pendant une période du temps considérable une clientèle appréciable pour les différents produits agricoles.

Il y avait aussi parmi des ouvriers ceux qui étaient malhonnêtes et sont partis sans solder les dettes qu'ils ont contractées dans le village auprès des femmes qui livraient la nourriture. Les femmes ont été sollicitées pour préparer et vendre de la nourriture aux ouvriers. Les véhicules mis à disposition par « Buns » assuraient le transport des dites femmes entre le village et la zone active de chantier pour rendre les services de restauration.

Une vingtaine d'habitants d'Olembé ont travaillé pour ce projet. « *Tout le monde ne peut travailler dans un projet, surtout celui de la route qui ne dure que quelques mois* ». Les dossiers de recrutement des chercheurs d'emploi vivant dans une chefferie précise étaient collectés par les chefs de village qui les acheminaient à la base de l'entreprise. Quand le besoin se faisait sentir, l'entreprise s'inspirait de la liste déposée pour procéder à la sélection des ouvriers. Les ouvriers étaient logés et dormaient dans les villages.

Connaissances du projet Nachtigal : Le projet est du barrage que nous connaissons. Nous sommes informés par les media, l'équipe sociétale du projet, les autorités, les BE.

Recrutements : les populations s'attendent à ce qu'elles soient recrutées en priorité en raison de leur proximité avec le site et tous les impacts négatifs qu'elles subiront (fin du travail du sable, perturbation de la pêche, perte de terres avec la ligne de haute tension).

Les chefs de villages doivent confectionner des listes des chercheurs d'emploi vivant dans leur chefferie. Ces listes seront acheminées à l'entreprise. Il faut garantir la transparence de la procédure de recrutement. Le chercheur d'emploi doit pouvoir savoir

²⁰ NB : c'est courant dans les projets de cette envergure en Afrique, il y a des sacrifices qui sont faits qui contentent la population et avoir l'acceptation du projet.

si sa candidature est retenue sur la liste transmise par le chef à l'entreprise ou pas, pour ne pas attendre vainement.

Attentes : Electricité, emploi, sous-traitance pour les services de restauration, fourniture du sable au chantier du barrage.

Craintes : arrêt des travaux du sable qui est la base de l'économie locale, renchérissement du coût de la vie, insécurité, vol.

Ignorance du tracé de la ligne HT : « *Si elle est du côté des rails, cela nous fera du bien. Sinon elle prendra encore du terrain et accentuera les conflits fonciers* ».

Le président du comité de vigilance a signalé un cas d'agression dans un champ. Les présumés auteurs qui sont mis aux arrêts viennent de Yaoundé avec la complicité d'un habitant du village. Ils ont été remis aux forces de maintien de l'ordre pour la suite de la procédure. Le comité de vigilance bénéficie de temps en temps du soutien de Camrail qui lui donne les torches et les sifflets.

Perceptions des populations par rapport aux migrants :

Sécurité (la situation actuelle): il existe des cas de vol alimentaire dans les champs et les cuisines. C'est des affamés. Il est important de faciliter la mobilité des FMO et plaider pour que l'effectif soit revu à la hausse (brigade de gendarmerie et poste de police).

Existence des conflits : Litiges fonciers. Les voisins de villages de Ballaong et de Ndjé viennent pratiquer l'agriculture sur les terrains d'Olembé. Cela crée des tensions entre les populations voisines.

Mécanismes de résolution : Les paliers de résolutions de ces conflits c'est : chefferie (conciliation limites des champs, prévention de vente illicite), sous-préfecture (prévention de vente illicite, escroquerie foncière et litiges inter villages) et justice (quand les autres voies de recours sont épuisés).

Connaissance des flux migratoires. Il y a à Olembé des personnes qui viennent de temps en temps pour attendre le travail. Au fur et à mesure que le temps passe, elles repartent non sans avoir entrepris des travaux champêtres ou réservé des terrains.

4.7. Village : NKONGUEM I

Modalités d'installation : La personne qui vient s'installer dans le village doit forcément avoir une attache (parent, ami...) dans ce cas, c'est celui qui le reçoit qui donne du terrain sur la parcelle de la sous famille ou le sien propre. Il vient par la suite le présenter à la chefferie. Au cas où il s'agit de quelqu'un qui veut acheter du terrain, il s'adresse à un vendeur avec qui ils passent des ententes. C'est seulement après ces transactions que

le chef apprend la situation. Le chef intervient plus quand l'acheteur requiert le titre foncier. Entendu qu'il soit signer le procès-verbal du bornage.

Les étrangers sont enregistrés sur demande du sous-préfet d'Obala et les registres sont déposés au niveau de ses services.

Le village compte 15 notables hommes. Il n'existe de chef de communauté dans le village.

Connaissances d'autres projets : La route Yaoundé-Bafoussam construite entre 1980 et 1982 par la COGEFAR. Le pipeline Tchad-Cameroun est passé loin du village (Nkometou). Cependant, quelques ressortissants de ce village y ont travaillé. Au temps de la Cogefar, les ouvriers venaient ensemble de l'entreprise. Les modalités de recrutement n'étaient pas rendues publiques (selon les déclarations des participants de ce focus groupe). Par contre pour le pipeline Tchad-Cameroun, les jeunes chercheurs d'emploi de ce village sont allés déposer les dossiers à Nkometou, et certains d'entre eux ont été retenus pour le travail par les sous-traitants du Projet et beaucoup plus par Willbros.

Leçons à tirer : un bon nombre de filles venaient de la ville pour suivre les ouvriers et surtout les Colombiens qui travaillaient pour l'entreprise Willbros.

Certains ouvriers étaient logés par l'entreprise, d'autres vivaient dans les villages en location. Les restaurants étaient consignés pour servir la nourriture aux ouvriers à un prix conventionnel.

Connaissances du projet Nachtigal : bonne connaissance.

Attentes : au cas où la LHT passe du côté de la rivière Sass, ne pas détruire le pont qui sera construit lors des travaux. Cela nous permettra d'exporter nos produits vivriers de la zone.

Craintes : risque de ne pas tenir les promesses (recrutement fait par affinité).

Sécurité : petits cas de vol dans les champs. Le poste de la police se trouve à Nkometou III. Le village vit de manière paisible.

Perceptions des populations par rapport aux migrants : les migrants doivent être de bonne moralité. Nous ne voulons pas de voleurs ou de brigands de toute sorte.

Existence des conflits : essentiellement fonciers.

Mécanismes de résolution : Chefferie, autorité administrative et justice.

Connaissance des flux migratoires. Pas encore perceptible dans le village.

4.8. Village : NACHTIGAL BATCHENGA

Modalités d'installation : pas d'organisation véritable dans ce sens mais les nouvelles arrivées doivent se présenter à la chefferie.

Connaissances d'autres projets : pas de projets d'envergure dans la zone. Tout est en cours (captage d'eau, pont et route). Le village est excentré par rapport à la route qui va à Nanga.

Néanmoins, certaines personnes ont connu d'autres projets ailleurs. C'est le cas du chef de village qui était chauffeur à Memvélé et a dû démissionner à cause du mauvais traitement salarial.

Leçons à tirer : Pour le projet du barrage de Memvélé, au départ le recrutement se faisait à la guérite une entreprise chinoise. Par conséquent, près de 800 personnes sont arrivées à Memvélé. Le logement et la nourriture étaient devenus difficiles. C'est par la suite que le FNE a été sollicité pour le recrutement. A Memvélé la priorité était donnée aux riverains pour ce qui est du recrutement et on élargissait le cercle progressivement pour atteindre le niveau régional et même national.

Difficulté de ravitaillement

Développement de la prostitution

Connaissances du projet Nachtigal : bonne connaissance

Attentes : travail pour les jeunes, respecter soigneusement le principe selon lequel « à compétence égale, priorité aux locaux ». Les autres Camerounais doivent aussi pouvoir travailler.

Craintes : le sort réservé au travail du sable et à la pêche.

Sécurité : Vols alimentaires, développement des IST, SIDA, rupture des mariages.

Perceptions des populations par rapport aux migrants : Nous accueillons tout le monde. Les nouveaux venus vont louer nos maisons et acheter nos produits.

Existence des conflits : essentiellement fonciers. Vente illicite des terrains, discussions sur les limites des champs ou des parcelles des sous familles ou à l'intérieur de la même famille.

Mécanismes de résolution : Chefferie, autorité administrative et justice.

Connaissance des flux migratoires. Selon le chef du village, environ 30 personnes (nouveaux venus) sont déjà installées dans sa chefferie. Toutes ces personnes sont camerounaises, mais leur provenance précise n'est pas connue puisqu'elles ne sont pas enregistrées. Ces personnes sont des ouvriers agricoles ou des plongeurs pour le sable.

Recrutement : Associer les chefs.

4.9 Village : NYOM II

Modalités d'installation : Le village se trouve à quelques encablures de Yaoundé. Il s'agit pratiquement d'un quartier de Yaoundé. Généralement, les transactions foncières se font entre les individus (vendeur et acheteur). La chefferie est sollicitée lors de la procédure de l'immatriculation. Le chef étant l'un des signataires du procès-verbal de bornage. Il y a certaines personnes de bonne moralité qui viennent se présenter mais d'autres ne le font pas.

Connaissances d'autres projets : il n'y a pas eu dans la zone d'autres projets agricoles ou industriels. Les projets sont en cours notamment le captage d'eau dont on parle.

Leçons à tirer : RAS

Connaissances du projet Nachtigal : Oui, nous sommes souvent invités par les autorités au sujet de ce projet. Il y a aussi les visites des consultants.

Attentes : fin du délestage des charges, à Nyom, la population passe presque 5 jours sur 7 sans électricité.

Craintes : Méconnaissance de l'emplacement du poste d'arrivée.

Sécurité : il y a un calme relatif, même si de temps en temps l'on décrit les vols isolés dans les domiciles. Il n'existe pas de poste de police ou de gendarmerie à Nyom II.

Perceptions des populations par rapport aux migrants : c'est difficile de parler de migrants ici, puisque presque tout le monde l'est. A priori, il n'y a pas de rejet de qui que ce soit. Il y a presque toutes les tribus dans cette chefferie. C'est un village cosmopolite.

Existence des conflits : Litiges fonciers sont légion. L'escroquerie foncière, le non-respect des limites des parcelles, les doubles ventes constituent les problèmes les plus récurrents.

Mécanismes de résolution : la chefferie prône la conciliation mais s'il n'y a pas d'accord entre les parties, la sous-préfecture est sollicitée et même la justice.

Connaissance des flux migratoires. C'est difficile à dire puisque nous ignorons les raisons qui font venir les populations dans ce village. C'est plus à cause de l'extension de la ville de Yaoundé que pour les projets.

4.10 Village : EMANA BATCHENGA

Modalités d'installation : l'installation reste anarchique. Les sous-familles ont des parcelles qu'elles peuvent céder à qui elles veulent, sans contrôle. Elles sont libres d'informer ou pas le chef du village. Avant, les zones de savane étaient assez facilement données aux étrangers puisque les cultures qui y sont pratiquées sont de courte durée.

De ce fait le terrain peut être récupéré par la famille lors du départ de l'occupant. Il existe aussi de la location de terre tout comme celle des maisons.

Connaissances d'autres projets : Le Pipeline Tchad-Cameroun qui a traversé la zone de Batchenga ; la route Obala-Nanga-Eboko.

Leçons à tirer : Le pipeline a donné la possibilité aux riverains de travailler et de sous-traiter lors des travaux de construction. Les femmes du village ont eu de contrats pour vendre la nourriture aux ouvriers. Le pipeline a laissé un puits aménagé au village et qui est toujours fonctionnel. La prostitution s'est propagée, puisque des filles provenant d'autres contrées se sont installées dans les villages bouleversant les habitudes vestimentaires locales.

Les responsables du projet venaient dans les villages pour recruter des jeunes sur la base des listes confectionnées avec le concours du chef de village.

A la fin, tous les chercheurs d'emploi et les migrants opportunistes sont partis.

Connaissances du projet Nachtigal : bonne connaissance.

Attentes : opportunités d'écouler nos produits, emploi des jeunes.

Craintes : arrivée massive des chercheurs d'emploi puisque le Projet a déjà pris 20 ha dans ce village (NB : il s'agit de la zone où sera construite la base vie de Nachtigal à Batchenga) où les populations font actuellement des champs. Accentuation des litiges fonciers.

Sécurité : des coups de vols alimentaires, des motos, d'agression. Ceci est plus perceptible lors des récoltes (cacao). Nécessité de renforcer l'effectif de la police et de la gendarmerie.

Perceptions des populations par rapport aux migrants : le village est accueillant.

Existence des conflits : Fonciers essentiellement

Mécanismes de résolution : chefs de sous famille quand il s'agit des limites des champs entre frères. Chef de village quand les différends opposent des sous familles. Le sous-préfet quand il s'agit des conflits inter villages ou impliquant des élites. La justice quand les autres voies de recours n'ont pas abouti.

Connaissance des flux migratoires : les renseignements au sujet de l'emploi sont devenus monnaie courante. L'on reçoit des appels venant de l'ensemble du pays pour demander si les recrutements ont débuté.

Recrutement: les listes doivent être confectionnées dans les chefferies et transmises aux entreprises.

4.11 Village : NDJORE

Modalités d'installation : il n'y a pas de modalités codifiées comme telles. Toutefois, tout nouveau venu sur le territoire se doit de se présenter à la chefferie. Le village est cosmopolite.

Connaissances d'autres projets : La construction de la route Obala-Nanga-Eboko.

Leçons à tirer : il y a eu des recrutements faits dans les villages.

Connaissances du projet Nachtigal : bonne connaissance

Attentes : recrutement des jeunes du village, forage supplémentaire, et agrandissement du centre de santé.

Craintes : que le recrutement ne prenne pas en compte les habitants de Ndjoré au profit des villages de la Lékié, or que le projet se passe sur notre territoire.

Sécurité : tout est calme avec l'installation des commissariats spéciaux et de sécurité publique dans notre village. Avant, il y avait des coups de vol dans les plantations.

Perceptions des populations par rapport aux migrants : bonne intelligence. La plupart des étrangers qui sont ici viennent du Nord. Et les ressortissants du Nord savent respecter l'autorité traditionnelle.

Existence des conflits : ce seulement les litiges fonciers.

Mécanismes de résolution : Chefferie, sous-préfecture, justice.

Connaissance des flux migratoires : oui, beaucoup s'adonnent actuellement à l'agriculture et à la pêche en attendant le début des travaux.

Rencontre avec le Préfet du Mbam et Kim et du Sous Préfet de Ntui

Sécurité : l'atmosphère est bonne dans l'ensemble. Mais de temps il y a des cas de vols dans les champs et les agressions. C'est surtout les motos qui sont arrachées. Les autorités administratives et les forces de maintien de l'ordre veillent au grain pour assurer la protection des biens et des personnes. Les populations sont paisibles. Il reconnaît cependant que les litiges fonciers qui existent dans le département émanent des ressortissants de la Lékié qui viennent ici pour les activités agricoles.

Les litiges arrivent à notre niveau quand les autres voies de recours sont épuisées. Les chefferies, la sous-préfecture. Nous nous référons à la loi de la République pour résoudre les problèmes qui se présentent à nous.

Pour ce qui est du vol, les concernés sont traduits devant la justice et répondent de leurs actes.

La question de sécurité pourra se trouver compliquée avec la venue de tous ces projets : construction de la route, le barrage, le pont et même le captage d'eau. Il est impératif d'associer l'autorité administrative en amont pour permettre de s'organiser et de demander, le cas échéant, la mise à disposition par la hiérarchie des renforts nécessaires. La sécurité doit être assurée sur l'étendue du département et spécifiquement à l'intérieur du périmètre des zones de projet. Pour ce faire, il faut utiliser les forces publiques. Généralement, les promoteurs font confiance aux sociétés de gardiennage et ne font appel aux forces publiques qu'en cas de débordement.

Installation des nouvelles personnes: Le Cameroun reconnaît à ses citoyens le droit d'aller et de venir et même de s'installer partout. La ville de Ntui est cosmopolite et vous y trouverez des ressortissants de toutes les régions du Cameroun et même des pays avoisinants.

Pour ce qui est du recrutement, le Préfet recommande que qu'il faut faire valoir la main d'œuvre locale en recrutant les jeunes du village. Si cela est respecté, les négociations sont faciles en cas de problèmes ou de grève. L'implication des autorités administratives permettra d'éviter la dérive et d'agir avec efficacité en cas de problèmes sans attendre une intervention de Yaoundé par ce que mises au parfum de toute évolution concernant le recrutement.

Il est aussi d'avis que les chefs traditionnels participent à la compilation des listes des chercheurs d'emploi de leurs localités respectives. Lesquelles listes seront affichées dans les chefferies et transmises au niveau de l'employeur qui s'occupera de la sélection des candidats les plus aptes.

Il accepte l'idée de faire intervenir une structure extérieure de placement des ouvriers mais insiste sur le fait que les règles de ce processus soient claires et connues de tous dès le départ. Il pense qu'il est inutile de faire appel à une structure quand les recrutements se sont déjà faits « entre amis » à Yaoundé. Les qualifications ne sont pas très pointues mais il y a l'essentiel dans la zone de projet. Par conséquent, il ne faut pas seulement réserver la place des manœuvres aux riverains. Il faut publier les profils et attendre qu'il n'y ait pas de candidats au lieu de décréter qu'il n'y a pas de ressources dans la zone du projet.